

construit en plusieurs phases et mêle techniques inca et cañari. Ce site était dans le réseau de routes andines : le Qhapac Ñan qui faisait plus de 30 000 km lors de son extension maximale au XVe siècle et englobait plus de 300 sites individuels choisis pour illustrer la diversité des réalisations architecturales (technique, politique, importance Arts et archéologie des Amériques amérindiennes. 2025 INP. MRM sociale). Ce réseau de routes est l'aboutissement d'un projet politique du Sapa Inca pour relier villes, centres de production et de culte. Les fouilles ont mis à jour des fragments de céramiques, des ustensiles agricoles, des restes humains. Le site est à 3200 m d'altitude. Les ruines s'articulent autour d'une plate-forme centrale, certainement un lieu de culte dit aujourd'hui le temple du soleil. Autour de nombreux édifices en ruine, de forme trapézoïdale (forme typique dans l'architecture inca et permettant de résister aux séismes). Le site était important tant du point de vue militaire que religieux. De ce point de vue, le « temple du soleil » était orienté pour que lors de des solstices, la lumière puisse illuminer certaines parties internes accentuant le caractère cérémoniel. Ces cultes avaient aussi un impact dans le calendrier agricole. Les alentours rassemblent des habitations, des lieux de stockage et des espaces pour l'administration. Pour les Cañari, le territoire était déjà sacré, lié à Pachamama et aux cycles agricoles. Ce temple fait partie des sites incas tardifs, dont le territoire cañari compte plusieurs exemples monumentaux (voir comparaisons ci-après). Ce syncrétisme est attesté tant dans les traditions orales des communautés amérindiennes que par les fouilles archéologiques qui ont commencé lors de la 1ère moitié du 20e s. Les constructions Incas utilisaient de la pierre taillée, reconnaissable au bossage saillant de style impérial de Cuzco. La partie supérieure ou les pignons des murs étaient complétés par de l'adobe. La structure de la toiture était en bois et couverte de paille. Les constructions Cañari les plus anciennes utilisaient des pierres de rivière ou des pierres brutes/arrondies. Ces pierres étaient unies par du mortier. Certaines constructions Cañari sont adossées à des murs d'argile. Le site mêle les techniques Inca et Cañari. Les Incas utilisaient une technique d'assemblage minutieux de pierres parfaitement ajustées sans mortier, démontrant une grande précision dans la taille et la finition du bossage. Les murs incas présentaient souvent des niches et des portes trapézoïdales. Les Cañari utilisaient du mortier pour lier leurs pierres, qui étaient des pierres de rivière ou des pierres brutes/arrondies, parfois avec de petites pierres en forme de coin dans les interstices. Les toitures Incas étaient à deux pentes, avec une forte inclinaison (50-55 degrés). Les maisons cañari pouvaient être rondes ou carrées (pour les chefs), faites de « tabiques » (cloisons/murs) ou de bois et paille. Un système sophistiqué d'aqueducs souterrains a été construit pour distribuer l'eau dans tout le complexe. Le site d'Ingapirca représente la production architecturale majeure des cultures Cañari et Inca dans cette région de l'Équateur, culminant avec la construction du Temple du Soleil par les Incas au XVe siècle. Il s'agit d'un centre cérémoniel important, un centre de pouvoir politique et religieux, ainsi qu'un centre administratif provincial pour les Incas. L'ensemble comprend diverses structures telles que le Temple du Soleil, des bains cérémoniels, des terrasses, la Gran Kancha et des lieux de stockage, des palais (Palacios Exteriores, Aklla Huasi), des Callancas (grands bâtiments rectangulaires, probablement des casernes ou des salles de réunion), un escalier, l'Ingachungana et la Cara del Inca (éléments naturels ou sculptés), ainsi que des logements annexes. La production matérielle du site comprend non seulement ces structures architecturales, mais aussi une grande quantité de matériel archéologique (objets en pierre, os, métaux, céramique) mis au jour lors de fouilles. Ces objets témoignent de l'occupation prolongée et des activités des cultures Cañari et Inca. On y a trouvé des fragments de céramiques, des ustensiles agricoles, et des restes humains. Le site témoigne également de l'utilisation des connaissances de l'époque, notamment dans les domaines de la construction (assemblage précis de pierres), de l'astronomie (alignements solsticiaux), et de la gestion de l'eau (système d'aqueducs souterrains). La production culturelle immatérielle associée au site comprend des célébrations rituelles, notamment lors des solstices (Inti Raymi, Qhapaq Raymi) et des équinoxes (Pawkar Raymi, Killa Raymi), potentiellement accompagnées de la consommation de chicha. Le canton de Cañar est situé en partie centre-sud des Andes Équatoriennes. Le site est stratégiquement placé sur le réseau de routes andines, le Qhapac Ñan, permettant de relier la côte à la Sierra. Il se trouve sur un altiplano dans les contreforts méridionaux du Nudo del Azuay, sur un sommet de montagne. Le site archéologique d'Ingapirca a la forme d'une demi-lune. Il présente différentes unités fonctionnelles et architecturales : au sud Pilaloma, en face du temple du soleil : il comprend une place rectangulaire et plusieurs enceintes. Des vestiges d'habitations, de dépôts y ont été trouvés. Ce secteur pouvait être religieux car son emplacement est lié au solstice d'hiver. Une tombe collective de tradition Cañari y a aussi été mise à jour. La « cara del inca » est à l'écart et a pu servir de point d'observatoire astronomique. On trouve également sur site un système d'aqueducs souterrains permettant la distribution de l'eau, notamment dans les bains cérémoniels. La nation Cañari était présente il y a 2000 ans avant J.-C. et certaines de ses croyances nous sont parvenues jusqu'à aujourd'hui. La période Cañari classique est datée de 500 ap. J.-C. à 1480, et la période Cañari-Inca de 1463 à 1534. L'occupation inca d'Hatun Cañar a duré près de 60 ans, de 1480 à 1534. Les Cañari pratiquaient l'agriculture, l'artisanat et le commerce notamment celui des spondyles. La société était alors organisée en chefferie. Les Cañari étaient un peuple important, ayant une armée considérable et dont le chef Dumma défendait les terres. Aussi Tupac Yupanqui (Xe Sapa Inca) a souhaité les dominer est a connu un premier échec militaire, le faisant reculer jusque Saraguro. Tupac Yupanqui a donc obtenu des troupes de renfort et a fait construire la forteresse entre les terres des Paltas et des Cañari. Ces derniers ont alors préféré négocier avec le Sapa Inca. Pendant le séjour à Azuay, Tupac Yupanqui a pris de nombreux otages Cañari qu'il a envoyé à Cuzco pour cela, il a fait construire plusieurs édifices religieux comme profanes (Pumapungo). Par la suite, Huayna Capac (1467-1525) est retourné dans le nord du Tahuantinsuyu mater des rébellions et s'est installé à Tomebamba. Le caciquat de Hatun Cañar a alors changé de nom en Ingapirca et c'est à ce moment que le temple du soleil a été édifié : c'est l'un des plus célèbres dans le nord de l'empire. Par la suite, la région est entrée dans la période coloniale espagnole (milieu du XVIe siècle). La ville moderne de Cañar a été fondée sous le nom de « San Antonio de las Reales Minas de Hatun Cañar », devenant un centre d'exploitation minière et agricole. Le site archéologique d'Ingapirca a été décrit par La Condamine en

1739 et il est ouvert au tourisme depuis 1966. Les dieux principaux de la culture Cañari sont Kan et Ara (le serpent et l'ara), comme en témoigne le site de Chobshi (Province d'Azuay) présentant un serpent en pierre de 30 m de long. On sait aussi qu'un culte spécifique était rendu à la lune et portaient une grande importance au soleil dans leur cosmologie et cela bien avant la conquête inca. Aujourd'hui, le Qhapaq Ñan est associé au patrimoine immatériel des communautés amérindiennes du monde andin, (croyances, rituels, traditions vivantes, commerce traditionnel sont ainsi maintenus). Le réseau de routes andin maintient ce rôle essentiel d'intégration, de communication, d'échange et de flux de biens et de connaissances et, – malgré le commerce moderne actuel et les changements sociaux – il maintient sa pertinence et son importance à travers les siècles ainsi que son rôle en tant que référence culturelle qui contribue à renforcer l'identité du monde andin. Décrit pour la première fois en 1739 par Charles Marie de La Condamine. Ingapirca est un site majeur pour la recherche archéologique et architecturale en Équateur. Les fouilles archéologiques ont débuté dans la première moitié du XXe siècle et ont révélé d'abondants matériaux culturels des périodes Cañari et Inca. Des chercheurs notables comme Max Uhle, R. Brawn, D. Collier et J. Murra ont étudié le site et la région (notamment Cerro Narrío), contribuant à la compréhension de la chronologie et des caractéristiques culturelles. L'Instituto Nacional de Patrimonio Cultural (INPC) et la Municipalité de Cañar contribuent à la recherche et à la protection du site. D'ailleurs, en 2000, le canton de Cañar a été déclaré « Capitale Archéologique de l'Équateur ». Enfin, aujourd'hui, il est intéressant de considérer les sources historiques sous un autre regard et dépasser la perspective « Inca-centriste » pour prendre en compte la dimension culturelle Cañari.

- ❖ **Document 3 : Panier-bol « basket-bowl », Pomo (Hopland Band Pomo) ; Susie Billy (Andra Susie Santiago Billy) (1885 à 1968), 1950-1952 ; saule, plumes de caille, plumes de canard colvert, plumes de pic, perles de coquillage, fil de coton, 7,8 x 15,6 cm ; National museum of American Indian, Smithsonian Institution.**

Éléments attendus : Les Pomo ont vécu sur la côte Pacifique, au nord de l'actuelle San Francisco, dans le centre nord de la Californie. D'un point de vue social, ils sont organisés en villages, pratiquant également la chasse, pêche et cueillette. Le terme de Pomo rassemble entre 5 à 7 différents groupes culturels, ayant chacun sa propre langue. Aussi certains de ces groupes sont aussi appelés Kashaya. Le terme « Pomo » est une version anglicisée de deux mots distincts du Pomo du Nord : Po'- mo, signifiant « mine de magnésite rouge » et faisant référence à un village spécifique de la Potter Valley, et po'-ma, désignant « ceux qui vivent à » ou « gens ». Il n'existait pas de terme autochtone unique désignant collectivement tous les peuples actuellement appelés Pomo. Plus les objets et matériaux viennent de loin et plus ils ont de la valeur. La monnaie d'échange courante correspond aux perles en coquillage (de la baie de Bodega). Les fibres de rhizome de carex, intensément gérées pour une production optimale, fournissaient les fibres claires les plus prisées pour les styles de vannerie fine. Les cérémonies et les célébrations constituaient une part importante de la vie des Pomo. Ils organisaient des cérémonies pour assurer et remercier d'une bonne récolte. D'autres cérémonies honoraient leurs croyances religieuses ou marquaient une nouvelle étape dans la vie d'une personne. Lors de ces occasions, les perles et plumes paraient les objets et costumes. Le tissage est une technique générale des Pomo. Dans la vannerie Pomo, il existe deux catégories de tissage de base : le tissage tressé (twining) et le tissage enroulé (coiling). Le tissage enroulé peut être à une tige (single-rod coiling) ou à trois tiges (three-rod coiling). Cela correspond au tissage enroulé (coiling), une technique de vannerie pratiquée par les Pomo. Les vanniers utilisaient six techniques de tissage tressé et deux techniques de tissage enroulé. Les hommes utilisaient seulement deux techniques de tissage pour les paniers utilitaires. Le "panier-bol" est typiquement une forme obtenue par tissage enroulé. Les fibres de rhizome de carex étaient très prisées pour les points fins dans la vannerie. L'intégration de plumes dans les objets Pomo est ajoutée d'autres à leurs productions. Elle est célèbre pour son excellence technique et esthétique et est une tradition artistique très recherchée et valorisée. Les Pomo utilisaient une diversité impressionnante de plantes (au moins 42 espèces identifiées) pour les fibres, les teintures et les traitements dans leur vannerie. Les paniers Pomo, et les objets assimilés en matériaux végétaux, avaient de nombreuses fonctions utilitaires et cérémonielles dans la vie quotidienne et rituelle : Paniers de récolte et de transport (cueillette) ; Paniers coniques à large ouverture et tissage serré pour collecter de grandes quantités de graines sauvages, généralement utilisés en binôme avec un battoir à graines. Les paniers coniques servaient aussi à transporter des charges lourdes comme le bois de chauffage, le poisson ; paniers de traitement et de préparation des aliments : peu profonds en forme de cuvette pour séparer les graines de leurs enveloppes en frottant le mélange à l'intérieur ; paniers à moudre sans fond utilisés pour retenir la farine dans un mortier en pierre pendant le broyage avec un pilon ; paniers de cuisson ; paniers de stockage, souvent à tissage uni. Les paniers d'exception, à usage cérémoniel ou commercial (dès 1889), sont d'une part réalisés pour certaines occasions et d'autre part sont ornés de plumes et autres matériaux. Les Pomo vivent au nord de la Californie, entre la côte Pacifique et Clear Lake. Aujourd'hui, les communautés reconnues sont installées dans les comtés de Sonoma et de Mendocino. Les Pomo se déplaçaient au gré des saisons, recueillant ce dont ils avaient besoin (notamment les plantes dès le printemps). En période estivale, les Pomo pouvaient aller jusque Clear Lake pour l'obsidienne ou Stonyford pour le sel. Concernant le Pomo Women's club : il a été actif de 1940 à 1957. La célèbre vannière Pomo Susie Billy (vers 1885-1968) a réalisé ce panier en plumes au début des années 1950 et a inclus les informations suivantes : « *Le panier en plumes que j'envoie est un panier rond [...]. Le matériau utilisé est du roseau de saule blanc qui est récolté à l'automne de l'année lorsque le saule est en dormance... Les plumes vertes sont des plumes de tête de canard colvert mâle, les plumes rouges sont des plumes de tête de mandrin... les plumes de couleur crème sont des plumes de gorge de mandrin... La perle est fabriquée à la main à partir de palourde de Washington... et au bout de la perle suspendue se trouve une coquille d'ormeau* ». La

description de Susie Billy de son panier et la note d'Elsie Allen à l'IACB proviennent de la documentation qui accompagnait les paniers du Pomo Indian Women's Club lors de leur transfert au musée. Ce panier a été acheté à Elsie Allen (Pomo, 1899-1990) par les représentants du Conseil des arts et métiers indiens en 1952. Les objets et matériaux provenant de loin avaient une valeur accrue pour les Pomo. La monnaie d'échange courante était constituée de perles en coquillage, principalement de la baie de Bodega, utilisées également dans des objets cérémoniels et des figurines. On retrouve également des perles et coquillages sur les ceintures des hommes et femmes. Certaines plantes utilisées dans la vannerie ou d'autres objets ont des associations symboliques ou spirituelles, comme l'angélique ou d'autres utilisées en vue de favoriser la chance, la protection, la guérison... D'autres espèces comme l'arbousier des Amériques sont davantage privilégiées pour des bâtons cérémoniels, des ceintures pour jeunes hommes. Le travail de la plume est une forme d'artisanat importante en Californie (cf traces archéologiques) et leur sélection est faite en fonction du caractère symbolique que l'artiste souhaite mettre en évidence (mouvement, vol, chant). Ainsi certaines plumes de pic ou de caille vont être principalement choisies pour des coiffes de danses cérémonielles, tandis que les plumes rouges de pic servent pour les couvertures cérémonielles. L'utilisation de couleurs, qu'elles proviennent de plumes naturelles, de teintures végétales ou de pigments, est importante. Les couleurs courantes sont : le rouge (plumes, terre rouge, sumac odorant), le bleu (moissure de gland, delphinium), le noir (racine d'angélique brûlée) et le jaune/vert (plumes). La collection de l'Indian Arts and Crafts Board (IACB) possède peu d'oeuvres d'art de Californie, notamment de la vannerie. L'agence a acheté neuf paniers en 1952 au Pomo Indian Women's Club. Les paniers proviennent des vanniers Karuk, Mono, Pomo, Washoe et Yurok. Deux des neuf paniers sont portés disparus et n'ont pas été transférés au National Museum of the American Indian en 2000. Le Pomo Indian Women's Club d'Ukiah, en Californie, initialement appelé Pomo Mothers Club, a fonctionné de 1940 à 1957. Il rassemblait des vanniers dans un cadre social tout en établissant des prix équitables pour leur travail. Le club est également devenu un véhicule de sensibilisation éducative et culturelle, luttant contre la discrimination anti-indienne en Californie. Dans de nombreuses villes de l'État, les enfants autochtones ne pouvaient pas fréquenter l'école avec les enfants blancs, et il y avait des cinémas et des restaurants séparés. Le Pomo Indian Women's Club a organisé des expositions de vannerie indienne de Californie. Lors de ces événements, les membres faisaient des démonstrations de vannerie, répondaient aux questions et expliquaient la culture Pomo. En 1943, le club monte l'exposition Vannerie contemporaine des Indiens Pomo de Californie au San Francisco Museum of Art (aujourd'hui le San Francisco Museum of Modern Art). La production de ce panier s'inscrit dans la période d'activité du Pomo Indian Women's Club (1940-1957). L'achat par l'IACB en 1952 montre une valorisation de l'artisanat amérindien à cette époque. Les sources sur l'ethnobotanique des Pomo de la Potter Valley montrent les transformations culturelles et sociales survenues avec l'arrivée des colons non autochtones, entraînant le déplacement des communautés. L'intérêt pour la vannerie Pomo par des collectionneurs et des institutions existait déjà bien avant cette période, notamment entre 1889 et 1939. L'étude des objets de vannerie et du travail de la plume est un domaine de recherche actif dans nos musées. Les recherches actuelles mettent l'accent sur une approche pluridisciplinaire impliquant conservateurs, ornithologues, ethnologues et artistes autochtones pour comprendre non seulement les techniques et matériaux, mais aussi les valeurs culturelles et les significations symboliques des plumes et de leur utilisation. Les collections muséales d'objets ethnographiques sont des sources cruciales pour cette recherche. L'analyse scientifique permet d'identifier les espèces d'oiseaux, les méthodes d'attache des plumes, les adaptations au fil du temps (comme l'utilisation de plumes teintées ou d'imitation) et d'améliorer les pratiques de conservation.

❖ **Document 4 : Sans titre, Ibã Huni Kuin; Bane Huni Kuin, Movimento dos artistas Huni Kuin (MAHKU), Brésil, Acre, Terre indigène Kaxinawá do Rio Jordão, 2020, feutre, crayon, papier ; 30 x 42 cm Brésil, São Paulo, Museu de Arte de São Paulo (MASP)**

Éléments attendus : Les Huni Kuin (qui veut dire les vrais humains) font partie des groupes linguistiques Pano vivant dans un territoire s'étendant du pied des Andes à la frontière du Brésil dans l'Acre et le sud d'Amazonas. Aujourd'hui, ces différents groupes apparentés se sont auto-désignés comme Yaminawa. Cette oeuvre spécifique est un dessin. Plus largement, la peinture est la principale production artistique du collectif MAHKU. Elle vise à traduire en images les chants Huni Kuin et certains mythes afin de faire revivre des savoirs collectifs en voie de disparition. La danse est présente dans de nombreux chants, comme ceux qui racontent la création du monde et de rituels, comme le rituel Katxanawa dédié à la fertilité des yuxin de la forêt. A ce moment, les danses villageoises durent plusieurs jours et plusieurs nuits et les deux groupes de danseurs vont nommer une à une chaque plante cultivée. Puis, les femmes dansent en ligne (bas dessus-bras dessous et courent en direction des hommes. Ce rituel implique en plus des séquences dansées, des échanges de poissons. La démarche de MAHKU consiste à transposer ou traduire les chants traditionnels et les visions de l'Ayahuasca en peintures ou dessins. Bane Huni Kuin, le fils d'Ibã, a été le premier à entreprendre de transposer ces chants en images. Cette oeuvre est attribuée à Ibã Huni Kuin, Bane Huni Kuin et au collectif MAHKU. Le collectif MAHKU (Mouvement des artistes Huni Kuin) a été créé en 2012 par Ibã Huni Kuin. Il est né du désir d'Ibã de créer un catalogue des chants Huni Kuin et de traduire ces chants et visions en peintures pour les non-Huni Kuin. Différents artistes participent au collectif, ainsi que l'ensemble de la communauté Huni Kuin. L'épouse d'Ibã, Kássia Borges (artiste d'origine Karaja), et son beau-fils, Itamar Rios Borges sont également impliqués. Les représentations visuelles des chants ne sont pas des inventions mais correspondent à des images déjà présentes dans les chants de l'ayahuasca. Le dessin suit les paroles des chants et les chants suivent aussi les dessins. L'oeuvre provient du Brésil, de l'État d'Acre, plus précisément de la Terre indigène Kaxinawá du Rio Jordão, située en Amazonie, à la frontière avec le Pérou. Dès le XVIIIe s., les colons ont organisé des expéditions en territoire indigène Huni Kuin pour capturer des

Huni Kuin et les esclavagiser. Fin XIXe s., l'exploitation intensive du caoutchouc, a fortement impacté la région et provoqué de grandes violences, entraînant des baisses démographiques conséquentes, constatées par Deshayes. Ibã Huni Kuin a réalisé ses études entre 1983 et 2000 pour devenir professeur c'est alors qu'il a été encouragé pour étudier sa propre culture. Il a donc commencé par son père, en retranscrivant par écrit ce qu'il savait, notamment les chants de l'ayahuasca. Il a alors répertorié 52 chants. Ensuite, Ibã Huni Kuin a collecté les connaissances linguistiques et musicales de son grand-père et de son cousin et les a rassemblées dans un ouvrage *Nixi Pae*, l'esprit de la forêt, publié en 1992 et distribué depuis dans les écoles Huni Kuin avec CD. Son fils a proposé de mettre en image ces chants. Le MAHKU a été fondé en 2012 dans un contexte où Ibã Huni Kuin souhaitait préserver les enseignements oraux de son père, notamment les chants des rituels d'Ayahuasca, pour éviter que ce savoir ne se perde. Historiquement, les Huni Kuin n'avaient pas de tradition de peinture, se concentrant plutôt sur d'autres formes d'art comme la fabrication de colliers de perles. Cependant, avec la création du MAHKU, la peinture est devenue une partie intégrante de la culture Huni Kuin pour cette communauté. La présentation des œuvres du MAHKU à la Biennale de Venise en 2024 s'inscrit dans un tournant historique pour la reconnaissance de l'art autochtone contemporain sur la scène internationale, lié notamment à un courant global de réparation historique et à une attention nouvelle portée aux populations autochtones, perçues différemment, par exemple en raison de la crise climatique. Le racisme envers les peuples autochtones est toujours présent au Brésil. L'iconographie de cette œuvre, comme celle des autres productions de MAHKU, est issue des chants mythiques Huni Kuin et des visions provoquées par l'ingestion de l'Ayahuasca *Nixi Pae*. Comme dans plusieurs cultures amazoniennes, l'Ayahuasca est centrale chez les Huni Kuin. Elle est considérée comme une médecine permettant la connaissance de soi, la transformation intérieure, l'accès à une autre réalité, et la capacité de voyager parmi les esprits de la forêt. L'utilisation de l'ayahuasca est vue comme un privilège du chaman, mais elle est une pratique collective chez les Huni Kuin (chez les hommes et les adolescents). Les chants et les visions sont vus comme une bibliothèque visuelle, la mémoire culturelle Huni Kuin. Les peintures traduisent les différents sens des chants et offrent un aperçu des *mirações* (visions). Celles-ci traduisent un contact intense avec la *yuxin*, une cosmovision spirituelle incarnée dans chaque phénomène vivant ayant une force vitale. Le pouvoir de ces *yuxin* se révèle par la capacité de transformation (dite la *muka*). Cette *muka* est une qualité chamannique pouvant tuer, guérir... Lors des fêtes, le corps et le visage sont peints au genipapo. La peinture est une activité exclusivement féminine. Les personnes qui sont le plus souvent peintes en-dehors des fêtes sont les jeunes femmes. Les différents motifs du *kene kuin* ont chacun un nom. On retrouve ces motifs dans la céramique, le tissage, la vannerie... La peinture est associée à la vie nouvelle d'un objet ou de la personne. L'expérience visuelle est alors liée aux moments importants de la vie et le dessin des objets s'estompe par l'usage. On note aussi que le *dau* inclut les ornements corporels, la phytothérapie, les médicaments occidentaux. Les productions artistiques des Huni Kuin rassemblent les connaissances du dessin, de la peinture, des chants et témoignent de la continuité culturelle. La fresque de la Biennale 2024, par exemple, illustre le mythe du pont-alligator, symbolisant le passage entre deux mondes, et contient de nombreuses espèces animales et végétales. Le boa est un animal mythique important, souvent représenté. La peinture est un moyen pour les Huni Kuin de transmettre leur vision de la réalité et leur histoire. La possibilité de rejoindre le laboratoire LABI (de l'image et du son) de l'UFAC (Université fédérale d'Acre) a ouvert des perspectives dans la recherche pour les Huni Kuin et notamment en créant le projet de recherche sur « l'esprit de la forêt » dès 2011. Ibã Huni Kuin fait partie de ces chercheurs. Il a mené des recherches sur les chants traditionnels et a publié des ouvrages illustrés par ses dessins. Le collectif MAHKU est parfois appelé "l'université du peuple Huni Kuin".

Ethnologie européenne

❖ Document 1 : Luthiers et dentellières, gravure réhaussée à la gouache, Léon Husson, 1946, musée de Mirecourt.

Éléments attendus : Cette gravure sur papier rehaussée de gouache présente deux parties. Sur la partie supérieure, on observe un atelier de luthiers s'attellant à la fabrication de différents instruments à cordes frottées et pincées. Sur la partie inférieure de l'œuvre, trois dentellières travaillent à leur ouvrage, dans la partie gauche une enfant joue avec un chien. L'inscription luthiers de Mirecourt permet de contextualiser géographiquement la scène, qui représente en effet deux métiers d'art traditionnellement exercés dans la ville de Mirecourt en Lorraine. Mirecourt est tout particulièrement connue pour le travail de la lutherie et de l'archèterie qui s'y perpétue depuis le XVIIe siècle. Division sexuelle du travail : le travail de la lutherie est représenté comme une activité masculine, qui a lieu dans un atelier reconnaissable à son mobilier et ses grandes verrières. Par contraste, le travail de la dentelle est exclusivement féminin et réalisé dans le cadre du foyer familial. Traditionnellement les ouvrières travaillaient en effet à domicile, et à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, le travail de la dentelle devient surtout un revenu d'appoint pour les femmes mariées. Cette division du travail, comme principe structurant de la société est au cœur des travaux de plusieurs ethnologues/anthropologues comme Claude Lévi-Strauss, Françoise Héritier, Marc Augé ou plus récemment Danièle Kergoat. Au moment où Léon Husson signe cette gravure – au milieu du XXe siècle - ces deux activités traditionnelles sont en déclin à Mirecourt et l'artiste lorrain témoigne dans son œuvre des arts et traditions populaire de sa région d'origine, d'une manière un peu idéalisée dans cette production. Rendues peu compétitives face à des techniques industrielles, lutherie et dentelle, tout comme d'autres métiers d'arts à cette époque, doivent se réinventer face à une société en mutation. Elles entrent

alors en patrimoine et se créent des musées et des associations qui permettent de conserver et transmettre ces savoir-faire. A Mirecourt, la lutherie connaît un renouveau dans les années 70, avec la création d'une école nationale de lutherie qui forme chaque année douze élèves.

❖ **Document 2 : Globe de mariée, musée départemental breton, 1^{er} quart du XXe siècle.**

Éléments attendus : Le cliché représente un globe de mariée, appelé aussi globe de mariage. Il contient un bouquet de mariée séché et figé par une couche de cire, afin d'en assurer la conservation. Le bouquet est ensuite fixé sous un globe de verre et exposé au domicile de la mariée. Cette tradition apparaît autour de la moitié du XIXe siècle, et perdure pendant un peu moins d'un siècle. Elle est particulièrement forte à la fin du XIXe et au début du XXe siècle et commence lentement à décliner à partir de la première guerre mondiale. Outre les fleurs séchées, traditionnellement la fleur d'oranger, le globe de mariée peut recueillir également plusieurs objets témoins de la vertu et de la pureté de la jeune mariée : aumônière de première communiant ou anneau de chasteté par exemple. Au fil du temps, on y ajoute des objets symboliques, rappelant les étapes marquantes de la vie du couple : les alliances, des angelots pour les enfants décédés, des décorations militaires... À partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, les globes de mariées finissent par disparaître et devenir des objets de collection, alors que les modes de vie évoluent et font moins de place aux valeurs et qualités évoqués par cette tradition.

❖ **Document 3 : Mondial de tatouage 2015, photographie de Jean-Gabriel Aubert, publiée dans *Le Monde*, le 5 mars 2015**

Éléments attendus : Depuis le milieu des années 90, le tatouage se popularise et cesse de devenir un marqueur de marginalité. Autrefois réservé aux prisonniers, aux marins ou aux gangsters, il est désormais adopté par une part de plus en plus grande de la population. Dans son ouvrage, *Signes d'identité. Tatouage, piercings et autres marques corporelles*, publié en 2002, David Le Breton, revient sur l'épanouissement de cette pratique. Il s'interroge sur sa fonction de rite de passage pour les adolescents des sociétés contemporaines et sur sa fonction de mise en scène de soi à travers le marquage de son corps. Il se différencie ainsi du tatouage traditionnel qui intègre l'individu à un groupe, à une société, puisqu'au contraire, il permet à son porteur de se démarquer et de signifier dans son corps son individualité. Tatouer est aussi un art, et ceux qui le pratiquent possèdent leur propre savoir-faire, leurs codes, leurs spécialités. On ne fera pas appel au même professionnel pour un « tribal », inspiré des tatouages traditionnels polynésiens par exemple, pour un tatouage d'inspiration japonaise ou encore pour un old school qui reprendra les codes des tatouages des années 50-60. Dans *L'art de tatouer. La pratique d'un métier créatif*, publié en 2013, Valérie Rolle, étudie le savoir-faire et l'organisation du travail de ces nouveaux tatoueurs et montre comment ce métier se légitimise tout en s'ancrant dans des héritages plus ou moins contestés. Le tatouage et les tatoueurs sortent également de leurs salons pour s'exposer lors de conventions de tatouage, où les artistes les plus côtés se déplacent, permettant aux publics plus éloignés de les rencontrer et de s'y faire encre. Il entre également au musée avec notamment une exposition au musée du quai Branly, Jacques Chirac, intitulée *Tatoueurs, Tatoués*, qui a eu lieu en 2014. Ne se contentant pas de revenir sur l'histoire de cette pratique et ses développements contemporains, le parti pris de l'exposition était de célébrer la dimension artistique du tatouage. Ainsi le musée a-t-il commandé une vingtaine de volumes en silicone qui ont été encrés par des artistes tatoueurs contemporains internationaux et sont venus rejoindre les collections de ce musée national.

❖ **Document 4 : Haut-Fourneau d'Uckange, vue d'ensemble, base Mérimée, ministère de la Culture, France, photographie de Klaus Freckmann**

Éléments attendus : Le haut-fourneau d'Uckange en Moselle est un vestige monumental emblématique de l'histoire de la sidérurgie en Lorraine. Construit à la fin du XIXe et modifié tout au long du XXe, jusqu'à la fermeture de l'usine, il servait à la production de la fonte. La création de l'usine à la fin du XIXe siècle est à rattacher au contexte politique économique de l'époque et au développement de l'industrie dans toute l'Europe. L'usine d'Uckange demeure la plus importante en France, même au cours des années 60, qui marquent déjà le déclin de la sidérurgie en Lorraine. L'arrêt de l'activité est décidé en 1991 dans un contexte social très tendu. Très peu de temps après, et grâce à la mobilisation de l'association Mecilor (qui rassemble d'anciens cadres et salariés de l'usine), elle est protégée au titre des monuments historiques. L'arrêté de classement est en effet pris en 1992, mais il est annulé pour vice-de forme en 1995. Un nouvel arrêté d'inscription est signé en 2001, ce dernier est toujours en vigueur. Les travaux de Jean-Louis Tornatore (« Beau comme un haut fourneau », *L'Homme* 2004), mettent en perspective les débats et les enjeux autour de cette décision de protection au titre des monuments historiques : qualité de l'architecture industrielle par rapport aux œuvres plus classiques,

difficulté de protéger un monument industrielle partiellement détruit et qui ne fait donc plus sens pour les services patrimoniaux. La question de l'usage de ce haut-fourneau se pose également : comment l'ouvrir au public ? comment entretenir et réparer cette ruine industrielle ? A Uckange, ce sont les bénévoles de l'association Mecilor qui se sont chargés de l'animation et de la médiation du site. La visite consiste en un tour extérieur uniquement. Une mise en lumière de l'édifice a également été réalisé, ainsi que la création du Jardin des Traces, mise en valeur paysagère qui permet aussi de célébrer la mémoire ouvrière du site.

Histoire des techniques et patrimoine industriel

- ❖ **Document 1 : Planche extraite de l'ouvrage Re metaliica. Georges Bauer dit Georgius Agricola. Première édition imprimée en 1556 à Bâle.**

En 1556, l'imprimeur bâlois Jean Froben fait paraître un livre qui se révélera être un best-seller de l'époque. L'ouvrage, qui dresse un état des lieux de la métallurgie et de l'activité minière, est intitulé De re metallica, que l'on pourrait traduire aujourd'hui par Sur la métallurgie ou sur les métaux. Il s'agit de la première représentation systématisée de l'exploitation minière, de la métallurgie et de la métallurgie en douze chapitres. Il traite notamment des veines, des fractures et des couches rocheuses, de la mesure des gisements, des fonctions des mineurs et des outils, appareils et machines qu'ils utilisent pour extraire les minerais. Les gravures contiennent un niveau de détail étonnant et livrent un aperçu du savoir-faire en ingénierie de l'époque. Il s'agit presque d'illustrations techniques. Du point de vue actuel, on peut être surpris par le degré élevé de mécanisation, bien que les principales forces employées soient celles des humains et des animaux comme dans la planche sélectionnée. L'exploitation minière a été une activité essentielle pour le développement humain, elle posait d'immenses défis techniques et nécessitait un large éventail de machines, pompes et dispositifs de levage. Georgius Agricola peut être considéré comme le fondateur de la minéralogie et de la métallurgie.

- ❖ **Document 2 : Vue d'une salle de la centrale Montemartini à Rome**

Inaugurée en 1912, la centrale électrique de Montemartini fut la première centrale électrique publique de Rome. À partir de 1997 – une trentaine d'années après sa fermeture – une partie des collections de sculpture romaine des musées du Capitole y a été déployée. Cette installation, provisoire à l'origine, a été pérennisée en 2005 grâce au succès public qu'elle a rencontré. Si les tenants et aboutissants de ce succès sont difficiles à analyser, il est indéniable que la centrale est devenue, au coeur du quartier Ostiense-Marconi, l'emblème de la reconquête du patrimoine industriel entreprise par la Ville de Rome. Elle illustre parfaitement la rencontre entre l'art et l'industrie.

- ❖ **Document 3 : Ferdinand Gueldry (1858-1945). Scène de triage de la laine.1913. Roubaix, La Piscine, musée d'Art et d'Industrie.**

La transformation radicale du paysage urbain induite par l'industrialisation captive tant les peintres naturalistes que les impressionnistes. Ferdinand-Joseph Gueldry se situe à l'intersection de ces deux mouvements. Il a gagné en renommée grâce à ses représentations des bords de Marne, notamment ses scènes de régates d'aviron, exécutées dans le style impressionniste. À la fin des années 1880, il diversifie son oeuvre en s'intéressant au monde industriel, notamment à la métallurgie du Creusot et au textile du Nord. Représentant les réalités sociales de son époque, il peint l'entrée massive des femmes dans les usines. En consacrant cette toile aux ouvrières des usines Motte, Gueldry se distingue, car les peintres privilégient généralement l'univers masculin de la forge, de la fonderie ou des aciéries.

- ❖ **Document 4 : Radiateur Radiaver. René-André COULON (1908-1997) et Saint-Gobain. Matériaux : Verre et cuivre. Collection, Musée national d'art moderne, Paris.**

Diplômé de l'École nationale des beaux-arts de Paris, René Coulon est recommandé par le commissaire de l'Exposition internationale pour épauler le décorateur Jacques Adnet, chargé de concevoir le premier pavillon indépendant de Saint-Gobain. René Coulon dépose les brevets pour les meubles en verre bombé et trempé et ce radiaver qui sont les objets majeurs du pavillon de Saint-Gobain. Le succès commercial n'est pas au rendez-vous mais sa collaboration avec la Compagnie se poursuit : il apporte son appui pour la promotion des matériaux en verre dans la construction en devenant architecte-conseil de Saint-Gobain en 1946.

Patrimoine et sciences de la nature

- ❖ **Document 1 : Fluorite et quartz fumé dit « Fluorite Laurent », provenant du Massif du Mont-Blanc, Aiguille Verte, Haute-Savoie, France, Dimensions 20 × 15 × 10 cm, – 19 millions d'années env. (Miocène), Muséum national d'histoire naturelle,**

Le Fluorite Laurent est un spécimen appartenant aux collections du Muséum national d'histoire naturelle, présenté dans la Galerie de Géologie et de Minéralogie. Elle est visuellement clairement identifiable et est

classée « bien culturel d'intérêt patrimonial majeur ». Elle est d'ailleurs le premier objet d'histoire naturelle à avoir obtenu un tel statut. La Fluorite Laurent présente une association de deux minéraux typiques des géodes des montagnes de Chamonix : des cristaux octaédriques de fluorite rouge enchâssés sur un socle de quartz fumé. Au sein du massif du Mont Blanc, la fluorite peut être plus ou moins rose ou rouge, le quartz, minéral le plus répandu du massif peut être blanc, teinte la plus commune, ou de plus en plus sombre (fumé), jusqu'au noir total (le rare quartz morion). Ce spécimen, qui pèse 5,1 kilos se rattache à l'histoire géologique des Alpes. Il y a 25 millions d'années, aux confins de l'Afrique et de l'Europe, les plaques tectoniques s'affrontent et se déchirent donnant naissance à des massifs de montagne comme celui du Mont-Blanc. Lors de sa formation l'eau circule dans des fentes des roches et y puise des éléments (Si, Ca, F, etc.) qui cristallisent dans les espaces libres, appelés « fours ». Se forment alors de la silice sous forme de quartz, puis le fluorure de calcium sous forme de fluorite en cristaux octaédriques, qui viennent tapisser les parois des fours. D'infimes substitutions chimiques présentes dans le quartz et la fluorite sont à l'origine de leurs couleurs révélées grâce à la radioactivité du granite, colorant en rouge la fluorite et « fumant » légèrement le quartz. Si les Alpes sont riches en cristaux, le massif du Mont-Blanc en contient un grand nombre et parmi les plus beaux. La fluorine, ou fluorite, et le quartz vrillé, sont les plus recherchés par les collectionneurs et n'existent que dans les Alpes et dans l'Oural polaire. Christophe Peray est un ethnologue féru d'alpinisme et de la collecte de cristaux. Il découvre ce spécimen le 21 juillet 2006, dans l'Aiguille verte du Massif du Mont Blanc. Il baptisera alors cette pierre exceptionnelle en hommage à son compagnon de cordée, Laurent Chatel, victime d'une chute mortelle en 2005. Tout dans l'histoire de ce spécimen la rattache donc définitivement à l'histoire des Alpes. La fluorite Laurent a été acquise par le MNHN pour 250 000 € (grâce à un mécénat de Total) en 2010. L'un des grands enjeux de la découverte de ces pièces d'exception réside justement dans leurs coûts, qui représentent des sommes très importantes pour des institutions publiques, dont les budgets sont faibles par rapport aux sommes pouvant être versées par des collectionneurs privés fortunés, expliquant notamment le départ de ces pièces vers le marché asiatique. Cette richesse qu'offre le massif du Mont-Blanc a fait de Chamonix un des hauts lieux de la minéralogie dans le monde. Déjà au XVII^e siècle, des cristalliers s'aventuraient en montagne pour descendre ces pierres précieuses dans la vallée et les revendre aux touristes anglais. Cette activité perdure encore malgré les risques qu'elle implique : les cristaux se trouvent le plus souvent dans des zones de montagne fissurées où la paroi se délite et où les chutes de pierres sont fréquentes. Le danger est par ailleurs aujourd'hui accentué par le réchauffement climatique, le dégel du permafrost fragilisant davantage la roche, multipliant les chutes de pierres. Le prix pouvant être atteints par ces spécimens minéralogiques fait craindre une nouvelle « ruée vers l'or » et le pillage des zones de montagne même les plus reculées, impliquant la mise en place d'une réglementation particulière notamment dans les zones naturelles protégées. Une circulaire ministérielle de 1996, formulée par Michel Barnier, alors ministre de l'environnement, autorise la prospection et la cueillette de minéraux uniquement avec des techniques de recherche traditionnelles. En 2008, suite à la médiatisation de la découverte de la Fluorite Laurent, la municipalité de Chamonix, publie quant à elle un arrêté établissant un code d'honneur des cristalliers. Tous les ans, les prospecteurs sont tenus de déclarer leur activité auprès de la mairie et, à cette occasion, s'engagent formellement à respecter cette charte déontologique. Puis, en décembre, lorsque la saison s'achève, les chasseurs de cristaux doivent présenter leur butin à la mairie de Chamonix, propriétaire du sol et du sous-sol du massif du Mont-Blanc. Il s'agit de l'une des pièces remarquables de la collection du MNHN, dont on espère que les candidats connaissent l'existence.

❖ **Document 2 : *Glaucium flavum* (Crantz, 1763)**

Aussi appelée pavot des dunes, pavot jaune ou pavot cornu, cette plante vivace éphémère est originaire du bassin méditerranéen (îles Canaries, Afrique du Nord) et de l'ouest de l'Asie, où elle pousse spontanément dans les friches et les dunes sableuses du littoral. Elle est reconnaissable à ses fleurs jaunes, ses feuilles glauques aux lobes irréguliers, et à ses fruits en longues capsules cylindriques. Toutes les parties de la plante, graines comprises, sont toxiques. À dose contrôlée, elle a été utilisée, dès l'Antiquité, en médecines traditionnelles pour lutter contre les maladies pulmonaires et comme agent laxatif, sédatif, antidiabétique et anti-dermatite. Le *Glaucium flavum* est une plante particulièrement adaptable, prospérant dans divers types de sols pourvu qu'ils soient bien drainants. Normalement associée aux littoraux sableux, le pavot des dunes fait aujourd'hui également partie des espèces emblématiques de la biodiversité des terroirs du Nord-Pas-de-Calais. En effet ces vestiges de l'exploitation minière, offrent des sols pauvres, secs et drainants, similaires aux milieux côtiers. Certaines plantes non natives de la région, comme le pavot des dunes, s'y installent ainsi naturellement. Ces plantes arrivent par voie naturelle, amenées par les vents ou les oiseaux qui ont déposé des graines sur les pentes des terroirs, ou ont une origine artificielle liée cette fois-ci directement à l'homme : c'est par exemple le cas de l'oseille à feuilles d'écusson, plante pionnière aujourd'hui présente sur les terroirs du Nord-Pas-de-Calais car ses graines étaient logées dans l'écorce des pins montagnards utilisés pour consolider les galeries de mine. Les terroirs sont des milieux aux climats, pentes et substrats particuliers, favorables à la présence de certaines espèces remarquables

de reptiles et d'amphibiens, d'origine régionale ou plus lointaine comme le lézard des murailles (*Podarcis muralis*), originellement absent du territoire régional, le crapaud calamite (*Bufo calamita*), l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ou encore le péloïdote ponctué (*Pelodytes punctatus*). Le faible taux de matières organiques des "sols" miniers des terrils, ralentit les dynamiques végétales spontanées et préserve sur le moyen terme leurs caractéristiques de milieux pionniers. Ces milieux artificiels, autrefois considérés comme hostiles, sont ainsi devenus des refuges pour une biodiversité insoupçonnée, accueillant des espèces adaptées à leurs conditions. Leur mise en culture étant majoritairement exclue, ils deviennent également d'efficaces refuges pour la faune et la flore. Ils permettent ainsi le maintien de diverses communautés et celui d'une grande partie de la flore caractéristique des Hauts-de-France. À l'image du pavot cornu, la colonisation végétale de ces amas de résidus d'une exploitation minière achevée en 1990 est aujourd'hui le symbole du passage « du noir au vert » de ces sites, qui étaient autrefois des symboles de la dégradation environnementale et qui témoignent dorénavant de l'adaptabilité de la nature et de l'importance de la préservation de ces écosystèmes particuliers.

❖ **Document 3 : Le coelacanth, moulage grandeur nature d'un spécimen de coelacanth, réalisé à partir d'un spécimen de 80 kg pêché en 1955 à Anjouan, aux Comores, acquis en 1976 par le Musée océanographique Monaco ; Spécimen de coelacanth *Latimeria chalumnae*, provenant des Iles Comores, conservé en fluide et acquis en 1974 par le Naturhistorisches Museum de Vienne**

Décrits seulement à partir de fossiles depuis le XIX^e siècle, les coelacanthes furent longtemps considérés comme éteints depuis la fin du Crétacé (environ 75 millions d'années). Ce n'est qu'en 1938 que le premier spécimen vivant est identifié en Afrique du Sud. Aujourd'hui très rares dans la nature, ils étaient par le passé très abondants. Les coelacanthes étaient en effet nombreux et diversifiés dans les temps anciens. C'est au Trias que les paléontologues ont répertorié la plus grande diversité d'espèces. Abondants à l'ère primaire, ils survécurent à l'extinction de la fin du permien, il y a environ 245 millions d'années. Ils représentent un élément clef du passage de la vie aquatique à la vie terrestre car ils possédaient des nageoires charnues, proches d'amorces de pattes, et une poche de gaz avec des parois épaisses qui est le vestige d'un poumon ancestral utilisé quand ils vivaient près de la surface. Cette caractéristique subsiste chez les espèces actuelles, bien que celles-ci restent en eaux marines profondes. Dans la nature actuelle, les coelacanthes sont représentés par un seul genre, *Latimeria*. Seules deux espèces contemporaines de coelacanthes ont été découvertes et caractérisées jusqu'ici (*Latimeria chalumnae* et *Latimeria menadoensis*), la première le long des côtes africaines en 1938, la seconde à Manado, à Sulawesi à l'est de l'Indonésie en 1999. D'une taille moyenne de 1,50 m, ces animaux vivent dans les eaux profondes de l'Océan Indien (Canal du Mozambique et Asie du Sud-Est), et sont considérés en très grand danger d'extinction par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et toute pêche délibérée est interdite (même scientifique). Le Muséum National d'Histoire naturelle à Paris a constitué la plus importante collection de coelacanthes du monde : elle comporte 15 spécimens entiers et plus de 300 pièces anatomiques issues de 36 spécimens différents. D'autres muséums conservent des coelacanthes au sein de leurs collections, principalement représentés par des fossiles au sein des paléontologiques, mais aussi sous la forme de moulages, de dessins, de squelettes ou de spécimens en fluide. L'épreuve propose ici d'observer justement un moulage et un spécimen conservé en fluide qui apportent des informations complémentaires et permettent la conservation et la transmission d'informations scientifiques selon des modalités différentes. Le moulage permet par exemple ici de rappeler les couleurs, que l'on ne peut retrouver sur les spécimens de coelacanth conservés en fluide. Les coelacanthes appartiennent à la classe des sarcoptérygiens, qui comprend plusieurs sous-groupes ayant chacun des caractéristiques distinctes et jouant un rôle clé dans l'évolution des vertébrés. Lors de sa redécouverte, le coelacanth a été qualifié de « fossile vivant » car l'animal actuel ressemblait beaucoup aux derniers fossiles connus remontant à la fin du Crétacé. Cette appellation est évidemment erronée car le coelacanth peut effectivement avoir gardé une morphologie très proche de ses ancêtres sans que nous sachions encore précisément quel a été le détail de son évolution génétique.

❖ **Document 4: Diorama « American Bison and Pronghorn », American Museum of Natural History de New York**

Ce diorama, emblématique de la muséographie du Muséum d'histoire naturelle de New York, remplace des spécimens de bisons d'Amérique (*Bison bison*, Linnaeus, 1758) et d'antilopes d'Amérique (*Antilocapra*, Ord, 1818) vers 1860, dans un paysage du Sud du Wyoming proche de la rivière *North Platte*, soit une époque et un lieu où les prairies regorgeaient de bisons, la population de cette espèce comptant alors à cette époque plusieurs millions d'individus. Quelques décennies plus tard, il n'en restait plus qu'un millier. L'espèce a en effet failli disparaître, exterminée pour sa fourrure et le plaisir de la chasse, et pour soumettre les Amérindiens qui dépendaient du bison pour leur alimentation et leur subsistance (il n'en restait que 325 en 1884). Ce « grand massacre » a marqué la première tentative américaine réussie de réintégration d'une espèce de mammifère proche de l'extinction à l'état sauvage. Face à la diminution des populations de bisons, des agriculteurs ont donc

commencé à les élever, et certains ont été transférés dans des sanctuaires. Aujourd'hui, cette icône nord-américaine est à nouveau en nombre, mais la quasi-totalité des bisons sont élevés pour leur viande dans des ranchs clôturés. Les bisons d'Amérique véritablement sauvages restent ainsi assez rares. Ce mammifère affectionne les habitats découverts et vit en grands troupeaux, comptant parfois plusieurs centaines de têtes, migrant au gré des saisons. Les bisons sont des ruminants qui se nourrissent presque exclusivement d'herbe. Ils constituent une espèce capitale au sein de leur environnement car ils façonnent les paysages, en se nourrissant de plantes et en dispersant leurs graines. Il existe un dimorphisme sexuel marqué, les mâles adultes étant nettement plus grands et plus lourds que les femelles. Il existe deux sous-espèces de Bison d'Amérique, le Bison des plaines (*Bison bison bison*) et le Bison des bois (*Bison bison athabasca*). Cette dernière sous-espèce, qui a toujours été moins abondante, habite le Canada. La principale différence entre les deux sous-espèces est la forme de la bosse : arrondie chez le bison des plaines, plus grande et « carrée » chez le bison des forêts. Le Bison d'Amérique est l'une des deux espèces de bison encore vivantes de nos jours, l'autre étant le Bison d'Europe. Le diorama est un mode d'exposition qui prend racine en 1822 avec la création par Louis Daguerre, de ce qu'on appellera le daguerréotype. À cette période, le diorama se résume à une toile tendue légèrement translucide, animée grâce à des jeux de lumière. Le diorama va ensuite prendre son essor en mettant en scène la nature. Il devient rapidement une norme moderne et novatrice dans les muséums pour aider le public à se projeter et susciter son intérêt, notamment en Amérique du Nord. Les modèles de cires et les animaux naturalisés se figent dans une attitude de vie au sein d'un décor naturel théâtralisé, travaillé en trois dimensions et où se mêlent plusieurs espèces, qui donne à l'observateur l'illusion de plonger dans la scène. Cet artifice est toutefois souvent réalisé au détriment de la conservation des spécimens dont les faces non visibles sont peintes en blanc pour réfléchir la lumière, ou percées de supports permettant de les maintenir en vol ou dans la position souhaitée. Objet culturel par excellence, le diorama reste une création humaine, et par conséquent est à son image, allant parfois jusqu'à véhiculer une idéologie assez éloignée de la réalité scientifique.

Documents d'archives du Moyen Âge à la fin du 18^e siècle

- ❖ **Document 1 : Archives départementales de l'Yonne, 100 J 14, archives privées provenant de l'Abbaye Notre-Dame et Saint-Edme de Pontigny, autorisation par le pape Innocent III à la reine Adèle de Champagne, d'être ensevelie à Pontigny, 24 avril 1204.**

Ce document en latin provient de la chancellerie pontificale dont il représente un exemple-type pour le début du XIII^e s. Ni sa lecture ni sa compréhension ne posent de difficulté particulière, permettant aux candidats de se concentrer sur une présentation diplomatique précise. Cette présentation peut 1/ débiter par un regeste de l'acte, 2/ se poursuivre par une étude des usages de la chancellerie pontificale du Moyen Âge central et 3/ s'achever par quelques considérations historiographiques sur la structuration de la vie quotidienne par l'Église et les seigneurs temporels à l'époque féodale. 1/ Bulle de plomb du pape Innocent [III] donnée à St-Jean de Latran la 7^e année de son pontificat, adressée à la reine de France [Adèle de Champagne], par laquelle il accède à sa demande d'être ensevelie, après sa mort, en l'abbaye [cistercienne] de Pontigny (auj. Yonne) et par laquelle il fait interdiction à quiconque de s'opposer à la présente autorisation. Deux hypothèses de lieu de conservation peuvent être ici émises : aux Archives nationales, en tant que document reçu par une reine de France ; dans le fonds de l'abbaye de Pontigny aux Archives départementales, en l'occurrence de l'Yonne, et plus particulièrement en série H dévolue au clergé régulier. 2/ La forme du document est cohérente avec le statut de son auteur et de sa destinataire : feuille de parchemin, plus large que haute malgré l'interlignage épais destiné à affirmer la puissance de l'autorité productrice, pour laquelle il n'est pas nécessaire d'économiser le parchemin, support pourtant onéreux. Le texte est rédigé dans une écriture de chancellerie exemplaire, présentant des pleins et déliés bien marqués mais sans excès, les lignes sont justifiées, les abréviations sont peu nombreuses et conventionnelles. Le vocabulaire dénote une parfaite maîtrise de la langue latine, dépourvue de barbarismes, formulations tardives ou termes vernaculaires, qui ne sont pas rares, dès cette époque, dans les chancelleries laïques y compris royales. Tout porte à croire que le texte repose sur un formulaire-type. Ainsi débute-t-il par un protocole initial simplifié : suscription, adresse individuelle (ce qui explique l'absence de notification universelle) assortie d'un salut et d'une bénédiction apostolique, bref exposé rappelant l'habituelle bienveillance du Saint-Siège à l'égard des sollicitations pieuses. Suit le dispositif, introduit par un bref préambule rappelant l'affection de la reine pour les Cisterciens de Pontigny et sa demande d'être ensevelie dans leur monastère, et consistant à formaliser l'autorisation accordée en réponse à cette demande. Fait intéressant, cette autorisation est assortie d'une interdiction formelle d'y faire obstacle. L'interdiction est soulignée par une clause finale comminatoire envers quiconque enfreindrait l'autorité du présent acte et braverait l'interdiction. La seule tentative d'y contrevenir est punie du courroux de Dieu tout-puissant et des saints apôtres Pierre et Paul. Une telle clause explique que l'annonce des signes de validation soit inutile. Le document s'achève ainsi directement par les dates, indiquées comme de coutume à l'époque : celle de lieu mentionnant la basilique du Latran, et celle de temps donnée selon les années de pontificat (en l'occurrence, 1204). Le seul signe de validation, qui n'est pas annoncé, n'est pas un sceau de cire comme dans les autres chancelleries mais, selon l'usage du Saint-Siège, une bulle, de plomb – l'or est réservé aux actes à forte valeur symbolique ou politique –, représentant les saints Paul et Pierre, tous deux pourvus de longues barbes, celle du premier lisse et celle du second bouclée, surmontés des abréviations « S.Pa » et « S.Pe ». La bulle est fixée sur fils de soie noués dans deux trous pratiqués sur le repli inférieur du

parchemin. Ce même repli porte un « K » de la même époque et surtout plusieurs marques de petits trous ronds, comme la marge supérieure, stigmates d'épingles fixant l'acte dans un dossier. Dans la même marge supérieure, les mentions « n° 65 bis » et « 101 », que l'on pourrait dater de périodes plus contemporaines, évoquent des marques de cotation. 3/ Par son statut d'autorisation accordée par l'autorité ecclésiastique à un membre de la famille royale, ce document illustre la structuration pyramidale de la société féodale du Moyen Âge central. La prééminence spirituelle du Saint-Siège est marquée par plusieurs formules qui traduisent du reste une forme de condescendance : « Consuevit annuere Sedes apostolica piis votis et honestis petentium precibus favorem benivolum impartiri », « carissima in Christo filia », « clementer annuimus », « auctoritate presentium ». La foi, et en particulier sa manifestation visible, est un élément fort de la relation entre Dieu et les laïcs, par la médiation des clercs : « devotionem quam erga monasterium Pontiniaci et fratres qui jugiter Domino famulantur ». Plus encore, la foi est mobilisée lorsque le mortel songe à sa dernière heure : « quies post obitum tuum », « corpus tuum ». Adèle de Champagne, également désignée sous les prénoms Alix ou Alice, est fille de Thibaut IV, comte de Champagne et de Blois. Troisième épouse de Louis VII, après Aliénor d'Aquitaine et Constance de Castille, elle est la mère de Philippe Auguste. Née en 1140, elle est âgée de 64 ans au moment de l'acte ; elle meurt en 1206 et est inhumée à Pontigny, conformément à son vœu. Innocent III, né Lotario dei conti di Segni, est élu pape en 1198. Il s'illustre par ses efforts pour réformer l'Église, renforcer la cohésion de la Chrétienté et affirmer la prééminence du Saint-Siège. Il réunit ainsi le IV^e concile du Latran qui se prononce sur les sacrements et la morale des prêtres et des fidèles. Il lutte contre l'hérésie en soutenant saint Dominique et saint François d'Assise, et en prônant la quatrième croisade dont il perd le contrôle aux portes de Constantinople.

❖ **Document 2 : Archives nationales, AE/II/2513, Nouveau fonds du Musée des documents français, lettre autographe de Gaspard de Coligny à Catherine de Médicis, [printemps 1562].**

Ce document, malgré une qualité de reproduction médiocre, ne présente aucune difficulté de lecture particulière ; tout son intérêt réside dans l'analyse qui peut être faite de son contexte de production, à savoir le début des guerres de Religion, période cruciale de l'histoire de France au sujet de laquelle il est attendu que les candidats montrent des connaissances précises. En effet, cette analyse peut être faite en présentant 1/ d'abord un regeste du document, à partir des éléments explicites ou de déductions logiques, 2/ ensuite une mise en contexte qui identifie les principaux personnages historiques cités dans le texte. Tout cela devrait permettre de 3/ restituer le contexte politique et proposer une fourchette chronologique, puisque le document est dépourvu de date. 1/ Lettre sur papier, recto-verso et avec signature autographe, de [Gaspard de Coligny, seigneur de] Châtillon à [Catherine de Médicis, régente du royaume de France], accusant réception d'une lettre reçue d'elle, l'assurant en retour de sa fidélité et des bonnes intentions de [Louis I^{er} de Bourbon,] prince de Condé, déplorant les exactions commises à l'encontre des Protestants du royaume et demandant une amnistie générale afin d'éviter un massacre. 2/ Les éléments ci-dessus donnés entre crochets ne figuraient pas dans le document et devaient être déduits, ce qu'une culture historique précise permet sans grande difficulté. « Chastillon », signataire de la lettre, est Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon et amiral de France, personnage célèbre pour ses hauts faits militaires pendant les guerres d'Italie, sa mission secrète au Brésil, son rôle au sein du parti protestant pendant les guerres de Religion et sa mort lors de la Saint-Barthélemy. Il s'adresse à une femme (« Madame ») de rang royal (« votre Majesté ») ; surtout la formule « l'autorité du roi et la vôtre » suggère que le roi partage son autorité avec la destinataire, ce qui évoque l'une des régences de Catherine de Médicis, soit pendant le voyage de son époux Henri II en Allemagne (1552), soit, après le décès prématuré de celui-ci, pendant la minorité de Charles IX (1560-1563), soit enfin après le décès également prématuré de ce dernier, le temps que son frère Henri III ne rentre de Pologne (1574). Un long paragraphe est consacré à défendre l'honneur du prince de Condé, né Louis de Bourbon, de sang royal, célèbre pour avoir également choisi la religion réformée et avoir été le meneur du parti protestant pendant les trois premières guerres de Religion (1562-1569). Ce dernier, ayant reçu une lettre de Catherine de Médicis, est allé prendre conseil auprès d'un certain « cardinal de Chastillon », le propre frère de l'auteur : Odet de Coligny, cardinal de Châtillon et évêque de Beauvais, bien qu'ayant embrassé la foi protestante. Un certain Lambert et un certain protonotaire de Saragosse sont mentionnés comme ayant transmis les lettres de Catherine de Médicis respectivement à Gaspard de Coligny et au prince de Condé. Peut-être le premier est-il un serviteur, une personne de confiance ou un intermédiaire. L'hypothèse qui consisterait à y voir une désignation de François I^{er} de Lorraine, duc de Guise et par ailleurs baron de Lambesc (« Lambert » mis pour « Lambesc ») est fortement improbable, les Guise étant les meneurs du parti catholique. Le second n'est pas identifiable plus précisément. 3/ Il n'est pas nécessaire que les candidats déclinent avec tant de détail le pedigree des personnages en présence, mais qu'ils identifient au moins les principaux. Cela permet en effet de comprendre que l'actualité politique du temps est incertaine : Coligny revendique pour lui-même, et plus encore pour le prince de Condé, un jugement sûr et une ferme résolution à oeuvrer à la tranquillité et à la prospérité du royaume, en préférant « le public au particulier », dans la ligne des écrits politiques, depuis la fin du Moyen Âge, qui promeuvent l'intérêt général et le bien public. Plus encore, Coligny demande à Catherine de Médicis, pour la sécurité du royaume et le respect de l'autorité royale, que chacun se retire chez lui désarmé. Il affirme que les rumeurs publiques et incitations à la haine aggravent les violences déjà constatées en plusieurs endroits, et récemment à Sens, de sorte que « l'on ne peut attendre qu'une totale ruine de tous ceux qui font profession de la religion réformée ». La mention d'événements récents à Sens fait clairement référence au massacre des Protestants de la ville, en mars 1562, dans le sillage du massacre de Wassy commandité semble-t-il par François de Guise. Coligny se déclare lui-même prêt à sacrifier ses biens et sa santé pour éviter aux Huguenots du royaume de se faire « couper à tous la gorge ». Le fait qu'il ait été, en août 1572, la première victime de la Saint-Barthélemy, est une cruelle ironie que les candidats pourront avoir notée. Par conséquent, la lettre, bien que non datée, a été écrite début 1562, en avril

ou mai. Cela explique pourquoi Catherine de Médicis est destinataire de la lettre, en sa qualité de régente de son fils Charles IX mineur. Sa majorité donnera lieu, afin qu'il découvre son royaume ravagé par la guerre et se fasse connaître (et aimer) de ses sujets, à un Grand Tour de France (1564-1566). Au-delà de l'actualité politique, il était possible de dater le texte du XVI^e s. en s'appuyant sur un certain nombre d'indices graphiques et orthographiques. Les L à crosse, les C à ligature par le haut, les H plongeants, les R droits (et non ronds) ainsi que les abréviations par tilde sont des marques assez fiables de l'écriture humanistique documentaire de la Renaissance. Par ailleurs, la présence de Y finaux est encore un vestige de l'ancien français, et les exemples sont nombreux : « aussy, supply, luy, puy, j'ay, moy, roy » ; on citera également la présence de lettres muettes résiduelles qui disparaissent progressivement en français moderne : « déplaist, estoit, mesmo, subject, aultant, aultre, royaulme, veoir, ung, sus (devenu « sur ») ». L'usage du S final pas encore devenu Z (« [vous] n'avés, assés »), le maintien de la diphtongue (« receü, asseüré, seürs ») et la fusion de l'adverbe devant un adjectif (« treshumble et tresobeissant ») confirment cette hypothèse d'un homme ayant appris au début de XVI^e s. Pour la même raison, on lira dans « les homes » une graphie étymologique (du latin « homo ») et dans « je rendré » une graphie phonétique, mais « rendre conte à Dieu » ne peut être qu'une erreur. La qualité des personnages mentionnés et l'importance historique des faits rapportés justifie que le document soit conservé aux Archives nationales, fait sur lequel les candidats ne peuvent avoir aucune hésitation. L'identification de la série exacte est plus délicate : acquis en vente aux enchères entre 1955 et 1956, il fait partie de la collection André de Coppet, d'abord coté AB/XIX/3623 puis recoté AE/II/2513 après avoir intégré le musée des documents français.

❖ **Document 3 : Archives départementales du Gard, 2 B 118, p. 1, 2, 6 et 203, juridiction civile de la viguerie de Nîmes, inventaire après décès de Jean Martin, 30 septembre 1694.**

Ce document présente une quantité de texte relativement abondante, mais celui-ci respecte les canons de l'écriture notariée du XVII^e s. qui peut donc être aisément lue et comprise. L'inventaire après décès est une typologie classique de la production notariée, mais ce document a la particularité d'avoir été produit non pas par un notaire mais par une juridiction civile. Les candidats peuvent structurer leur commentaire en présentant d'abord 1/ l'acte, d'un point de vue juridique et matériel, 2/ la procédure propre à ce type d'acte et 3/ son intérêt pour l'historiographie. 1/ Un premier examen matériel fait apparaître que le document est consigné sur un registre de papier ancien (chiffon) à vergeures verticales. Il s'agit de papier timbré, c'est-à-dire donnant lieu à perception d'une taxe royale et d'usage obligatoire pour certains actes officiels tels que les actes notariés ; la dernière page fait d'ailleurs mention de taxes complémentaires. L'écriture, d'une plume cursive et donc professionnelle, est caractéristique du XVII^e s. avec les S tantôt étirés au-dessus et au-dessous de la ligne (souvent confondus avec des F par les néophytes), les P à haste dédoublée, les N finaux plongeants. La première page porte le titre suivant : « Inventaire des meubles, papiers et autres effects delaisés par sieur Jean Martin, marchand de soye de cette ville de Nîmes ». Le premier paragraphe porte la date de temps : jeudi 30 septembre 1694 et le nom du producteur : Jean Fauquet, conseiller du roi, commissaire des inventaires de la ville et viguerie de Nîmes, lequel a par ailleurs apposé son paraphe en bas de chacune des 203 pages de ce très long document, présenté ici sous forme d'extrait (p. 1, 2, 6 et 203). Les inventaires après décès sont ordinairement rédigés par notaires, ce dont attestent les archives dès le XIII^e s. dans le Midi de la France influencé par l'essor du droit romain en Italie. En l'occurrence, s'agissant d'une juridiction (la viguerie, propre au Midi et compétente en matière civile), ce document est conservé en série B – la cote 2 B 118 à la mine se devine en haut à gauche de la première page – et non en sous-série 3 E comme on l'attendrait s'il s'agissait d'un acte notarié. Le tampon des Archives départementales du Gard confirme l'hypothèse du lieu de conservation la plus probable. 2/ Une lecture plus attentive de l'acte permet de reconstituer la procédure que l'on peut supposer immuable pour tous les inventaires après décès. Le titre de Jean Fauquet, « commissaire aux inventaires », laisse entendre que la pratique n'était pas rare à Nîmes à cette époque. La procédure est initiée par la saisine du commissaire, effectuée en l'occurrence par un certain Pierre de Chazot, conseiller du roi et procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, lequel, ayant eu connaissance du décès de Jean Martin, en a informé Jean Fauquet. Le présidial est un tribunal royal de rang inférieur au parlement, qui reçoit ses appels. S'ensuit, sur quasiment toute la page 2, un exposé des raisons qui ont conduit à réaliser un inventaire après décès des biens de Jean Martin, désigné comme « marchand bourgeois ». En effet, il laisse huit enfants dont deux se trouvent hors du royaume au moment de son décès. Le premier, André, est signalé comme avocat – que fait-il à l'étranger ? Est-il diplomate ? – le second, Jacques, est peut-être marchand comme son père, dans cette ville prospère du Languedoc. La réalisation de l'inventaire vise à s'assurer que ces deux fils, ainsi que les trois enfants d'André placés en état de pupillarité, ne seront pas spoliés en raison de leur absence, et que par ailleurs l'intérêt du roi ne sera pas lésé en raison de cette même absence. À l'issue de la comparution de saisine, le commissaire fait comparaître la veuve, Isabeau Rafinesque, issue d'une famille de marchands marseillais aisés, pour recueillir son autorisation à procéder. Une fois l'autorisation accordée, il convoque les plus proches parents et successeurs du défunt. Au jour et à l'heure dits, en l'occurrence une heure de l'après-midi, tous se rendent sur place, dans la maison sise rue de l'Espisserye (de l'Épicerie), aujourd'hui désignée comme Maison des Atlantes en raison de la statuaire monumentale qui encadre l'entrée et inscrite comme monument historique depuis 2000. Ils sont alors rejoints par deux témoins, Jacques Rey et Étienne Roussely, facteurs en soie et probablement contacts professionnels du défunt. Tous arpentent alors, pendant plusieurs jours, les différentes pièces de l'hôtel particulier afin de consigner par écrit la description et l'évaluation de chaque meuble, titre ou effet du défunt. À l'issue de cet inventaire exhaustif, étendu sur plus de 200 pages, le commissaire procède à la perception des taxes et recueille les signatures des participants, qu'ils soient parties prenantes, témoins ou personnes qualifiées (Pierre de Chazot et Jean Fauquet lui-même). 3/ L'intérêt pour l'histoire sociale s'est développé après-guerre, surtout dans les années

1970. Les archives notariales, et particulièrement les inventaires après décès, ont alors fait l'objet d'un regain d'attention. L'historien apprécie en premier lieu la désignation précise des meubles et papiers (ces derniers absents de l'extrait). On relève ici lit, matelas, couette, traversin, garniture de lit, draps, ciel de lit, miroir, déshabilleur et chaises. Pour chaque meuble est indiqué le matériau (ex. bois de noyer ou de sapin, laine, plume, toile, moquette), si besoin la couleur (ex. : noir, rouge), ses dimensions (ici pour le miroir) ou sa structure (ex. : tiroirs, portes, systèmes de fermeture). Chaque notice s'achève sur l'estimation de la valeur, parfois en équivalent pécuniaire, ici de manière subjective : bonne ou moyenne. Le commissaire précise avoir fait ouvrir tous les meubles fermés à la recherche de biens, papiers ou effets à inventorier. Ces indications de valeur permettront au commissaire de proposer des héritages équitables aux successeurs, sans léser les absents. Par leur relevé systématique, ces objets donneront à l'historien un instantané de la vie quotidienne du défunt, de son cadre de vie et de l'équipement des diverses pièces de l'habitation. Les patronymes (ici ceux des témoins et de la veuve) sont un indicateur social supplémentaire, de même que les relations sociales qui transparaissent entre les successeurs ou bien entre les témoins et le défunt. La présence de termes vernaculaires pour des objets quotidiens ne sera pas négligée. Enfin, à défaut d'acte de sépulture dans les archives paroissiales, l'inventaire après décès renseigne sur la date de la mort, survenue en l'occurrence le 28 septembre 1694. Cet indice ravira le généalogiste ; d'ailleurs la présence d'un stylobille en bas à gauche des p. 2 et 6, probablement pour tenir le registre ouvert pendant la prise de vue, suggère la numérisation par un amateur, peut-être justement un généalogiste.

❖ **Document 4 : Archives départementales de la Mayenne, 206 J 41/37 et E 69, fol. 2579 r et v, « Plan 75bis de la closerie du Grand Vilchien, paroisse de Châtelain » et notice associée dans l'atlas des mouvances du marquisat de Château-Gontier, vers 1777-1781.**

Ce document se compose de deux éléments distincts mais complémentaires : un plan et une double-page de texte. Il s'agit de décrire chacun de ces éléments et de montrer comment ils s'éclairent mutuellement. On peut ainsi s'intéresser 1/ d'abord au plan, 2/ puis au texte et 3/ enfin émettre des hypothèses sur le contexte de production pour remettre l'ensemble en perspective. 1/ Le plan est tracé à la plume, encre rouge, légendes brun foncé, sur une feuille de papier blanc probablement un peu plus grand qu'une feuille A4 contemporaine (les dimensions réelles sont de 32 x 44 cm). Un titre, en très grand module, occupe toute la moitié droite de la feuille : « Plan 75 bis de la closerie du Grand Vilchien, paroisse de Châtelain ». Les candidats ne sont pas supposés avoir identifié cette petite commune de la Mayenne. Au-dessus du titre, une rose des vents à l'encre rouge rehaussée d'à-plats d'aquarelle permet d'orienter correctement le plan. Une direction ornée d'une croix et légendée de la mention « orient » aide explicitement à placer l'est, tandis qu'une fleur de lys, un O – ou une pleine lune – et une flèche ornent respectivement les directions du nord, de l'ouest et du sud. En revanche, aucune échelle, graphique ou mathématique, ne permet de donner une idée de la superficie du territoire ainsi cartographié. Le plan proprement dit, cantonné à la moitié gauche de la feuille, semble néanmoins recouvrir une portion de territoire modeste. Il est délimité en bas (donc au sud-est) par le « chemin de Châtelain à La Rigaudière et au bourg de Bierné ». S'étendent au-dessus, vers le nord et surtout vers l'ouest, une vingtaine de parcelles séparées par un trait rouge continu, chacune légendée à l'encre noire. On y trouve des pièces de bois, de pré, de jardin, des coteaux de vigne. La plupart des légendes indiquent la contenance de la terre, selon des unités de mesure propres à l'Ancien Régime et au monde agricole : « hommées » ou « journaux » désignant des quantités de terre qu'un homme peut labourer ou traiter seul, ou bien avec un attelage pendant une journée de travail. Plusieurs parcelles sont en outre dotées d'un toponyme : Joffray, La Doublancherie, le Petit Guenif et surtout Le Grand Vilchien/Vilechien/Villechien. Le dernier, répété en plusieurs endroits, fait écho au titre du plan. Une observation attentive permet de distinguer, vers le centre du plan, deux traits parallèles resserrés, qui ne peuvent représenter qu'une voie d'accès qui semble aboutir – mais hors du plan, quelque part vers l'est – sur le chemin susmentionné. De l'autre côté, il se scinde en deux accès dont l'un au sud-ouest débouche sur un étrage, c'est-à-dire un vaste espace ouvert de travail (battage du grain, etc.) – entouré d'une cour, de maisons et de vergers. La cour est elle-même bordée par une étable et un « toit » – c'est-à-dire un abri sommaire pour les porcs. La poursuite de l'examen révèle, dans la partie haute du plan, du côté du nord-ouest, des traits à la mine. Ce dernier indice éclaire sur les modalités de réalisation du plan, et les candidats ne peuvent se dispenser d'évoquer ce sujet : le plan a probablement été relevé sur le terrain, à la mine. Les traits courbés suggèrent un relevé visuel, ou « à vue » et non géométrique par triangulation. Par la suite, rentré dans son cabinet de travail, le cartographe a mis les plans au propre en repassant les traits à l'encre rouge et en reportant les informations de la légende. Dernier indice intéressant, le centre du plan est barré, en deux endroits, de la mention « article 844 bis » et en un troisième endroit, plus explicite : « article 844 bis du censif ». Cela fait manifestement référence... 2/ ... au second élément du document, à savoir la double page sur papier chiffon jauni, issu d'un registre et portant, pour la page de gauche, la foliotation « 2579 » en haut à droite, nous y reviendrons. Le titre du texte est un nom d'homme : « Pierre Le Manceau », sous-titré « demeurant à La Froullière, paroisse de Châtelain ». Un paragraphe en gros module mentionne différents biens qui renvoient à des parcelles observées sur le plan. D'ailleurs, la marge extérieure (donc droite) de la page porte la mention « article 844 bis, closerie du Grand Villechien, septier de seigle etc. » puis « Plan 75 bis, article 844 bis ». Le lien entre les deux éléments du document est établi, encore faudra-t-il l'explicitier. Entre-temps, la mention du septier de seigle, évoque une redevance, ce que confirme le paragraphe. La marge inférieure porte la recommandation : « Tournez pour les obéissances ». Le verso porte précisément le gros titre « Obéissances », puis sont listés, par ordre chronologique inverse du 20 juillet 1669 jusqu'en 1585, divers documents : livre de recette, censif et aveu. 3/ Ces termes renvoient au vocabulaire juridique féodal. Ils désignent les documents qui portent trace des droits dus par le

vassal à son seigneur. Le titre « Pierre Le Manceau » dans le registre est très probablement celui du vassal redevable au seigneur – dont le nom est absent du document, mais il s'agit du marquis de Château-Gontier – pour les terres représentées sur le plan. Les références précises, telles que « plan 75bis » et « article 844bis », sont utilisées pour se repérer aisément dans ces documents de gestion et assurer ainsi une perception efficace des droits. Le terme « livre de recette » dans les obéissances ne doit pas être compris dans son sens contemporain gastronomique, mais dans le sens prosaïque de livre des sommes reçues (les recettes, par opposition aux dépenses). Plus encore, ces chiffres élevés donnent une idée du volume important de ces documents de gestion : ce fonds comprend au minimum 76 plans, 845 articles et plus de 2500 folios de registres. Une période semble particulièrement propice à ces pratiques : le XVIII^e s. Fortement affaiblie par les guerres incessantes de Louis XIV et la création d'impôts dont elle n'est plus désormais exemptée (capitation, vingtième et dixième), la noblesse française cherche à renflouer ses caisses par tous les moyens, notamment la réactivation de droits féodaux tombés en désuétude. C'est la « réaction féodale », mise en œuvre par des juristes, notaires et avocats spécialistes du droit féodal : les feudistes. Le présent document provient donc très probablement d'une commande nobiliaire et a été réalisé par un feudiste qui a parcouru le chartrier du seigneur pour restaurer les droits féodaux du marquis de Château-Gontier. Les fioritures qui ornent les titres dans le registre, et particulièrement le profil grimaçant, ou « grotesque » à l'encre rouge sur la page de gauche, confirment la pratique du juriste. Un mot pour finir peut être consacré à l'intérêt historique de tels documents, dont beaucoup ont été brûlés lors de la Grande Peur de l'été 1789. Les toponymes renseignent sur l'occupation du territoire et son appropriation par l'homme. Le Grand Vilchien suppose l'existence d'un Petit Vilchien, comme le Petit Guenif suppose un Grand Guenif. La mention des étables et toits renseigne sur la présence d'animaux sur le territoire. La nature du sol, bois, pré, vignes, etc., indique les cultures pratiquées. Les redevances donnent une idée de la richesse du seigneur et de la pression fiscale qui repose sur ses vassaux. Un document homogène de plusieurs dizaines de plans et plusieurs milliers de pages de registres, comme celui-ci, fournit une masse de données colossale. De tels documents, quand ils ont survécu à la Révolution française, sont habituellement conservés dans la série E (familles et féodalité) voire J (archives d'origine privées, en l'occurrence de familles) des Archives départementales. Cette hypothèse se vérifie ici, puisque le plan est conservé en série J et les registres en série E des Archives de la Mayenne, même si les candidats n'étaient pas supposés identifier avec précision la zone concernée.

Documents d'archives du 19^{ème} siècle à nos jours

❖ Document 1 : Registre d'écrou et de libération de la colonie pénitentiaire d'Aniane, écrous n° 1493 et 1494, 1896-1898, Archives départementales de l'Hérault, 2 Y 815.

Les données renseignées sur ce registre font d'emblée apparaître son appartenance au contexte judiciaire. Les mentions relatives aux enfants ou jeunes « dans la maison » indiquent qu'il s'agit d'un extrait du registre d'écrou d'un établissement pénitentiaire destiné aux mineurs. Le registre d'écrou consigne les entrées et sorties des détenus : il comporte ici notamment l'état civil du détenu, son signalement, le motif d'incarcération, la peine prononcée ainsi que des renseignements et remarques sur sa conduite pendant la durée de la détention. La lecture des noms de siège des tribunaux diffèrent d'une page à l'autre indique qu'il s'agit d'un établissement accueillant des enfants ou jeunes de la France entière. La mention dans les remarques manuscrites concernant le jeune Rieu de la colonie pénitentiaire d'Aniane pourra permettre la juste hypothèse de cotation de ce registre en sous-série 2 Y des archives départementales de l'Hérault. A minima, on attendra du candidat qu'il puisse indiquer que ce type de registre est conservé en Archives départementales, en série Y. La justice pénale des mineurs au XIX^e siècle se fonde, depuis le code pénal de 1791, sur une définition de la majorité pénale à 16 ans. Dans les années 1820-1830, des quartiers dédiés aux mineurs sont aménagés dans quelques prisons. Puis la volonté d'éloigner les délinquants juvéniles du milieu urbain, conjuguée à une vision philanthropique des bienfaits sur la santé des travaux ruraux, conduit à la création de colonies agricoles pénitentiaires. Une cinquantaine d'établissements de ce type, la plupart privés, se développent à partir des années 1840, sur le modèle de la colonie de Mettray, en Indre-et-Loire. La loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus encourage leur développement. L'article 66 du code pénal, inscrit dans les deux écrous ici étudiés, est alors celui qui permet d'acquitter l'enfant ou le jeune que l'on considère avoir agi sans discernement tout en l'envoyant dans l'une de ces colonies pénitentiaires. L'article 67 lui prévoit une réduction de peine pour fait de minorité pour les enfants envoyés en maison de correction. Initialement perçues comme une solution pour l'éducation et le travail des jeunes, elles se révèlent rapidement lieux d'abus, d'exploitation et de maltraitance. Devenues maisons d'éducation surveillée (MES) par un décret de décembre 1927, puis institutions publiques d'éducation surveillée (IPES), elles ne connaissent une véritable évolution qu'après la seconde guerre mondiale, avec l'ordonnance du 2 février 1945 qui pose les grands principes contemporains de la justice pénale des mineurs. De nombreuses études ont été publiées sur l'histoire des colonies agricoles pénitentiaires ou « bagnes pour enfants ». Outre Mettray, les candidats pourront citer selon leurs connaissances Aniane (dont il est question ici) ou Belle-Île-en-Mer par exemple. L'ouvrage célèbre de Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, publié en 1975, méritera d'être mentionné. Les registres d'écrou sont librement communicables après un délai de 50 ans et représentent une source historique et généalogique d'un grand intérêt.

❖ **Document 2 : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cheverny, 27 mars 1965, Archives communales de Cheverny (Loir-et-Cher), non coté.**

L'analyse de ce document fait apparaître qu'il s'agit d'un exemplaire transmis à la préfecture dans le cadre du contrôle des actes *a priori*, et porteur d'une mention d'approbation sous réserve de la part du préfet. Plusieurs points seront à développer par les candidats dans leurs commentaires. Un rappel relatif à la forme réglementaire des registres de délibérations des collectivités permettra d'expliciter ce qui distingue un procès-verbal de séance, une délibération et un extrait, ainsi que les règles de conservation propres à chaque typologie. Des hypothèses argumentées pourront ainsi être formulées sur les lieux de conservation possibles de ce document et le sort final à lui réserver. Les candidats devront exposer en quoi consiste la tutelle administrative exercée par le préfet avant 1982 (légalité et opportunité), et comment s'exerce jusqu'à aujourd'hui le contrôle de légalité, procédure par laquelle l'État, agissant par l'intermédiaire de son représentant territorial, s'assure de la conformité des actes pris par les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et leurs établissements publics aux lois et règlements en vigueur. L'histoire de ce contrôle est en effet marquée par une évolution significative, passant d'un régime de supervision administrative étroite, la "tutelle", à un système de contrôle juridictionnel mis en place par les grandes lois de décentralisation de 1982. Un développement sur l'obligation de transmission de certains actes des collectivités, dont les délibérations des assemblées locales, doit conduire à évoquer les modalités et conséquences de la dématérialisation de cette transmission, encouragée par le développement du programme ACTES. Il s'agit en effet souvent de l'un des premiers flux dont l'archivage électronique est traité par les services départementaux d'archives. Le commentaire du contenu de la délibération peut conduire les candidats à évoquer d'autres aspects relatifs à l'activité des communes, en premier lieu la responsabilité vis-à-vis des écoles maternelles et élémentaires publiques, dont l'entretien matériel ici en question fait bien partie. La mention du budget et de sa construction en chapitres peut également être l'occasion d'une évocation des principes de gestion du budget communal et d'attribution des subventions.

❖ **Document 3 : Affiche de mise en vente d'un bien juif à Romorantin (Romorantin-Lanthenay, Loir-et-Cher), [octobre 1943], Archives départementales de Loir-et-Cher, 1375 W 86.**

Cette affiche provient du fonds de la Préfecture de Loir-et-Cher et se trouve classée dans les dossiers de suivi des affaires juives pendant la seconde guerre mondiale. L'analyse des caractéristiques formelles du document devra inclure le signalement du timbre fiscal, dont les candidats pourront d'une part commenter les origines, remontant à l'Ancien Régime, et d'autre part l'application spécifique aux affiches publicitaires ou informatives apposées dans l'espace public. Le timbre fiscal spécifique aux affiches, y compris celles des ventes judiciaires, a été supprimé par le décret du 9 décembre 1948. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de simplification et de modernisation de la grande réforme fiscale d'après-guerre, jusqu'à la quasi-disparition des timbres fiscaux mobiles papier depuis 2019, remplacé par un timbre électronique. Le contexte de cette vente judiciaire est particulièrement intéressant à commenter et permettra aux candidats d'exposer leurs connaissances sur les mesures visant les Juifs mises en œuvre en France dès 1940. Parmi les jalons essentiels à mentionner figurent le premier Statut des Juifs (loi du 3 octobre 1940, publiée au Journal Officiel le 18 octobre), puis le deuxième Statut des Juifs (loi du 2 juin 1941) avant la loi du 22 juillet 1941, dite "loi d'aryanisation", qui systématisa la spoliation économique et l'étendit officiellement à la zone libre. Le placement sous administration provisoire de tous les biens, entreprises, droits mobiliers et immobiliers appartenant aux Juifs (à l'exception théorique de la résidence principale), fut organisé en vue de leur liquidation ou de leur vente au profit de l'État français. Le rôle du Commissariat général aux questions juives, créé le 29 mars 1941, sera ici souligné, ainsi que celui de l'administrateur provisoire, figure centrale de l'exécution de l'aryanisation sur le terrain, prenant le contrôle des entreprises et des biens placés sous séquestre. L'aryanisation désigne le processus systématique d'expropriation et de transfert forcé des biens appartenant à des personnes considérées comme juives vers des propriétaires non-juifs, qualifiés d'Aryens dans la terminologie nazie. Au-delà de la sphère économique, l'aryanisation s'est intégrée dans une politique plus vaste visant l'élimination des Juifs de tous les domaines de la vie publique, culturelle et scientifique. Ce type de document figure parmi les pièces composant les dossiers de correspondance entre la préfecture et l'administrateur provisoire en Loir-et-Cher. Leur exploitation historique est aisée à commenter, les fonds d'archives relatifs à la seconde guerre mondiale représentant une catégorie d'archives qui demeure particulièrement consultée et exploitée par les historiens.

❖ **Document 4 : Commission de Joseph François Beyts (1763-1832) aux fonctions de préfet du département de Loir-et-Cher, 11 ventôse an VIII (2 mars 1800), Archives départementales de Loir-et-Cher, 1 J 716.**

Certes, ce document date de la dernière année du XVIII^e siècle, mais son intérêt est de permettre aux candidats d'exposer leurs connaissances sur le contexte historique de création des départements (décret du 22 décembre 1789) et de mise en place des administrations départementales, en particulier la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) créant le conseil général. L'analyse de ce document doit amener les candidats à identifier les trois signataires : Napoléon Bonaparte (Ajaccio, 15 août 1769 – Sainte-Hélène, 5 mai 1821), alors premier consul, Lucien Bonaparte (1775-1840), son frère, alors ministre de l'Intérieur, et Hugues B[ernard] Maret, fidèle secrétaire d'État qui obtient rang de ministre à partir de 1804 et les titres de comte de l'Empire et duc de Bassano en 1809. Les candidats n'auront pas à identifier précisément le bénéficiaire de la commission, « le citoyen Beytz », comme étant Joseph François Beyts, représentant du département de la Lys au Conseil des Cinq-Cents, mais ils pourront déduire de la date qu'il s'agit de la désignation du tout premier préfet du département de Loir-et-Cher. La présentation des caractéristiques matérielles devra inclure la description iconographique de la gravure et le signalement du timbre papier plaqué à gauche au bas du document. En haut à gauche, une mention manuscrite atteste de la présentation de cette commission par son porteur devant « l'administration centrale » du département pour enregistrement. La mention est signée par le secrétaire général de la préfecture et complétée d'un timbre humide. L'administration du département est ainsi désignée pour la distinguer des échelons inférieurs que sont les administrations des districts et des communes, également créées par le décret de l'Assemblée nationale constituante du 22 décembre 1789. Les candidats devront développer la présentation de cette administration départementale, devenue conseil général puis conseil départemental en 2015, en lien avec le rôle propre du préfet et les grandes lignes de son évolution. Le commentaire sera complété de façon pertinente par une mention de la nature privée de la commission, puisqu'elle appartient en propre à l'individu commissionné, et ne peut entrer en collection publique que par voie de don, legs ou achat.

Histoire des institutions françaises

❖ **Document 1 : Bon du roi validant la nomination de Michel Bégon comme intendant de la Marine de Dunkerque, novembre 1756, Archives nationales, MARINE C 7 23.**

Le document est un bon du roi. Ce type d'acte royal, qui s'est développé à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle est reconnaissable par le mot « bon » écrit par le roi sur un mémoire qui lui est présenté. Ce mot matérialise l'accord donné par le souverain à une proposition de dépense ou de nomination. Dans ce document, le secrétaire d'État à la Marine propose la nomination du sieur Bégon comme intendant de la Marine à Dunkerque. Cette fonction a été créée dans les années 1660 pour mettre en œuvre le développement de la Marine française voulu par Colbert. Leur rôle est de superviser la construction des vaisseaux de guerre et de diriger les arsenaux de marine. Ils sont également chargés d'aménager les ports et de veiller à leur approvisionnement. Il leur revient en fin de mobiliser les gens de mer, de recruter et de former les ouvriers des arsenaux et d'assurer la discipline des troupes. Le document permet d'évoquer les modalités de recrutement des grands commis de l'État sous l'Ancien Régime, caractérisée par une forte endogamie. Ainsi, le fait que la famille de Bégon soit « connue de majesté » est présenté comme un atout pour cette nomination. Son grand-père, proche de Colbert, a notamment été le premier intendant de la Marine à Rochefort, tandis que son père Bégon de la Picardière a été intendant de la Marine au Havre. Le nouvel intendant mène sa carrière dans la Marine puisque, ancien commissaire de la Marine, il est alors en charge du bureau des fonds au secrétariat d'État de la Marine et gère la comptabilité de cette administration. En 1756, l'intendance de la Marine de Dunkerque vient d'être rétablie. Créée en 1683, l'intendance de Dunkerque a été supprimée en 1739. Son rétablissement est à mettre en lien avec début de la guerre de Sept Ans. Ce conflit, qui oppose notamment la France au Royaume-Uni allié de la Prusse, exige le renforcement de la marine de guerre et contribue à renforcer le rôle militaire du port de Dunkerque. Comme l'attestent les deux tampons, le document fait partie du dépôt des archives de la Marine et des Colonies, qui conserve les archives de l'administration centrales de la Marine. Depuis 1899, ce fonds d'archives est en dépôt aux Archives nationales. Le document est conservé dans la série C 7, qui regroupe les dossiers de personnel de la Marine de l'Ancien Régime.

❖ **Document 2 : Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Toulouse, 18 mai 1884, Archives municipales de Toulouse, 1 D 79.**

Le document est extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Toulouse. Il est constitué, d'une part, de la convocation du maire de la ville à la séance du 18 mai 1884 et, d'autre part, du procès-verbal de cette

séance. Celle-ci se tient à la suite des élections municipales du 11 mai 1884, qui constituent elles-mêmes le premier scrutin organisé sous le régime de la loi du 5 avril 1884. Votée sous la Troisième République, celle-ci accorde plus d'autonomie aux communes, par contraste avec le Second Empire. Ainsi, les élections municipales qui se tiennent désormais tous les 4 ans (tous les 6 ans à partir de 1929) ont lieu au suffrage universel et permettent d'élire les conseillers municipaux. Ceux-ci élisent ensuite le maire, qui n'est plus nommé par le gouvernement. La loi permet au conseil municipal de délibérer sur tous les problèmes de la commune, qui reste néanmoins sous la tutelle du préfet. En lui accordant la clause de compétence générale, la loi de 1884 étend également les prérogatives de la commune. Sans refaire une histoire séculaire du pouvoir municipal toulousain, les candidats peuvent rappeler que le Conseil municipal se réunit dans la salle du conseil, qui se situe « dans les nouveaux bâtiments du Capitole ». C'est à cet endroit que se réunit le pouvoir municipal de la ville depuis le XII^e siècle, au moment où le comte de Toulouse concède le pouvoir municipal au capitoulat, composé de plusieurs capitouls élus pour administrer la ville. Depuis la Révolution française, le mode de désignation du maire a alterné entre élection et nomination. Si la création des communes en 1789 avait été accompagnée du principe de l'élection du maire au suffrage universel, Napoléon Bonaparte prévoyait leur nomination par le préfet par la loi du 28 pluviôse an VIII. Sous la monarchie de Juillet, une loi de 1831 rétablit l'élection des conseillers municipaux, mais le maire reste nommé par le préfet. Après l'instauration de l'élection du maire au suffrage universel en 1848, le Second Empire rétablissait un contrôle étroit des municipalités par les préfets. La réunion du conseil municipal du 18 mai 1884 est donc particulièrement importante puisqu'elle donne lieu au premier procès-verbal de l'élection du maire de la ville et de ses adjoints. Le document est conservé aux Archives municipales de Toulouse, dans la sous-série 1 D dédiée aux délibérations du conseil municipal.

❖ **Document 3 : Affiche de la ville de Courbevoie : pain pour novembre et tickets de charbon, 13 octobre 1918, Archives départementales des Hauts-de-Seine, DR 7 254.**

Ce document est une affiche de la ville de Courbevoie conservée dans les archives de la préfecture de la Seine. Il illustre la façon dont la distribution de pain, de farine et de charbon à la population de la ville est progressivement prise en mai au cours de la Première Guerre mondiale par l'administration municipale. Cette substitution au marché libre par les pouvoirs publics est due aux pénuries qui frappent le pays et conduisent à rationner ces produits. Il est possible de rappeler les raisons de cette pénurie : invasion par l'Allemagne d'une partie du Nord de la France, grande région industrielle et agricole, mobilisation générale des hommes sous les drapeaux, qui contribue à diminuer la production, ou encore diminution importante des produits importés. L'affiche illustre les mécanismes du rationnement de la population pendant la guerre. Celui-ci est basé sur la mise en place de cartes et de tickets contre lesquels les pouvoirs publics remettent les produits rationnés, afin d'éviter les accaparements et la spéculation. Cette économie se singularise également par la définition de catégories administratives de produits et de consommateurs (enfants de trois à treize ans, personnes âgées, etc.). L'économie du rationnement est caractérisée aussi par l'apparition de produits de substitution, comme les farines et pains de régime. Enfin, le niveau des rations évolue en fonction des disponibilités ou des besoins : les rations de pains sont ainsi relevées pour certaines catégories en novembre 1918, tandis que la population peut percevoir des tickets de charbon pour l'hiver. L'affichage administratif est nécessaire pour porter à la connaissance de la population les évolutions régulières des règles de répartition des produits. Le rationnement par les pouvoirs publics au cours de la Première Guerre mondiale s'inscrit dans la filiation de la Révolution avec la loi du Maximum instituée en 1793. Elle sera poursuivie durant la Seconde Guerre mondiale. Au niveau local, cette organisation repose sur les communes, qui jouent un rôle de guichet de proximité pour la mise à disposition des denrées auprès des populations. Les communes sont les plus à même d'effectuer une répartition fine des stocks au bénéfice des populations. La définition de catégories spécifiques pour les personnes âgées rappelle aussi qu'il revient en partie aux communes d'accorder des aides aux populations les plus fragiles. Ce document est conservé aux Archives départementales des Hauts-de-Seine, dans les archives dévolues de la préfecture de la Seine. Un autre exemplaire de cette affiche est probablement conservé également aux Archives communales de Courbevoie.

❖ **Document 4 : Courrier du maire de Gennevilliers aux principaux des collèges de Gennevilliers, 26 avril 1982, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 1891 W 2.**

Ce document de 1982 illustre la création des zones d'éducation prioritaires dans les territoires, dans le contexte de l'arrivée de la gauche au pouvoir. Les zones d'éducation prioritaires sont définies par le ministre de l'Éducation nationale Alain Savary. Le document cite ainsi la circulaire du 28 décembre 1981. Ce texte définit pour la première fois la notion de « zone d'éducation prioritaire ». Il consiste à donner davantage de moyens pour compenser les difficultés socio-économiques des établissements situés dans des espaces défavorisés. Le courrier illustre les efforts du maire de Gennevilliers pour que les établissements scolaires de sa commune

bénéficient des moyens accordés par ce nouveau dispositif. Il rappelle les conditions requises pour obtenir la création d'une zone d'éducation prioritaire qui ont été présentées par l'inspecteur d'académie, c'est-à-dire le responsable des services déconcentrés de l'Éducation nationale à l'échelon départemental (devenu en 2012 le directeur académique des services de l'Éducation nationale ou DASEN). Leur création est décidée par le recteur de l'académie de Versailles, sur la base d'une analyse géographique des résultats scolaires et des conditions sociales et démographiques des espaces concernés. La création de la ZEP doit également associer tous les acteurs du collège et, à ce titre, être validé par le conseil d'établissement, qui est présidé par le chef d'établissement. A cet égard, le document permet également d'aborder l'organisation et la gouvernance des établissements d'enseignement secondaire, qui sont alors dans une période de transition. En effet, ce courrier est adressé aux principaux des collèges d'éducation spécialisés (CES). Pourtant, la loi Haby de 1975, qui introduit la notion de « collège unique », a fusionné ces établissements avec les anciens collèges d'enseignement général (CEG). Par conséquent, depuis 1977, tous ces établissements sont des collèges. La loi Haby a également fait des collèges des établissements publics nationaux d'enseignement à caractère administratif, dont les dépenses sont intégralement prises en charge par l'État. Au moment de la rédaction du courrier, ce régime est en train de changer : la loi de décentralisation du 2 mars 1982 transfère en effet aux départements la gestion et le financement des collèges, qui deviennent des établissements publics d'enseignement local (EPLE) en 1983.

Troisième épreuve écrite des concours externes et internes

Langues vivantes étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais ou russe.

Langues anciennes : grec ancien, hébreu ancien ou latin.

- **Forme de l'épreuve**

La troisième épreuve écrite d'admissibilité consiste en la **traduction d'un texte** rédigé dans une des langues anciennes ou dans une des langues vivantes étrangères choisie par le candidat lors de l'inscription aux concours.

Cette traduction est suivie, dans le cas des **langues vivantes étrangères**, de la **réponse à plusieurs questions** se rapportant au texte et appelant une réponse claire, argumentée et développée.

L'usage du dictionnaire est autorisé pour les langues anciennes.

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve écrite de langue a pour objectif d'évaluer le niveau général en langue des candidats et non pas leur niveau de formation en histoire ou en histoire de l'art par exemple.

Elle est destinée d'une part à évaluer la connaissance et la qualité de la langue et d'autre part à apprécier la capacité du candidat à exprimer une position structurée, argumentée et critique dans la langue choisie.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les langues, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre et analyser un texte dans la langue choisie ;
- proposer une traduction la plus fidèle possible au texte original ;
- élaborer une traduction dans un français clair, irréprochable et idiomatique ;
- maîtriser l'expression écrite et présenter des qualités rédactionnelles ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- maîtriser le temps imparti.

Pour les langues vivantes étrangères (questions), le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- s'exprimer avec clarté et justesse dans la langue choisie ;
- structurer de manière ordonnée sa réflexion selon un plan clair et cohérent ;
- exprimer son opinion de manière structurée et argumentée ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui sont associées.

Sujets

L'épreuve pour les langues vivantes étrangères est constituée, d'une part, d'une version et, d'autre part, de la réponse à trois questions se rapportant au texte.

- Version : Traduction du passage entre crochets.
- Questions : Réponses argumentées et développées dans la langue,

L'épreuve pour les langues anciennes (l'utilisation d'un dictionnaire est autorisée) est constituée de la version de l'intégralité du texte.

Migrationsmuseum Fenix: Emotion trifft auf Kunst

Im neu eröffneten Fenix-Museum in Rotterdam erzählen Gemälde, Installationen, Plastiken und alte Reisekoffer Geschichten über Migration. Mut, Hoffnung, Vertrauen aber auch Abschiedsschmerz, Heimweh und Angst- das sind die großen Emotionen des Phänomens Migration. (...).

Ein spektakulär glitzerndes Konstrukt auf dem Dach (...) ist eine Treppe aus Edelstahl, die sich wie eine verzogene Doppelhelix durch das Zentrum des Gebäudes windet und (...) "Tornado" genannt wird. Auf dem Dach mündet der tobende Tornado dann in einer Aussichtsplattform und bietet einen spektakulären Blick (...). Beim Aufstieg können die Besucher zwischen verschiedenen Routen wählen. Für den chinesischen Architekten Ma Yansong ist sein Entwurf eine Metapher für Migration und Bewegung. "Wir haben (...) eine lineare Reise kreiert, die einen rauf und runter führt," so Yansong. Dass einem dabei auf der Treppe andere Besucher entgegenkommen und somit für Fremde ein Begegnungsort wird, gehört zum Konzept.

Außerdem steht die vertikale Ausrichtung des Tornados im bewussten Kontrast zu dem horizontalen Gebäude, welches das Museum beherbergt. [Es befindet sich in einer alten Lagerhalle der niederländischen Holland-Amerika-Linie aus dem Jahr 1923 (...). Von den umliegenden Docks sind seit Ende des 19. Jahrhunderts mehrere Millionen Menschen von Europa nach Nordamerika ausgewandert.

Wer die ehemalige Lagerhalle betritt, steht in einem lichtdurchfluteten modernen Museum mit verschiedenen Ausstellungen rund um den Themenblock Migration. (...) "Migration ist ein Teil unseres menschlichen Wesens. So lange wir als Menschen existieren, bewegen wir uns, ziehen umher, und das wird immer so sein", so die Museumsdirektorin Anne Kremers. Das Museum wolle zeigen, dass Migration "zeitlos und universell ist, aber vor allem sehr persönlich". Viele der ausgestellten Künstlerinnen und Künstler hätten ihre persönlichen Erfahrungen in die Kunstwerke einfließen lassen. (...)

Die Kunstwerke umfassen zeitgenössische Kunst, aber auch historische Werke. So stellt das Museum ein Porträt von Desiderius Erasmus – Rotterdamer und Weltbürger par excellence – des Malers Hans Holbein der Jüngere aus dem 16. Jahrhundert aus. Dieses war vor kurzem noch weitgehend unbekannt.]

Ein besonderer Hingucker ist der fast lebensgroße New-Yorker-Stadtbuss "The Bus" aus dem Jahr 1995 des amerikanischen Künstlers Red Grooms. Man kann einsteigen und sich zu den exzentrischen Pop-Art-Fahrgästen gesellen.

Sich in wahren Geschichten verlieren können die Besuchenden im Koffer-Labyrinth. Rund 2000 Koffer hat das Fenix-Museum gesammelt. (...)

Dokumentiert wird die emotionale Seite der Migration auch in der Fotoausstellung "The Family of Migrants". Die Fotografien (...) handeln von Abschied, Ankommen, Reise und Liebe. Bilder, die im Kopf bleiben. (...)

Das Fenix-Museum schafft durch seinen emotionalen Zugang zu dem Thema Migration eine frische Perspektive auf eines der am stärksten polarisierenden Themen unserer Zeit. Dabei bietet es viel Raum für Gefühle, Ideen, und Erfahrungen. Durch den Schwerpunkt auf den Mensch wirbt es um Empathie- ohne dabei pädagogisch zu sein. Kunst und Architektur sprechen für sich.

Nach: Lucia Schulten, www.dw.de, 23.05.2025

Fragen

1. Welche Art von Kunstwerken werden im Migrationsmuseum Fenix in Rotterdam ausgestellt und was sollen diese Kunstwerke beim Besuchenden auslösen ?
2. Kennen Sie andere kulturelle Einrichtungen, die sich mit großen gesellschaftlichen Herausforderungen wie der Migration auseinandersetzen?
3. Was kann Architektur, die aus einem Museum ein Kunstwerk macht, vermitteln ?

Proposition de traduction

(...) Il se trouve dans un ancien hangar de la compagnie néerlandaise Pays-Bas-Amérique datant de 1923 (...). C'est depuis les docks situés aux alentours que plusieurs millions de personnes ont émigré à partir du 19^{ème} siècle.

On entre ainsi dans l'ancien hangar et on se retrouve dans un musée moderne inondé de lumière présentant différentes expositions autour de la thématique de la migration (...) "La migration fait partie de notre humanité. Tant que nous existerons en tant qu'êtres humains, nous bougerons, nous nous déplacerons continuellement, et cela sera toujours ainsi", selon la directrice de musée Anne Kremers. Le musée voudrait montrer que la migration "est intemporelle et universelle, mais avant tout très personnelle". De nombreux artistes exposés auraient insufflé dans les œuvres d'art leurs expériences personnelles. (...)

Les œuvres d'art comprennent de l'art contemporain mais aussi des pièces historiques. Ainsi, le musée expose un portrait de Desiderius Erasmus – Rotterdamois et citoyen du monde par excellence – du peintre Hans Holbein le Jeune, datant du 16^e siècle. Jusqu'il y a peu, ce tableau était encore quasiment inconnu.

Questions

1. Quelles sortes d'œuvres d'art sont exposés au musée de la migration Fenix à Rotterdam et que sont-elles censées provoquer chez les visiteurs ?
2. Connaissez-vous d'autres institutions culturelles qui s'intéressent aux grands défis de société comme la migration ?
3. Que peut transmettre une architecture qui fait d'un musée une œuvre d'art ?

ANGLAIS

"The times, they did a-change"

The images of the fall of Saigon, on April 30th 1975, are indelible. A helicopter takes off from the roof of an apartment building, leaving behind a long line of would-be evacuees. Victorious North Vietnamese soldiers roll into the city in tanks, on their way to sack the United States embassy and raise their flag over the presidential palace. Vietnamese civilians rush onto packed boats in terror. (...)

[In 1954 America was at peak self-confidence. The second world war wreaked devastation, but America had emerged as a geopolitical and industrial power. The ruinations of the 1960s were still a decade ahead; the Depression's privations were 15 years in the past. Polls taken in 1958 showed that 73% of Americans trusted their government to do the right thing. So when President Dwight Eisenhower sent Edward Lansdale, an air-force officer, to help the government of South Vietnam in its struggle against the communist north, it raised little public outcry.

Few Americans could even find Vietnam on a map. Many were introduced to it by a popular book called "Deliver Us From Evil" (1956). The author, Tom Dooley, an American naval medic who worked in Vietnam, described a grisly roster of horrors visited on innocent Vietnamese Christians. He cast American capitalism and compassion as the only things that could save millions of Vietnamese from communist brutality. (After Dooley's early death from cancer in 1961, it emerged that he had worked with the CIA and fabricated his stories of communist atrocities.)

Dooley's sensationalised narrative suited Americans' self-image as benign, conquering heroes. Popular Westerns such as "Shane" (1953) and "The Magnificent Seven" (1960) depicted Americans as civilising folk who stood up for the downtrodden. Epic films such as "Spartacus" (1960) depicted combat as noble and righteous, with clear battle lines and starkly defined good guys and baddies.

Meanwhile, America's involvement in Vietnam was deepening. (...) And so America began drafting young men to go to Vietnam.]

Two things were notable about America's military strategy. First, it was not working. (...) And second, it was largely kept from the public. (...)

The first glimmers of public discontent emerged in American music. In 1963 Bob Dylan condemned the "Masters of War" who "hide in your mansion while the young people's blood/Flows out of their bodies and is buried in the mud". Nina Simone complained in 1967 about a government that would "raise my taxes, freeze my wages/And send my son to Vietnam".

In the 1960s protest songs were rarely mainstream hits, but David Suisman, a music historian at the University of Delaware, notes that this was the start of what came to be known as "alternative music": styles with strong niche appeal and even stronger political messages. Genres such as folk stood apart from—and often in opposition to—mainstream music, which at the time was dominated by anodyne love songs. Hip-hop and punk were the inheritors of that legacy.

The brutal images Americans saw on their televisions every night fuelled such discontent. Unlike the feel-good newsreels broadcast in the second world war, coverage of Vietnam was not sanitised. New technology, in particular lightweight cameras and sound equipment, enabled journalists to go into the field and show people what was happening. This permanently changed the media's wartime role; the public now expects to see combat footage and sceptical reporters. In Afghanistan and Iraq, the army let journalists "embed" themselves with combat units.

It took longer for the war to arrive in cinemas, but when it did, film-makers were unsparing in their depictions. "The Deer Hunter" (1978) showed the war's effects on three friends from an insular steel town in Pennsylvania. Francis Ford Coppola's magnificent "Apocalypse Now" (1979) portrayed the corrosive insanity of the war's senseless violence and the lies upon which it rested. And in Stanley Kubrick's "Full Metal Jacket" (1987), the war was nothing more than a charnel house.

Ever since, American films have largely eschewed the tidy morality and view of combat that defined pre-Vietnam war movies. Even the last "good war"—the second world war—had its shine removed in "Saving Private Ryan" (1998): the combat scenes were shockingly violent and confusing. "Jarhead" (2005) and "Warfare" (2025), about the fighting with Iraq, depict war as dreary and fundamentally pointless. "American Sniper" (2014) told the true story of a veteran who fought in

Iraq and was murdered by another officer with PTSD; it showed how war hangs over soldiers long after they return home. (...)

Underlying all of these cultural changes has been a profound social one. In 1971 the Pentagon Papers, high-level government reports on the war, were leaked, revealing the depth of officials' dishonesty about their motives and efficacy in Vietnam. A poll taken that year showed that 71% of Americans believed the war had been a "mistake". By 1974 barely more than one-third of Americans trusted their government to do the right thing. Aside from a brief post-9/11 spike, America's government has never regained the trust of a majority of its citizens. Today only 22% trust it, and it seems unlikely to win back Americans' confidence soon.

The Economist, April 24th, 2025

Questions :

- 1) According to the article, in what ways can the Vietnam war be considered a turning-point in the US social and cultural landscape?
- 2) Explain the following sentence: "Dooley's sensationalised narrative suited Americans' self-image as benign, conquering heroes."
- 3) In your opinion, what are the major global challenges the Hollywood film industry is facing today? Use specific examples to support your answer.

Proposition de traduction

En 1954, l'Amérique n'avait jamais été aussi sûre d'elle-même/confiante. La Seconde Guerre mondiale avait causé des ravages / semé la désolation mais le pays qui en avait émergé était une grande puissance sur le plan géopolitique et industriel. Les privations de la Grande Dépression étaient quinze ans en arrière, et les affrontements / le tumulte des années 60 n'aurai(en)t lieu qu'une décennie plus tard. En 1958, les sondages montraient que 73% des Américains étaient confiants dans la capacité de leur gouvernement à prendre les bonnes décisions. Aussi lorsque le président Dwight Eisenhower a envoyé l'officier de l'armée de l'air Edward Lansdale pour aider le gouvernement du Sud Vietnam à combattre le nord communiste, peu de gens se sont indignés.

Rares étaient (à l'époque) les Américains capables de tout simplement situer le Vietnam sur une carte. Un grand / Bon nombre d'entre eux en avaient entendu parler grâce à un livre à succès intitulé *Deliver Us From Evil / Délivre nous du mal* (1956). Son auteur, Tom Dooley, un médecin de la marine américaine en poste au Vietnam, y énumérait toutes les atrocités perpétrées à l'encontre d'innocents Vietnamiens de confession chrétienne. Il y érigeait le capitalisme et la compassion des Etats-Unis comme seul rempart capable de sauver des millions de Vietnamiens de la violence du régime communiste (Après la mort prématurée de Dooley des suites d'un cancer en 1961, il est apparu qu'il avait travaillé pour la CIA et que ses récits sur les atrocités commises par les communistes avaient été forgés de toutes pièces / n'étaient que pure invention).

Le récit à sensation de Dooley était en tous points conforme à l'image que l'Amérique se faisait d'elle-même, celle d'une nation de héros conquérants et bienveillants. Des westerns à succès tels que *Shane / L'Homme des vallées perdues* (1953) ou *The Magnificent Seven / Les sept mercenaires* (1960) représentaient les Américains comme un peuple porteur d'une mission civilisatrice, défenseur des opprimés. Dans les grandes fresques épiques/un péplum comme *Spartacus* (1960), le combat apparaissait comme une action juste et noble, où des personnages immédiatement reconnaissables comme étant les bons ou les méchants s'opposent sur une ligne de front clairement définie.

Dans le même temps, l'engagement des Etats-Unis au Vietnam s'intensifiait. [...] Puis ce fut au tour des premiers jeunes appelés / conscrits américains d'être envoyés au Vietnam.

Questions:

- 1) D'après l'article, en quoi la guerre du Vietnam marque-t-elle un tournant dans le paysage social et culturel américain ?
- 2) Expliquez la citation suivante : « Le récit à sensation de Dooley était en tous points conforme à l'image que l'Amérique se faisait d'elle-même, celle d'une nation de héros conquérants et bienveillants. »
- 3) D'après vous, quels sont les grands défis mondiaux que l'industrie cinématographique de Hollywood doit relever en ce moment même ? Etayez votre argumentation par des exemples précis.

قبل عامين استيقظتُ على أصوات مرتفعة تقترب من نافذة غرفتي. نهضت فرأيت "عربة الحي" تقطع كل الأشجار التي كانت قبالة نافذتي، بمنتهى اللامبالاة. لم أجد تفسيراً، وكل ما عرفته أنني لن أجلس مرة أخرى بالقرب من هذه النافذة، فاستمتعت بالأشجار الخضراء تخفف من حرارة الشمس الحارقة. لم أكن وحدي من عانى، إذ تناولت مواقع التواصل الاجتماعي والمواقع الإخبارية صوراً لقطع الأشجار في مناطق مصرية لطالما تميزت بالمساحات الخضراء. ففي ظل الإنكار والتبرير، حرص مواطنون على نشر صور من شرفات منازلهم قبل قطع الأشجار وبعده لتوثيق هذه "المذابح" المتتالية، في ظل درجات حرارة غير مسبقة.

فبحسب المرصد العالمي **جلوبل فوريسست واتش**¹، فقدت مصر خلال 22 عاماً نحو ألفي هكتار من الغطاء الشجري، أي ما يعادل 10 ملايين و810 ألف متر مربع. وتتوعد الأسباب بين الحرائق والتنمية العمرانية وأعمال التوسعات والتصحر. وتنتشر الجمعيات أرقاماً مختلفة ومتفاوتة وتتوق المذکور أضعافاً، لم نستطع الجزم بأي منها، والسبب الأبرز غياب أي إشارة من المصادر الحكومية الرسمية عن عدد الأشجار التي قُطعت.

[وفي مواجهة هذه التأثيرات الخطيرة، تسعى مبادرات مجتمعية وفردية إلى نشر الوعي بين المواطنين بضرورة توثيق عمليات قطع الأشجار لمحاولة التصدي لها. من هذه المبادرات مجموعة على **فيسبوك** بعنوان "أشجارك يا مصر". تضم هذه المجموعة أكثر من 39 ألف عضو، يشاركون بنشر صور تخص قطع الأشجار في مناطقهم السكنية، فضلاً عن مقارنة المناطق في أوقات زمنية مختلفة. وفي محافظة بورسعيد ظهرت مبادرة "ازرع شجرة"، ويقول الدكتور **محمود فشارة** صاحب المبادرة: "المشروع تطوعي بشكل كامل، وكل ما فعلته هو نشر فكرة زرع الشجر، كي نحافظ على الشكل الجمالي من ناحية ونواجه تغير المناخ من ناحية أخرى. لقد تواصلنا مع أحد المشاتل لشراء شجر بسعر مخفض نسبياً، ومن خلال مجموعة على **فيسبوك** نتواصل مع السكان الذين يقبلون على شراء الشجر وزرعه أمام منازلهم. فلا بدّ لنا أن نعمل بشكل إيجابي بعيداً عن الانتقاد المتكرر والسلبى دون أخذ خطوات فعلية على أرض الواقع. وقد أظهرت المبادرة قبولاً من كل الناس الذين يسعون لتشجير الشوارع وتجميلها على نفقتهم الخاصة]."

بقلم مريانا سامي، عن موقع "رصيف 22"، 11 يوليو 2024

(بتصرف)

¹ Global Forest Watch

أجب بالعربية عن الأسئلة التالية:

- 1- ما هي العوامل التي تسبب فقدان الأشجار في المجتمع المصري؟
- 2- بماذا تلجأ منك لتبعية لقطع الأشجار ولم انبسطك؟
- 3- في هذا المقال ما هي الطرق أو الأساليب التي ونفسي وجه ظاهراً قطع الأشجار في مصر؟

Proposition de traduction

Il y a deux ans, je me suis réveillée au son de bruits forts qui se rapprochaient de la fenêtre de ma chambre. Je me suis levée et j'ai vu « la voiture de la municipalité » abattre, avec une totale indifférence, tous les arbres qui se trouvaient devant ma fenêtre. Je n'ai pas trouvé d'explication à cela. Tout ce que je savais, c'est que je ne m'assiérais plus près de cette fenêtre pour profiter de la verdure qui atténuait la chaleur écrasante du soleil. Je n'étais pas la seule à souffrir. Les réseaux sociaux et les sites d'information relayaient également des images d'abattage d'arbres dans plusieurs régions d'Égypte, longtemps connues pour leurs espaces verts. Face au déni et aux justifications officielles, des citoyens tenaient à publier des photos prises depuis leurs balcons avant et après les coupes, afin de documenter ces « massacres » répétés, dans un contexte de hausse des températures sans précédent.

Selon l'observatoire « Mondial Global Forest Watch », l'Égypte aurait perdu environ 2 000 hectares de couverture arborée en 22 ans, soit l'équivalent de 10,81 millions de mètres carrés. Les causes sont multiples : incendies, urbanisation, projets d'extension et désertification. Certaines associations publient même des chiffres différents, souvent bien plus élevés, mais il est difficile de confirmer quoi que ce soit, notamment en l'absence totale d'informations officielles sur le nombre d'arbres abattus.

[Face à ces effets graves, des initiatives collectives et individuelles cherchent à sensibiliser les citoyens à l'importance de documenter ces coupes d'arbres, pour tenter d'y faire face. Parmi ces initiatives, un groupe Facebook intitulé « Tes arbres, ô Égypte ». Ce groupe compte plus de 39 000 membres qui partagent des photos d'abattages dans leurs quartiers et comparent les mêmes lieux à différentes époques.

Dans le gouvernorat de Port-Saïd, une autre initiative a vu le jour : « Plante un arbre ». Le docteur Mahmoud Feshara, à l'origine de l'initiative, explique : « C'est un projet entièrement bénévole. Tout ce que j'ai fait, c'est diffuser l'idée de planter des arbres afin de préserver l'esthétique des lieux d'une part, et de lutter contre le changement climatique, d'autre part. Nous avons pris contact avec une pépinière pour acheter des arbres à un prix relativement réduit. Puis, via un groupe Facebook, nous communiquons avec les habitants qui acceptent d'acheter et de planter des arbres devant chez eux. Il est essentiel d'agir de manière constructive, loin des critiques stériles et négatives, sans action concrète sur le terrain. Cette initiative a rencontré un accueil favorable de la part des citoyens désireux de verdier et embellir les rues à leurs propres frais. »]

Par Maryana Sami, pour le site « Raseef22 », 11 juillet 2024 (avec adaptations)

Questions :

- 1- Quelles sont les causes de la disparition des arbres en Égypte ?
- 2- À quoi la journaliste compare-t-elle l'abattage des arbres et pour quelles raisons selon vous ?
- 3- Quelles sont les initiatives présentées dans cet article pour faire face au phénomène de l'abattage des arbres en Égypte ?

Turismo o patrimonio: el difícil equilibrio entre una fuente de ingresos millonaria y la protección de los bienes artísticos

La industria asume la necesidad de medidas como las tasas, los límites a los cruceros o las franjas horarias en los museos, pero no prohibiciones drásticas

Miguel Ángel García Vega

elpais.com, Madrid - 19 AGO 2024

[Sobre la pregunta cómo proteger el arte del turismo masivo, se han calografiado millones de frases. "La desgracia de los incivilizados y los idiotas", dijo Gennaro Sangiuliano, ministro de Cultura italiano, cuando un visitante garabateó la palabra "ALI" en un muro de la casa Ceii, del parque arqueológico de Pompeya (Nápoles), advirtiendo que tendría que pagar los costes del arreglo gracias a una nueva ley que aumenta las sanciones contra quienes perjudiquen el patrimonio nacional. Es una de las medidas que se han ido adoptando en los últimos años para frenar el vandalismo y los daños que provoca el turismo, además de tasas para entrar en muchas ciudades, limitaciones a los cruceros o franjas horarias para visitar museos. Pero ante el auge de este tipo de medidas, surge una nueva pregunta: ¿cómo afecta la protección del patrimonio al turismo, una industria que en España, por ejemplo, aporta actualmente alrededor del 13% del PIB?

En general, los expertos coinciden en que el turismo sufre poco. Los comportamientos vandálicos no suelen comportar el cierre de espacios. La ciudad de Dubrovnik (Croacia) ha protegido su frágil medioambiente con la prohibición de entrada de cruceros, aunque los turistas siguen llegando. "Pero el crecimiento tiene que tener sus límites y hay que regular. Por ejemplo, con *numerus clausus* o con un sistema de venta de billetes anticipada, como se hace en la Alhambra de Granada. Sin duda, no nos puede asustar proponer franjas horarias: ¿por qué debe ser obligatorio ver ciertos museos? Hay que ordenar los flujos. Madrid posee infinidad de oferta de ocio, y no todo debe pasar por las grandes instituciones", reflexiona José Luis Zoreda, vicepresidente ejecutivo de Exceltur, asociación que integra una treintena de grandes compañías del sector [...].

El turismo tampoco es un derecho universal del ser humano. Exceltur considera que las tasas son duras, pero necesarias. Entrar en Venecia cuesta cinco euros y, a pesar de ello, carece de cualquier efecto. Pero tal vez si fueran 20 se lo pensaría una familia con cuatro miembros. "Esa cifra sí podría proteger la identidad de la ciudad frente al viajero nocivo. El turismo estará ahí, aunque será otro, distinto", continúa Zoreda. "En vez de pagar, obligaría a responder a una sencilla pregunta: 'Nombre a tres pintores venecianos (...)'. Si no tienen ni idea de lo que van a ver, que se marchen a otra parte", apunta con ironía el historiador Robert Simon [...].

Todos los agentes implicados tienen claro que la relación entre turismo y patrimonio debe contar con una normativa y que la autorregulación, como el *"laissez faire, laissez passer"* de los mercados financieros, puede derivar en un *crash*. Pero una vez inventado el oxímoron "turismo sostenible", la industria acepta de todo menos el vocablo "prohibir". Los términos de moda son "juicioso" o "consciente". "Siempre que estas medidas no se conviertan en una prohibición regulatoria, y hayan sido analizadas desde los impactos económicos, sociales y patrimoniales, además de ser consensuadas con los agentes de la cadena de valor, deberían ser positivas", desgrana por correo electrónico Luis Buzzi, socio responsable de Turismo de la consultora KPMG en España.

Desde luego, España no quiere pegarse un tiro en un pie que supone unos ingresos de 20.000 millones de euros anuales. La Secretaría de Estado de Turismo admite, a través de correo electrónico, que la relación entre "legado y turismo tiene cosas muy positivas". ¿Ejemplos? Los bienes culturales suelen generar un sentido de protección en los visitantes, una especie de orgullo por contribuir a rescatar o poner en valor un patrimonio revitalizado. Además, los recursos que crea el sector permiten invertir en proyectos dirigidos a su rehabilitación y protección. En este jardín plantado de buenos deseos, la Secretaría de Turismo impulsa planes de uso turístico que permitan una gestión equilibrada.

[...]

PREGUNTAS

1. Según el texto, ¿qué medidas se toman para regular el turismo de masas? ¿Funcionan?
2. ¿Por qué "turismo sostenible" se presenta como un oxímoron?
3. ¿Deberían imponerse medidas más drásticas para salvaguardar el patrimonio? ¿Qué proposiciones tiene usted?

Proposition de traduction

Tourisme ou patrimoine : le difficile équilibre entre une source de revenus qui se chiffre en millions et la protection des biens artistiques

L'industrie admet la nécessité de mesures telles que les taxes, la limitation des navires de croisière ou l'application de créneaux horaires dans les musées, mais pas d'interdictions drastiques

Miguel Ángel García Vega
elpais.com, Madrid - 19 août 2024

[Au sujet de la protection de l'art face au tourisme de masse, des myriades de pages ont été écrites. Gennaro Sangiuliano, ministre italien de la Culture, a déclaré : "Le malheur des incivilisés et des idiots" lorsqu'un visiteur a griffonné le mot « ALI » sur un mur de la maison Cei du parc archéologique de Pompéi (Naples), notifiant qu'il devrait payer les frais de réparation grâce à une nouvelle loi qui alourdit les sanctions à l'encontre des personnes qui endommagent le patrimoine national. Il s'agit de l'une des mesures adoptées ces dernières années pour lutter contre le vandalisme et les dommages causés par le tourisme, en plus des taxes d'entrée dans de nombreuses villes, des limitations imposées aux bateaux de croisière ou des créneaux horaires pour la visite des musées. Mais avec la multiplication de ces mesures, une nouvelle question se pose : quelle incidence la protection du patrimoine a-t-elle sur le tourisme, une industrie qui, en Espagne par exemple, contribue actuellement à environ 13 % du PIB ?

En général, les experts s'accordent à dire que le tourisme souffre peu. D'ordinaire, le vandalisme n'entraîne pas la fermeture des sites. La ville de Dubrovnik (Croatie) a protégé son environnement fragile en interdisant l'accès aux bateaux de croisière, et les touristes continuent d'arriver. "Mais la croissance doit avoir ses limites et être régulée. Par exemple, avec un *numerus clausus* ou un système de vente anticipée de billets, comme à l'Alhambra de Grenade. Sans doute ne faut-il pas craindre de proposer des créneaux horaires : pourquoi serait-il obligatoire de voir certains musées ? Il faut organiser les flux. Madrid a une offre de loisirs infinie, et tout ne doit pas passer par les grandes institutions", estime José Luis Zoreda, vice-président exécutif d'Exceltur, association qui regroupe une trentaine de grandes entreprises du secteur. [...]

Le tourisme n'est pas non plus un droit de l'homme universel. Exceltur estime que les taxes sont dures, mais nécessaires. L'entrée à Venise coûte cinq euros et n'a pourtant aucun effet. Mais peut-être que 20 euros feraient réfléchir une famille de quatre personnes. "Ce chiffre pourrait protéger l'identité de la ville contre le voyageur nocif. Le tourisme sera là, mais il sera différent", poursuit Zoreda. "Au lieu de payer, j'obligerais à répondre à une question simple : 'Citez trois peintres vénitiens (...)'. S'ils n'ont aucune idée de ce qu'ils vont voir, qu'ils aillent ailleurs", ironise l'historien Robert Simon [...].

Il est clair pour tous les acteurs concernés que la relation entre tourisme et patrimoine doit être régulée et que l'autorégulation, comme le « laissez faire, laissez passer » des marchés financiers, peut conduire à un krach. Mais une fois l'oxymore « tourisme durable » inventé, l'industrie accepte tout sauf le mot "interdiction". Les termes à la mode sont "judicieux" ou "conscient". "Tant que ces mesures ne se transforment pas en interdiction régulatoire, qu'elles ont été analysées sous l'angle des impacts économiques, sociaux et patrimoniaux, et qu'elles ont été en outre concertées avec les acteurs de la chaîne de valeur, elles devraient être positives", explique par courriel Luis Buzzi, associé en charge du tourisme au sein du cabinet de conseil KPMG en Espagne.

Avec des revenus annuels de 20 milliards d'euros, l'Espagne ne veut certainement pas se tirer une balle dans le pied. Le Secrétariat d'État au Tourisme admet, par l'intermédiaire d'un courriel, que la relation entre "héritage et tourisme présente des aspects très positifs". Des exemples ? Les biens culturels génèrent souvent un sentiment de protection chez les visiteurs, une sorte de fierté de contribuer au sauvetage ou à la mise en valeur d'un patrimoine revitalisé. De surcroît, les ressources créées par le secteur permettent d'investir dans des projets visant à leur réhabilitation et à leur protection. Dans ce jardin pavé de bonnes intentions, le Secrétariat au Tourisme promeut des plans d'utilisation touristique qui permettent une gestion équilibrée.

QUESTIONS

1. D'après le texte, quelles sont les mesures prises pour réguler le tourisme de masse ? Sont-elles efficaces ?
2. Pourquoi le « tourisme durable » est-il un oxymore ?
3. Des mesures plus drastiques sont-elles nécessaires pour sauvegarder le patrimoine ? Quelles sont vos propositions ?

Une bagarre

Simon et un autre homme (le narrateur anonyme) sont tous les deux amoureux du jeune Théodote : notre anonyme s'est installé avec Théodote au Pirée, mais son rival Simon et trois de ses compagnons profitent de son absence pour s'attaquer à Théodote et essayer de l'enlever. Théodote arrive à leur échapper et à se cacher dans un atelier de foulon, mais ce n'est que le début de l'aventure.

Μετὰ δὲ ταῦτα, τὸ μὲν μειράκιον εἰς κναφεῖον κατέφυγεν, οὔτοι¹ δὲ συνεισπεσόντες ἤγον αὐτὸν βία, βοῶντα καὶ κεκραγότα καὶ μαρτυρόμενον². Συνδραμόντων δὲ ἀνθρώπων πολλῶν καὶ ἀγανακτούντων τῷ πράγματι καὶ δεινὰ φασκόντων εἶναι τὰ γιγνόμενα, τῶν μὲν λεγομένων οὐδὲν ἐφροντίζον³, Μόλωνα δὲ τὸν κναφέα καὶ ἄλλους τινὰς ἐπαμύνειν ἐπιχειροῦντας συνέκοψαν. Ἦδη δὲ αὐτοῖς οὔσι παρὰ τὴν Λάμπωνος οἰκίαν ἐγὼ μόνος βαδίζων ἐντυχάνω, δεινὸν δὲ ἡγησάμενος εἶναι καὶ αἰσχρὸν περιδεῖν οὕτως ἀνόμως καὶ βιαίως ὑβρισθέντα τὸν νεανίσκον, ἐπιλαμβάνομαι αὐτοῦ. Οὔτοι δέ, διότι μὲν τοιαῦτα παρενόμουν εἰς ἐκείνον, οὐκ ἠθέλησαν εἰπεῖν ἐρωτηθέντες, ἀφήμενοι δὲ τοῦ νεανίσκου ἔτυπτον ἐμέ. Μάχης δὲ γενομένης, ὦ βουλή, καὶ τοῦ μειρακίου βάλλοντος αὐτοὺς κάμοῦ περὶ τοῦ σώματος ἀμυνομένου καὶ τούτων ἡμᾶς βαλλόντων, ἔτι δὲ τυπτόντων αὐτὸν ὑπὸ τῆς μέθης κάκείνου ἀμυνομένου, καὶ τῶν παραγενομένων ὥς⁴ ἀδικουμένοις ἡμῖν ἀπάντων ἐπικουρούντων⁵, ἐν τούτῳ τῷ θορύβῳ συντριβόμεθα τὰς κεφαλὰς⁶ ἅπαντες.

Lysias, *Contre Simon* 15-18

¹ οὔτοι : Simon et trois de ses amis, Théophile, Protarque et Autoclès, qui étaient ivres.

² μαρτύρομαι : prendre les gens à témoin.

³ φροντίζω + génitif : ici « se soucier de » (ex. οὐδὲν φροντίζουσιν αὐτῶν « ils ne se soucient d'eux en rien »).

⁴ ὥς porte sur le participe ἀδικουμένοις.

⁵ On peut rendre la succession de ces 7 génitifs absolus par des verbes conjugués coordonnés.

⁶ τὰς κεφαλὰς : acc. de relation.

Une bagarre

Après cela, le jeune garçon se réfugia dans un atelier de foulon, mais ceux-là (Simon et ses amis) le poursuivirent à l'intérieur : ils le trainaient de force, tandis qu'il criait, vociférait et prenait les gens à témoin. Alors que de nombreuses personnes s'étaient rassemblées, qu'elles s'indignaient de cette affaire et qu'elles déclaraient que ce qui arrivait était terrible, eux ne se souciaient guère de ce que les gens disaient ; au contraire, ils rouèrent de coups Molon le foulon et d'autres qui s'apprêtaient à nous venir en aide. Lorsqu'ils sont déjà près de la maison de Lampon, je me retrouve, moi, à marcher tout seul face à eux, et comme j'ai pensé qu'il était terrible et honteux de regarder avec indifférence le jeune homme maltraité d'une manière aussi outrageuse et aussi violente, je me saisis de lui. Ceux-là, interrogés, ne voulurent pas dire pour quelle raison ils lui infligeaient de tels outrages ; ils lâchèrent le jeune homme et se mirent à me frapper. Alors une bagarre éclata, membres du Conseil, le jeune garçon se jetait sur eux, moi, je me protégeais le corps, et eux se jetaient sur nous ; ils le frappaient encore, sous l'effet de l'ébriété, et lui, il se protégeait et tous ceux qui s'étaient trouvés là venaient à notre secours, jugeant que nous subissions une injustice : dans cette confusion, nous finissons tous avec la tête cassée.

Lysias, *Contre Simon* 15-18

Lezioni di storia che allontanano l'integrazione

di Annalisa Cuzzocrea, *La Repubblica*, 17 gennaio 2025

Chi oggi ha figli che frequentano le scuole pubbliche sa che dentro ci sono mille mondi, non ce n'è uno solo. Osservarli con gli occhi di quella che Bauman definiva retrotopia¹ non serve a nessuno e rischia invece di generare nuovi conflitti. Le indicazioni nazionali per le scuole 2026-2027 che una commissione scelta dal ministro Giuseppe Valditara sta mettendo a punto non ci sono ancora. Saranno pronte a marzo². Quel che c'è, sono dichiarazioni che sanno di propaganda, ma che dimostrano quale sia l'idea di scuola del governo. Non si tratta del latino alla scuola media: far studiare la struttura della lingua da cui provengono l'italiano, il francese, lo spagnolo, è uno degli strumenti che gli insegnanti utilizzano già oggi, in molte scuole secondarie di primo grado, per far capire ai ragazzi di quante stratificazioni è fatta una parola. E di conseguenza, quanto sia complessa la realtà. E non farà male neanche qualche poesia a memoria in più, anche se gli strumenti di cui oggi chi è a scuola ha bisogno non riguardano tanto la capacità di immagazzinare nozioni, quanto quella di metterle in relazione, di distinguere, di verificarne la fondatezza.

[Il punto è quel che Valditara ha detto sulla storia dell'Occidente e dei popoli italici da privilegiare, della cristianità, del cattolicesimo, dei miti nordici che un po' di *Signore degli anelli*³ ci sta bene sempre. L'idea che i programmi scolastici debbano parlare della nostra identità lontana, o di quella coltivata nel mondo di fantasilandia⁴ della destra, e non delle identità diverse che ogni giorno nelle scuole si incontrano, intrecciano rapporti, dialogano, si conoscono. Valditara dipinge una scuola che pretende di imporre una cultura dominante, l'unica degna di essere studiata approfonditamente. Separare geografia e storia va benissimo, per studiarle meglio. Ma di quale spazio vogliamo parlare? Quale punto di vista vogliamo assumere? Davvero pensiamo ancora abbia senso studiare solo l'Occidente, come se intorno esistesse solo barbarie? E non crediamo invece che dovremmo capire di più l'Oriente, il Medio Oriente, la Cina e il Giappone, l'India, Paesi la cui forza demografica e la cui spinta economica stanno cambiando il mondo? Accusiamo i ragazzi in piazza per la pace di usare slogan intollerabili, ma ci siamo mai presi la briga di portare nelle scuole quel che serve loro per interpretare la realtà in modo più profondo? La risposta è no, perché sarebbe più faticoso che guardare indietro. E quindi pensiamo che in un Paese dove esiste l'ora di religione, gestita dalla Chiesa cattolica in ogni scuola di ordine e grado, la Bibbia sia l'unico testo antico da studiare]. Insieme a un po' di mitologia da affidare a paccottiglia senza valore come la saga di Percy Jackson. E che invece non sia utile approfondire l'Islam, i conflitti che ha generato, il suo arrivo in Europa, Averroè, la diversità che contiene al suo interno.

In che modo i nostri ragazzi possono capire meglio chi vive loro accanto, studiando i popoli italici e i valori cristiani o imparando a confrontarli con quelli del resto del mondo? Ma soprattutto, contro chi si vuol fare tutto questo? Contro quei bambini e ragazzi che con fatica studiano nelle nostre classi con le loro forze, senza famiglie alle spalle capaci di aiutarli nell'apprendimento della lingua, quasi sempre con problemi economici maggiori degli altri.

Il tentativo sembra essere quello di costruire una scuola che li escluda, o addirittura li umili, invece di metterli al centro come la ricchezza nuova che rappresentano. L'incubo della sottomissione all'Islam immaginato dai romanzi di Houellebecq in Francia si rovescia qui nel suo contrario. Come se non esistesse altro rapporto possibile, tra diversità, che quello dello scontro.

Che poi, è la negazione più forte dei valori occidentali in cui ci siamo illusi di crescere: i diritti per tutti, l'inclusione al posto della discriminazione, un mondo grande in cui camminare consapevoli di chi siamo e curiosi di chi è l'altro. Va benissimo il latino, ma servirebbero insegnanti di inglese formati e preparati, visto che non tutti possono permettersi scuole private. L'ossessione della regola da impartire fa dimenticare i problemi reali: i divari territoriali e sociali da colmare, il supporto da dare a chi fa fatica, gli stimoli per chi corre più veloce. La retrotopia è un'utopia rivolta all'indietro, in cui "il futuro è finito alla gogna"⁵. E invece è lì che dovremmo guardare insieme a quei 900 mila bambini e ragazzi senza cittadinanza di cui vogliamo cancellare anche la storia.

¹ nel suo saggio *Retrotopia*, il sociologo britannico Zygmunt Bauman presenta l'aspirazione molto diffusa oggi di un ritorno a un passato più o meno idealizzato, associato al rifiuto di confrontarsi ai grandi problemi del proprio tempo.

² Presentato a marzo 2025 il testo ha suscitato numerose critiche. È stata avviata una consultazione pubblica presso scuole, famiglie, sindacati e associazioni. L'entrata in vigore è prevista per il 2026 nel primo ciclo e per il 2027 nel secondo.

³ *Il Signore degli anelli* di Tolkien è spesso citato come riferimento culturale da Giorgia Meloni, attuale presidente del Consiglio.

⁴ la fantasilandia: mondo immaginario e illusorio.

⁵ essere alla gogna: essere l'oggetto di accuse, di critiche.

Domande

1. Spiegare in cosa consistono i principali punti della riforma Valditara esposte nell'articolo.
2. Esporre le due ragioni per le quali la giornalista è opposta alle nuove modalità dell'insegnamento della storia.
3. Secondo Lei, lo scopo dell'insegnamento della storia a scuola è di coltivare una memoria collettiva o di costruirla una nuova?

Proposition de traduction

Il s'agit de ce que Valditara a dit sur l'histoire de l'Occident et des peuples italiens à privilégier, sur la chrétienté, sur le catholicisme, sur les mythes nordiques, vu qu'un peu de *Seigneur des anneaux*, c'est toujours une bonne idée. L'idée que les programmes scolaires doivent parler de notre identité lointaine, ou de celle qui est cultivée dans le monde imaginaire de la droite, et non des différentes identités qui, chaque jour, dans les écoles, se croisent, nouent des liens, dialoguent, apprennent à se connaître. Valditara dépeint une école qui prétend imposer une culture dominante, la seule digne d'être étudiée de manière approfondie. Séparer l'enseignement de l'histoire de celui de la géographie, c'est très bien, si c'est pour mieux les étudier. Mais de quel espace entendons-nous parler ? Quel point de vue voulons-nous adopter ? Pensons-nous encore vraiment qu'étudier seulement l'Occident, comme si autour il n'y avait que barbaries, ait du sens ? Et ne croyons-nous pas plutôt que nous devrions mieux comprendre l'Orient, le Moyen-Orient, la Chine, le Japon, l'Inde, pays dont la puissance démographique et l'élan économique sont en train de changer le monde ? Nous accusons les jeunes gens qui manifestent pour la paix d'utiliser des slogans intolérables, mais avons-nous jamais pris la peine d'apporter dans les écoles ce dont ils ont besoin pour interpréter la réalité avec plus de profondeur ? La réponse est non, parce que cela serait plus pénible que de garder le regard tourné vers le passé. Et ainsi, nous pensons que dans un Pays où il y a une heure d'enseignement religieux, géré par l'Église catholique, dans toutes les écoles, du primaire au lycée, la Bible soit le seul texte ancien qu'il faille étudier.

Questions

- 1) *Expliquer en quoi consistent les principaux points de la réforme Valditara exposés dans l'article.*
- 2) *Exposer les deux raisons pour lesquelles la journaliste est opposée aux nouvelles modalités de l'enseignement de l'histoire.*
- 3) *Selon vous, le but de l'enseignement de l'histoire à l'école est de cultiver une mémoire collective, ou bien d'en construire une nouvelle?*

Deux manières radicalement différentes de trouver le bonheur

Dans une discussion à propos des idées épicuriennes Cicéron évoque le personnage de Lucius Thorius Balbus.

Erat et cupidus uoluptatum et eius generis intellegens et copiosus, ita non superstitiosus, ut illa plurima in sua patria sacrificia et fana contemneret, ita non timidus ad mortem, ut in acie sit ob rem publicam interfectus. Cupiditates non Epicuri diuisione finiebat, sed sua satietate. Habebat tamen rationem ualitudinis : utebatur iis exercitationibus, ut ad cenam et sitiens et esuriens ueniret, eo cibo, qui et suauius esset et idem facillimus ad concoquendum, uino et ad uoluptatem et ne noceret. Cetera illa adhibebat, quibus demptis negat se Epicurus intellegere quid sit bonum. Aberat omnis dolor, qui si adesset, nec molliter ferret et tamen medicis plus quam philosophis uteretur. Color egregius, integra ualitudo, summa gratia, uita denique conferta uoluptatum omnium uarietate. Hunc uos¹ beatum ; ratio quidem uestra sic cogit. At ego quem huic anteponom non audeo dicere ; dicet pro me ipsa uirtus nec dubitabit isti uestro beato M. Regulum antepondere, quem quidem, cum sua uoluntate, nulla ui coactus praeter fidem, quam dederat hosti, ex patria Karthaginem reuertisset, tum ipsum, cum uigiliis et fame cruciaretur, clamat uirtus beatorem fuisse quam potantem in rosa Thorium.

Cicéron, Sur les termes extrêmes des biens et des maux

- 1 Le texte présente un dialogue fictif entre Cicéron qui critique l'épicurisme et Torquatus, qui le défend

Proposition de traduction

Il était à la fois avide de plaisirs et connaisseur en la matière, et il était riche ; si peu superstitieux qu'il méprisait ces fameux sacrifices, nombreux en sa patrie, ainsi que les temples ; craignant si peu la mort qu'il a été tué à l'armée pour la République. Il ne limitait pas ses désirs à la classification d'Epicure, mais à sa propre satiété. Il faisait cependant attention à sa santé : il s'exerçait physiquement de manière à aller à table affamé et assoiffé, il mangeait une nourriture qui soit à la fois très délicate et également très facile à digérer, il buvait du vin tant pour se faire plaisir que pour ne pas se nuire. Il se livrait à tous ces plaisirs dont Epicure affirme qu'en leur absence, il ne comprend pas ce qu'est le Bien. Il était exempt de toute douleur, s'il en advenait une, il la supportait sans faiblesse, et recourait pourtant plus aux médecins qu'aux philosophes. Un teint éclatant, une santé parfaite, un charme exceptionnel, une vie, enfin, comblée par la variété de tous les plaisirs. Voilà selon vous un homme heureux, votre système, du moins, vous pousse à le penser. Mais moi je n'ose vous dire qui je lui préfère, c'est la vertu elle-même qui le dira à ma place et elle n'hésitera pas à préférer à votre homme heureux Marcus Regulus : et c'est cet homme qui, par sa propre initiative, contraint par aucune autre obligation que sa parole donnée à l'ennemi, était retourné de sa patrie à Carthage, c'est celui-là même, alors qu'il avait été torturé par les veilles et la faim, que la vertu proclame plus heureux que Thorius buvant sur un lit de roses.

«Любовь может быть стратегией выживания»

«Любовь в условиях турбулентности» — первая после 24 февраля 2022 года книга Димы Зицера, педагога, писателя и радиоведущего и основателя петербургской Школы неформального образования «Апельсин». Литературный критик Лиза Биргер рассказывает, почему книгу «Любовь в условиях турбулентности» стоит прочитать не только родителям, но и всем, кому необходимо найти точку опоры в тяжелые времена.

(...) [Органическим продолжением подкаста «Любить нельзя воспитывать» и стала новая книга, построенная на разговорах с читателями из разных стран. Они обращаются к автору с вопросами, которые еще несколько лет назад не могли и вообразить: как успокоить ребенка под обстрелами (и не бояться самим), как минимизировать травматические последствия обысков, как научиться жить в другой стране, как избавиться от ненависти, будь то ненависть к захватчику или воспитываемая пропагандой ненависть к «другому». Этих «как» много, и отдельно важно, что эти вопросы реальны, — из описанных в книге деталей можно узнать немало нового о детской храбрости и способности брать на себя ответственность в самых страшных условиях.

«Любовь в условиях турбулентности» сознательно начинается с самых жестких глав — о детях, переживших обстрелы, разлученных из-за войны с родственниками или ждущих родителей с войны. Помимо реальных слушателей передачи, чьи вопросы вошли в книгу, есть у Зицера и постоянный собеседник — белорусская журналистка Надежда Белахвостик. То есть в «Любви» сделано все, чтобы книга была не односторонним монологом, не вещанием истин, а коллективным поиском ответов.

Тем важнее, что собственно этим автор призывает заниматься и своих читателей: не брать готовые ответы, а искать их совместно. Разговор — это, пожалуй, главный принцип не только книги, но и подхода Зицера в целом. При этом нельзя сказать, что книга не дает рецептов, — с практической точки зрения, это, наверное, самая полезная книга за три с лишним года войны.]

15:14, 26 мая 2025 Источник: *Meduza*

Вопросы

1. Расскажите поподробнее, что произошло 24 февраля 2022 года?
2. Что вы думаете о подходе автора: может ли коллективное размышление помочь читателям жить лучше?
3. Какая книга сыграла важную роль в вашей жини и почему?

« L'amour peut être une stratégie de survie »

L'amour aux heures sombres est le premier livre publié après le 24 février 2022 par Dima Zitser, enseignant, écrivain, animateur de radio et fondateur de l'École d'éducation non formelle « Orange » de Saint-Petersbourg. La critique littéraire Lisa Birguer nous explique pourquoi le livre L'amour aux heures sombres vaut la peine d'être lu non seulement par les parents, mais aussi par tous ceux qui ont besoin de trouver un point d'ancrage dans les moments difficiles.

(...) [Suite logique du podcast « On ne peut apprendre à aimer », ce nouveau livre est fondé sur des conversations avec des lecteurs de différents pays. Ils s'adressent à l'auteur en lui posant des questions inimaginables il y a quelques années encore : comment calmer un enfant sous les bombardements (et ne pas avoir peur soi-même), comment minimiser les conséquences traumatiques des perquisitions, comment apprendre à vivre dans un autre pays, comment se déprendre de la haine, que ce soit à l'encontre de l'envahisseur ou de la haine de l'« Autre », entretenue par la propagande. Ces « comment » sont nombreux, et il est particulièrement important que ces questions soient bien réelles : les détails décrits dans le livre permettent d'en apprendre beaucoup sur le courage des enfants et leur capacité à prendre des responsabilités dans les conditions les plus terribles.

L'amour aux heures sombres commence délibérément par les chapitres les plus difficiles, ceux qui concernent les enfants qui ont survécu aux bombardements, qui ont été séparés de leurs proches à cause de la guerre ou qui attendent leurs parents de retour de la guerre. Outre les véritables auditeurs de l'émission dont les questions sont incluses dans le livre, Zitser a également un interlocuteur permanent : la journaliste biélorusse Nadejda Belakhvostik. Ainsi, tout a été fait dans *L'amour* pour que le livre ne soit ni un monologue unilatéral, ni la diffusion de vérités, mais une recherche collective de réponses.

Il est d'autant plus important que l'auteur encourage ses lecteurs à faire de même : ne pas prendre des réponses toutes faites, mais les chercher ensemble. La conversation est peut-être le principe fondamental non seulement du livre, mais aussi de l'approche de Zitser en général. En même temps, on ne peut pas dire que le livre ne donne pas de recettes : d'un point de vue pratique, c'est probablement le livre le plus utile en plus de trois ans de guerre.]

15:14, 26 mai 2025 Source : Meduza

Questions

1. Pouvez-vous développer ce qui s'est passé le 24 février 2022 ?
2. Que pensez-vous de la démarche de l'auteur du livre : une réflexion collective peut-elle aider des lecteurs à mieux vivre ?
3. Dans votre propre expérience, quel livre a pu jouer un rôle important et pourquoi ?

EPREUVES ORALES

Épreuve orale de spécialité professionnelle des concours externes

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La première épreuve d'admission consiste en une épreuve orale durant laquelle le candidat traite un sujet à partir d'un dossier thématique proposé par le jury et comportant plusieurs documents correspondant à la spécialité choisie lors de l'inscription.

Sous réserve de leur ouverture au concours, les spécialités sont les suivantes :

- archéologie ;
- archives ;
- monuments historiques et inventaire ;
- musées ;
- patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les candidats admissibles dans deux spécialités présentent les deux épreuves orales de spécialité correspondantes (durée : trente minutes ; préparation : trente minutes ; coefficient 3). »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort un dossier correspondant à la spécialité professionnelle choisie lors de l'inscription.

Ce dossier comporte plusieurs documents de forme, de nature et de longueur variée (images, textes, graphiques, pages web, etc.). Le titre du dossier peut être indiqué sous la forme d'un ou de plusieurs mots, d'une ou de plusieurs phrases, d'une citation ou d'une question.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes.

L'épreuve se déroule à partir du dossier tiré au sort par le candidat et débute par la présentation d'une synthèse du dossier à partir de l'analyse des documents (durée 15 minutes maximum).

Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury (15 minutes).

L'épreuve est notée par un collège de trois examinateurs spécialisés (un collège par spécialité professionnelle), dont l'un au moins est membre du jury.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'adresse aux candidats admissibles qui ont passé avec succès les épreuves écrites d'admissibilité.

Elle a pour objectif de vérifier la connaissance que le candidat a acquise du métier de conservateur et de ses enjeux et particulièrement dans la spécialité qu'il a choisie. En ce sens, elle veut vérifier que le candidat a choisi sa spécialité professionnelle en toute connaissance de cause et, qu'en tant que futur cadre de direction, il est bien en prise avec l'actualité de la spécialité et du métier.

La préparation et la réflexion du candidat s'appuient sur les documents du dossier mais ne sont pas limitées par celui-ci. Le candidat est également libre de mobiliser ses connaissances personnelles. Il est invité à faire preuve d'esprit critique, d'une interprétation personnelle argumentée et, le cas échéant, à proposer des solutions.

Ainsi, si cette épreuve n'exige pas du candidat ce que seule l'expérience professionnelle pourrait lui apporter, elle lui demande de n'être déjà plus ignorant du métier et de la spécialité qu'il a choisie. Dans cette perspective, elle teste sa capacité à comprendre, appréhender et problématiser les principales données du dossier proposé.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les spécialités, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre le champ thématique du dossier, délimiter ses contours et le contextualiser,
- identifier, analyser et commenter avec précision tous les documents du dossier ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- sélectionner, hiérarchiser, regrouper et ordonner les informations contenues dans les documents ;
- définir et qualifier avec exactitude le(s) problème(s) posé(s) ;
- dégager l'intérêt du dossier et mettre en perspective ses enjeux ;
- structurer, argumenter et illustrer sa démonstration selon un plan cohérent et pertinent ;
- organiser et exposer les idées synthétisées de manière claire et précise ;
- faire appel à des connaissances et/ou des expériences personnelles ;
- défendre son point de vue en l'argumentant ;
- proposer des solutions ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Sélection de dossiers tirés au sort par les candidats :

SPECIALITE ARCHEOLOGIE

DOSSIER : Gestion d'une découverte archéologique exceptionnelle

- ❖ Document 1 : Extrait du procès-verbal de la CTRA Sud-Ouest du 14 septembre 2018 émettant un avis favorable au caractère exceptionnel des vestiges paléolithiques découverts dans le cadre de la fouille préventive en cours sur l'Îlot Renaudin à Angoulême (Charente).
- ❖ Document 2 : Article de presse du 31 août 2018 par David Gauthier, La Charente Libre, à propos de la prolongation de la fouille préventive de l'Îlot Renaudin à Angoulême (Charente).
- ❖ Document 3 : Edito de la ministre de la Culture extrait du dossier de presse pour la déclaration de découverte de la grotte de la Licorne (Charente), DRAC Nouvelle-Aquitaine, mars 2022.
- ❖ Document 4 : Topographie schématique de la grotte de la Licorne dans son contexte cadastral, extrait du SIG « Licorne », DRAC Nouvelle-Aquitaine (2025).

DOSSIER : Archéologie des littoraux

- ❖ Document 1 : LittO : un observatoire de la vulnérabilité environnementale du patrimoine archéologique littoral d'Occitanie face au risque de submersion — Lattara, du passé au futur <https://sciencesdupasse.univ-toulouse.fr/2024/03/22/projet-litto/>
- ❖ Document 2 : 20-21 octobre 2021, l'Inrap organise en partenariat avec le Musée du Quai Branly – Jacques Chirac, son colloque annuel intitulé « Archéologie des rivages : habiter le littoral de la Préhistoire aux Temps modernes ».
- ❖ Document 3 : Fouille du site mésolithique de Beg er Vil à Quiberon (Morbihan) - <https://creaah.cnrs.fr/fouille-du-site-mesolithique-de-beg-er-vil-a-quiberon-2/> Sous la direction de C. Dupont et G. Marchand.
- ❖ Document 4 : Vue de niveaux de paléosols à la base de la dune du Pilat (La Teste-de-Buch, Gironde). Billard (C.) éd., *Estrans, l'archéologie entre terre et mer*, Les Nouvelles de l'archéologie, 156, 2019 <https://doi.org/10.4000/nda.6111>.

DOSSIER : Méthodes de l'archéologie

- ❖ Document 1 : Fouilles du site de Ma'anqiao, province chinoise de Liaoning, 2023 [Publication du quotidien Global Times, 23 août 2023]
- ❖ Document 2 : Fouilles archéologiques préventives réalisées par l'INRAP sur le tracé du GCO à Ittenheim (Bas-Rhin, 2019)
- ❖ Document 3 : Fouilles archéologiques de Notre-Dame de Paris (2022) https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/archeologie/les-archeologues-devoient-en-details-les-tresors-retrouves-sous-notre-dame-de-paris_162887
- ❖ Document 4 : Fouilles archéologiques à Lac Mégantic Archéo-Québec (<https://www.archeoquebec.com>) (Photo: Archéo-Québec, Jacques Beardsell)

DOSSIER : Grottes, souterrains, caves, puits, mines : enjeux, méthodes et moyens de l'archéologie des milieux souterrains.

- ❖ Document 1 : Extrait (p. 23) du « Manuel des bonnes pratiques dans les sites ornés en milieu souterrain », Ministère de la Culture (2021).
- ❖ Document 2 : Topographie 3D géoréférencée (modèle numérique de terrain) et méthode de relevé (photographie) du secteur orné de la grotte du Visage à Vilhonneur (Charente), DRAC Nouvelle Aquitaine, avril 2023.
- ❖ Document 3 : Extrait du catalogue d'exposition « l'archéologie à grande vitesse : 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux », Musée d'Aquitaine, édition errance (2017) : le site médiéval de Pérignac et son souterrain (fouille Eveha).
- ❖ Document 4 : Extrait du site internet « archéologie des puits » (<https://archeologiedespuits.fr/>), page consacrée aux normes de sécurité du travail en milieu souterrain.

SPECIALITE ARCHIVES

DOSSIER : Les archives privées

- ❖ Document 1 : Portail FranceArchives, extrait de la page « Le Bureau de la protection du patrimoine archivistique », mise à jour le 9 février 2024, <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/91645377>
- ❖ Document 2 : Bertrand Fonck et Emmanuel Pénicaut, « L'affaire Chasseloup-Laubat : quelques enseignements », *Droit(s) des archives*, <https://siafdroit.hypotheses.org/960>
- ❖ Document 3 : Notice bibliographique, *Les étrangers en France : guide des sources d'archives publiques et privées : XIXe-XXe siècles*, Assoc. Génériques / Direction des Archives de France, 1999-2005, <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb39977861q.public>
- ❖ Document 4 : Actualité du site Internet de la ville de Poissy, 2020, <https://www.ville-poissy.fr/index.php/actualites/infos-generales/3411-coronavirus-participez-a-la-collecte-des-archives.html>

DOSSIER : Les archives d'associations

- ❖ Document 1 : « Faire l'histoire d'une association ou d'un syndicat », Archives nationales du monde du travail, <https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/Faire-une-recherche/Aide-a-la-recherche/Faire-l-histoire-d-une-association-ou-d-un-syndicat>
- ❖ Document 2 : « Comment conserver les documents d'une association dissoute ? », Associations mode d'emploi, 18 décembre 2019, <https://www.associationmodeemploi.fr/article/conserver-les-documents-d-une-association-dissoute.70184>
- ❖ Document 3 : Conseil international des Musées (ICOM), « Fierté, préservation et pouvoir des archives », podcast, 25 juillet 2025 [en ligne].
- ❖ Document 4 : Evelyne Cohen et Pascale Goetschel, « Archives du féminisme », *Sociétés et Représentations*, 53, 2022, p. 243-255.

DOSSIER : Archives coloniales et restitution

- ❖ Document 1 : Christian Eboulé, « En Afrique, la restitution des archives coloniales françaises en question », TV5Monde, site internet, 4 décembre 2018, mis à jour le 24 décembre 2021.
- ❖ Document 2 : Présentation de la journée d'étude du 28 juin 2019, Calenda.org
- ❖ Document 3 : Bruno Texier, « Restitution des oeuvres d'art : le cas spécifique des archives », *Archimag.com*, 17 mai, 2023.
- ❖ Document 4 : Entretien de Frédéric Bobin avec Abdelmadjid Chikhi, directeur général des Archives nationales algériennes, *Le Monde*, 28 décembre 2020.

DOSSIER : Les archives sérielles

- ❖ Document 1 : Délégation interministérielle aux archives de France. *Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques*. Juillet 2014 [en ligne] https://francearchives.gouv.fr/fr/file/5f01f41db3790b5201ff6c29413c16521a57ccf6/static_7742.pdf (consulté le 29 août 2024)
- ❖ Document 2 : Bénédicte GRAILLES, « Les dossiers de dommages de guerre (1914-1918) », *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours*, éd. Martine Aubry et al., Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2007 [en ligne] <https://books.openedition.org/irhis/143?lang=fr> (consulté le 29 août 2024). Extraits
- ❖ Document 3 : Jean GUEROUT, « Quel type d'inventaire choisir ? », *La Gazette des archives*, 1991, nos 152-153, p. 14-47 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1991_num_152_1_3190 (consulté le 29 août 2024)
- ❖ Document 4 : Sylvie Lapalus, « Pierre Rivière et les autres. De la violence familiale au crime : le parricide en France au XIXe siècle (1825-1914), Thèse de doctorat en histoire », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2002, n°24 [En ligne] <http://journals.openedition.org/rh19/406> (consulté le 29 août 2024). Extraits

SPECIALITE MONUMENTS HISTORIQUES ET INVENTAIRE

DOSSIER : La radiation des Monuments historiques

- ❖ Document 1 : Extrait d'une conférence pour la société d'archéologie et d'histoire de la Manche sur « La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP), des sources nationales au service de l'histoire locale » Saint-Lô, 17 mars 2017
- ❖ Document 2 : Extrait de la thèse de doctorat en architecture de Bastien Couturier *Monuments historiques radiés. Caractérisation de la valeur monumentale par l'étude des annulations de protection* Université de Lyon II, 2018
- ❖ Document 3 : Ordre du jour de la CRPA de Normandie, 1^{re} section, 28 novembre 2024
- ❖ Document 4 : Article de Sinbad Hammache dans le *Journal des Arts*, 9 avril 2025

DOSSIER : Commandes photographiques sur le patrimoine

- ❖ Document 1 : Édouard Baldus, *Le cloître de Saint-Trophime à Arles*, tirage sur papier salé de la Mission héliographique, 1851
- ❖ Document 2 : Extrait d'*Objectifs Monuments*, numéro hors-série de la revue *Photographies*, 1984
- ❖ Document 3 : Notice *POP* d'une station-service labellisée ACR
- ❖ Document 4 : Préambule de la convention DGPA/CMN/MPP relative au financement et à l'exploitation du reportage photographique sur les combles de cathédrales, 12 décembre 2022

DOSSIER : Patrimoine maritime

- ❖ Document 1 : Extrait d'un dossier d'inventaire : Dock flottant n°1, à Rouen, Seine-Maritime
- ❖ Document 2 : Collecte pour le Fort Boyard, extraits du site de la Fondation du patrimoine
- ❖ Document 3 : Extrait du rapport de la mission sur le patrimoine maritime, par Henry Masson (inspection générale des Affaires maritimes), octobre 2021-mars 2023.
- ❖ Document 4 : Communiqué de presse du ministère de la Culture, publié le 10 juillet 2024 <https://journéesdupatrimoine.culture.gouv.fr/archives-actualites-2024/decouvrez-l-etendue-du-patrimoine-maritime-francais>

SPECIALITE MUSEES

DOSSIER : Musées et restitutions

- ❖ Document 1 : Max Norman, Œuvres d'art : restituer n'est plus un gros mot, *The Economist – Challenges*, 16 février 2025
- ❖ Document 2 : Le « boli » de Diabougou, conservé au Musée du quai Branly, à Paris, *Le Monde*, 14 août 2025
- ❖ Document 3 : Restitution des biens culturels : le gouvernement souhaite faciliter le retour des œuvres pillées pendant la colonisation vers leur pays d'origine, *Le Monde* avec AFP, 30 juillet 2025
- ❖ Document 4 : Senay Botzas, Comment les Pays-Bas ont renoncé à la restitution d'œuvres d'art emportées par Napoléon, *The Art Newspaper*, 21 septembre 2023

DOSSIER : Les femmes artistes au musée

- ❖ Document 1 : « Le MoMA entre dans le XXI^e siècle interculturel », Arnaud Leparmentier, *Lemonde.fr*, 24 octobre 2019, extraits
- ❖ Document 2 : « Faut-il (encore) des expositions 100% « artistes femmes » ? Roxana Azimi, Magali Lesauvage, Marine Vazzoler, *L'hebdo du Quotidien de l'art*, n°2188, 11 juin 2021
- ❖ Document 3 : « Artistes retrouvées », Isabelle Manca-Kunert, *Le Journal des Arts*, 20 décembre 2023
- ❖ Document 4 : « Les femmes entrent dans le cadre », Lucía Iglesias Kuntz, *Le Courrier de l'Unesco*, 23 septembre 2024, extraits

DOSSIER : Accrochage

- ❖ Document 1 : Frédéric Jourdain, « La scénographie à l'épreuve de la fragmentation des espaces d'exposition », *Entrelacs*, 2017.
- ❖ Document 2 : « Le nouveau musée de Nantes fait dialoguer les arts », *Ministère de la Culture*, 21 juin 2017.
- ❖ Document 3 : Didier Rykner, « La réouverture du Musée des Beaux-Arts d'Anvers, un ratage désolant », *La Tribune de l'Art*, 4 octobre 2022.
- ❖ Document 4 : Etienne Dumont, « Le musée d'Orléans montre en gloire son XIX^e siècle », *Bilan*, 6 décembre 2021.

DOSSIER : Musées et Citoyens

- ❖ Document 1 : Dialogue citoyen : Revisitez Paris et son musée ! <https://www.carnavalet.paris.fr/dialogue-citoyen-pour-les-18-26-ans-revisitez-paris-et-son-musee>
- ❖ Document 2 : « Kit d'accompagnement pour les musées. La participation des publics au musée : enjeux, modalités et outils », DRAC Auvergne Rhône Alpes, avril 2024
- ❖ Document 3 : Isabelle Manca-Kunert, À quoi sert un musée en 2025 ?, *L'Œil*, 11 juillet 2025
- ❖ Document 4 : Et si vous participiez à la vie du musée du Pays de Sarrebourg ?, *Le Républicain Lorrain*, 17 septembre 2024

Épreuve orale d'entretien avec le jury des concours externes

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La deuxième épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'une fiche individuelle de renseignements permettant d'apprécier les motivations et les aptitudes du candidat au service public, par rapport aux fonctions de conservateur du patrimoine, ainsi que ses capacités scientifiques notamment dans la (ou les) spécialité(s) dans laquelle (lesquelles) le candidat est admissible. Cette fiche individuelle de renseignements permet notamment aux titulaires d'un doctorat de présenter leurs travaux universitaires dans une rubrique prévue à cet effet. Les éléments ainsi fournis donnent lieu à un échange durant une partie de l'entretien qui, pour les titulaires d'un doctorat, est consacré à la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche, conformément à l'article 412-1 du code de la recherche. Le jury apprécie également les aptitudes du candidat à exercer les responsabilités telles que décrites (dans les décrets portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine et du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine). Pour présenter cette épreuve, les titulaires d'un doctorat fournissent une copie de ce diplôme. Seul l'entretien donne lieu à notation. (durée 30 minutes, coefficient 3) »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Les candidats déclarés admissibles par le jury établissent une fiche individuelle de renseignements. Cette fiche doit être retournée obligatoirement au service des concours de l'Institut national du patrimoine selon les modalités et à la date prévue par les arrêtés d'ouverture des concours.

Les docteurs doivent transmettre cette fiche accompagnée obligatoirement d'une copie de leur diplôme de doctorat.

Le jury prend connaissance de cette fiche avant l'audition du candidat. Le candidat ne bénéficie pas d'un temps de préparation spécifique.

L'épreuve commence par un exposé du candidat de son parcours, sa formation et le cas échéant son expérience professionnelle (durée 5 minutes maximum).

Cette présentation concise permet au jury d'introduire une discussion plus large avec le candidat (durée 25 minutes minimum).

L'épreuve est notée par cinq membres du jury, dont le président et un élu local.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'adresse aux candidats admissibles qui ont passé avec succès les épreuves écrites d'admissibilité.

Par conséquent, cette épreuve n'a ni pour objectif ni pour modalité d'interroger les candidats sur des questions scientifiques, quelles que soient les spécialités des candidats. Il s'agit d'une épreuve de recrutement à part entière, comme dans tous les concours administratifs de ce niveau.

L'épreuve doit donc permettre au jury d'interroger le candidat sur ses motivations, ses capacités scientifiques et ses aptitudes pour exercer les missions prévues par les statuts particuliers du corps des conservateurs du patrimoine et/ou du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, notamment dans la (ou les) spécialité(s) choisie(s), et d'évaluer sa capacité d'adaptation et sa réactivité ainsi que ses qualités d'analyse et de propositions au regard, par exemple, d'un problème d'ordre général, d'un sujet d'actualité et/ou d'une mise en situation.

L'épreuve doit être abordée par le candidat comme un exercice ayant pour objectif de démontrer sa connaissance de son futur environnement professionnel, son aptitude au service public, à la gestion d'un service et au management et sa capacité à exercer les responsabilités prévues par les statuts particuliers.

L'entretien vise à estimer la personnalité, la motivation et le parcours des candidats ainsi que leur compréhension des enjeux et des valeurs du service public.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les spécialités, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- exposer et communiquer ses idées de manière claire et précise ;
- défendre son point de vue de manière argumentée et structurée ;
- faire appel à des connaissances et/ou des expériences personnelles ;
- être en prise avec les enjeux et l'actualité du métier et de la (ou des) spécialité(s) choisie(s) ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- être une force de proposition, d'analyse et de synthèse pour un décideur ;
- savoir adapter le problème posé à la réalité du terrain ;
- faire preuve de curiosité d'ouverture d'esprit, de jugement et de réserve ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité, d'une bonne maîtrise de soi et maîtriser le temps imparti.

Épreuve orale d'entretien avec le jury des concours internes (épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La première épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité ainsi que les qualités du candidat et à évaluer les acquis de son expérience professionnelle (durée : trente minutes ; coefficient 3).

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur le contenu des fonctions de conservateur du patrimoine.

Le jury évalue le niveau et la nature de l'expérience acquise par le candidat lors de son parcours professionnel, ses compétences professionnelles et techniques, ses motivations. Cette épreuve vise aussi à apprécier la qualité et la rigueur de sa démarche professionnelle, sa capacité à appréhender les enjeux liés aux fonctions d'encadrement et de gestion d'un service et ses aptitudes au management.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

En vue de l'épreuve orale de sélection, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques [fixées réglementairement]. Ce dossier sera transmis aux membres du jury. »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Les candidats déclarés admissibles par le jury établissent un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier doit être retourné obligatoirement au service des concours de l'Institut national du patrimoine selon les modalités et à la date prévue par les arrêtés d'ouverture des concours.

Le jury prend connaissance du dossier RAEP avant l'audition du candidat. Le candidat ne bénéficie pas d'un temps de préparation spécifique.

L'épreuve commence par un exposé du candidat de son parcours et de son expérience professionnelle (durée 10 minutes maximum).

Cette présentation concise permet au jury d'introduire une discussion plus large avec le candidat (durée 20 minutes minimum).

L'épreuve est notée par cinq membres du jury, dont le président et un élu local.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'adresse aux candidats admissibles qui ont passé avec succès les épreuves écrites d'admissibilité. Par conséquent, l'épreuve n'a ni pour objectif ni pour modalité d'interroger les candidats sur des questions scientifiques, quelles que soient les spécialités des candidats. Il s'agit d'une épreuve de recrutement à part entière, comme dans tous les concours administratifs de ce niveau, adossée à un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Cette épreuve doit permettre au jury d'appréhender la personnalité et les motivations du candidat et de l'interroger sur les compétences acquises pour exercer les fonctions prévues par les statuts particuliers du corps des conservateurs du patrimoine et/ou du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine. Elle doit aussi conduire à apprécier ses connaissances et compétences professionnelles pour la (ou les) spécialité(s) choisie(s), sa capacité d'adaptation et sa réactivité ainsi que ses qualités d'analyse et de propositions au regard d'un problème d'ordre général, d'un sujet d'actualité et/ou d'une mise en situation.

L'épreuve doit être abordée par le candidat comme un exercice ayant pour objectif de démontrer sa connaissance de son futur environnement professionnel, son aptitude au service public, à la gestion d'un service et au management et sa capacité à exercer les responsabilités prévues par les statuts particuliers.

L'entretien vise à estimer la personnalité, la motivation et le parcours des candidats ainsi que leur compréhension des enjeux et des valeurs du service public.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les spécialités, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- exposer et communiquer ses idées de manière claire et précise ;
- défendre son point de vue de manière argumentée et structurée ;
- faire appel à des connaissances et/ou des expériences personnelles ;
- être en prise avec les enjeux et l'actualité du métier et de la (ou des) spécialité(s) choisie(s) ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- être une force de proposition, d'analyse et de synthèse pour un décideur ;
- se transposer dans la situation donnée et savoir adapter le problème posé à la réalité du terrain ;
- imaginer l'ensemble des ressources sur lesquelles s'appuyer dans le contexte donné ;
- proposer des solutions alternatives ;
- faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit, de jugement et de réserve, en particulier concernant les questions relatives à son employeur actuel ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi et maîtriser le temps imparti.

Épreuve orale de langue étrangère

Concours externe

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« L'épreuve consiste en une conversation dans une langue vivante étrangère à partir d'un texte (durée : trente minutes ; préparation : trente minutes ; coefficient 1). La langue vivante étrangère faisant l'objet de cette épreuve est choisie par le candidat lors de l'inscription parmi celles mentionnées dans l'annexe IV [allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe]. Cette langue doit être différente de celle choisie, le cas échéant, pour la troisième épreuve d'admissibilité. L'usage du dictionnaire n'est pas admis. »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Le candidat tire un texte au sort dans la langue vivante étrangère choisie lors de son inscription, généralement un article de presse.

Après 30 minutes de préparation, le candidat passe une épreuve de 30 minutes devant deux examinateurs spécialisés. Il s'agit de faire un résumé, une analyse et un commentaire du texte proposé, avant de poursuivre par une conversation avec le jury à partir du texte.

Le jury ne demande pas au candidat de traduire un passage du texte ou de se présenter.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a vocation à vérifier la maîtrise de la langue vivante étrangère choisie, la qualité de la conversation et les capacités du candidat à communiquer ses idées.

Les questions posées permettent à tous les candidats de s'exprimer, d'argumenter et de développer leurs réponses, sans faire appel à des connaissances trop directement liées à un domaine particulier.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les langues, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre, résumer, analyser et commenter un texte dans la langue choisie ;
- dégager l'intérêt du texte et mettre en perspective ses enjeux ;
- structurer de manière ordonnée son exposé selon un plan clair et cohérent ;
- exposer et communiquer correctement ses idées dans la langue choisie ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- allier clarté argumentative et justesse linguistique ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui sont associées ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Concours interne

« L'épreuve consiste en une conversation dans une langue vivante étrangère à partir d'un texte ou en une traduction d'un texte en langue ancienne suivie de questions relatives à l'histoire, à la civilisation liées à cette langue (durée : trente minutes ; préparation : trente minutes ; coefficient 1). La langue faisant l'objet de cette épreuve est choisie par le candidat lors de l'inscription parmi celles mentionnées dans l'annexe IV bis [langues vivantes étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe ; langues anciennes : grec ancien, hébreu ancien, latin]. Le choix d'une langue ancienne n'est pas autorisé, si le candidat a choisi une langue ancienne pour la troisième épreuve d'admissibilité. L'usage d'un dictionnaire est autorisé pour les langues anciennes seulement.

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Le candidat tire un texte au sort dans la langue choisie lors de son inscription (généralement un article de presse pour les langues vivantes étrangères).

Après 30 minutes de préparation, le candidat passe une épreuve de 30 minutes devant deux examinateurs spécialisés.

Pour les langues vivantes : il s'agit de faire un résumé, une analyse et un commentaire du texte proposé, avant de poursuivre une conversation avec le jury à partir du texte. Le jury ne demande pas au candidat de traduire un passage du texte ou de se présenter.

Pour les langues anciennes : il s'agit de traduire tout ou une partie du texte proposé, avant de répondre à des questions relatives à l'histoire et à la civilisation liées à la langue ancienne.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a vocation à vérifier la maîtrise de la langue choisie, et, dans le cas d'une langue vivante la qualité de la conversation, dans le cas d'une langue ancienne les connaissances relatives à l'histoire et à la civilisation.

Les questions posées permettent de vérifier les capacités du candidat à communiquer ses idées, à s'exprimer, à argumenter et de développer ses réponses.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

Langues vivantes :

- comprendre, résumer, analyser et commenter un texte dans la langue choisie ;
- dégager l'intérêt du texte et mettre en perspective ses enjeux ;
- structurer de manière ordonnée son exposé selon un plan clair et cohérent ;
- exposer et communiquer correctement ses idées dans la langue choisie ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- allier clarté argumentative et justesse linguistique ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui sont associées ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Langues anciennes :

- comprendre et proposer une traduction d'un texte (tout ou une partie) en langue ancienne ;
- exposer et communiquer correctement ses connaissances en histoire et civilisation ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui est/sont associé(es) ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Sélection de textes tirés au sort par les candidats

ALLEMAND

Sinti und Roma: Diskriminierung in Deutschland nimmt zu

Vorurteile, Diskriminierung, Rassismus – Sinti und Roma sind davon weltweit besonders stark betroffen. Um zu dokumentieren, welche Dimension dieses Phänomen in Deutschland hat, gibt es die Melde- und Informationsstelle Antiziganismus (MIA). Im jetzt in Berlin vorgestellten Jahresbericht 2024 wurden 1678 Fälle von Beleidigungen bis hin zu Körperverletzungen registriert.

In der ersten Bilanz für das Jahr 2022 lag die Zahl mit 621 deutlich niedriger. "Die in diesem Bericht dokumentierten Vorfälle zeigen deutlich, dass verbale Stigmatisierung und antiziganistische Propaganda den Boden bereiten für Diskriminierung und für Angriffe bis hin zu lebensbedrohlicher Gewalt", schreibt Mehmet Daimagüler im Vorwort. Mehmet Daimagüler war von März 2022 bis Mai 2025 Deutschlands erster Bundesbeauftragter gegen Antiziganismus. Der Jurist war bis vor kurzem Deutschlands erster Beauftragter gegen Antiziganismus. Sein Nachfolger heißt Michael Brand. Der Bundestagsabgeordnete ist Staatssekretär im Familienministerium, das den MIA-Bericht im Rahmen des Programms "Demokratie fördern!" unterstützt.[...] Die Dokumentation hat einen Umfang von fast 70 Seiten und enthält zahlreiche konkrete Schilderungen erniedrigender, mitunter gewalttätiger Diskriminierung. [...]

Romani Rose, seit 1982 Vorsitzender des Zentralrats Deutscher Sinti und Roma, zieht im MIA-Report ein pessimistisches Fazit: "Leider müssen wir eingestehen, dass sich trotz unserer fast fünfzigjährigen politischen Arbeit in diesem Land, ein Bewusstseinswandel nur in Ansätzen vollzogen hat." Rose erinnert an die systematische Vernichtung seiner Volksgruppe durch die Nationalsozialisten. Bis zum Ende des Zweiten Weltkriegs wurden mehr als eine halbe Million Sinti und Roma aus ganz Europa verfolgt und ermordet. Heute leben schätzungsweise 80.000 bis 140.000 in Deutschland. Europaweit sollen es zwischen zehn und zwölf Millionen sein. Damit sind sie die größte ethnische Minderheit des Kontinents.

Prägend für das Klischeebild von Sinti und Roma sind laut MIA-Bericht auch Medien. Verzerrende oder falsche Darstellungen gibt es demnach sowohl in privatwirtschaftlichen Verlagen als auch in öffentlich-rechtlichen Rundfunkhäusern, die nicht profitorientiert arbeiten dürfen. Beschwerden über stigmatisierende und wahrheitswidrige Berichte gibt es häufiger. [...]

Zum MIA-Bericht gehören auch in der dritten Jahresbilanz Handlungsempfehlungen. Froh ist man darüber, dass es weiterhin einen Bundesbeauftragten gegen Antiziganismus gibt. Daran wurde gezweifelt, weil im Koalitionsvertrag der neuen Bundesregierung ein Bekenntnis fehlt. Jetzt kann das MIA-Team aufatmen und appelliert an die Politik, das Amt mit entsprechenden Ressourcen und Personal zu stärken.

Die ersten Worte des neuen Antiziganismus-Beauftragten sind geeignet, in der Sinti- und Roma-Community Hoffnungen zu wecken: "Wo Diskriminierung geschieht, muss ihr klar und entschieden entgegengetreten werden - durch Staat und Gesellschaft gleichermaßen", betont Michael Brand. Und er fügt hinzu: "Es ist mir wichtig, auch die vielen positiven Beispiele des Miteinanders zwischen Mehrheitsgesellschaft und Minderheit stärker in den Fokus zu rücken."

Aus: FÜRSTENAU Marcel, www.dw.com, 23.06.2025

Pressefreiheit: Journalisten weltweit in Gefahr

Die Pressefreiheit ist wieder ins Rampenlicht gerückt, nachdem die US-Regierung die Nachrichtenagentur Associated Press (AP) von Pressekonferenzen des US-Präsidenten ausgeschlossen hat. Doch unabhängig davon, dass sich die Beziehungen zwischen dem Weißen Haus und den Medien verschlechtert haben und die Pressefreiheit in den Vereinigten Staaten zunehmend unter Druck gerät, gehört zur Wahrheit auch, dass nur wenige Staaten "gut" darin sind, ein sicheres und unabhängiges Umfeld für die Arbeit von Journalisten zu gewährleisten. [...]

In ihrer jährlich veröffentlichten Rangliste der Pressefreiheit dokumentiert Reporter ohne Grenzen Übergriffe auf Journalisten ebenso wie die politischen, rechtlichen, wirtschaftlichen und soziokulturellen Rahmenbedingungen, unter denen sie arbeiten, sowie die Gefahren, denen sie ausgesetzt sind.

Für das Jahr 2024 stellte sie eine weltweite Verschlechterung der Pressefreiheit im Vergleich zum Vorjahr fest. Lediglich in acht Ländern, die meisten davon in Nordeuropa, wurde die Situation als "gut" eingestuft.

[...] Journalisten müssen sich nicht nur mit der Androhung körperlicher Gewalt auseinandersetzen. In den ersten sechs Monaten des Jahres 2024 waren zwölf Prozent der Angriffe auf Pressevertreter in EU-Mitgliedsstaaten und Kandidatenländern körperlicher Natur. Ein Viertel waren auf Zensur zurückzuführen und bei einem Drittel handelte es sich um verbale Angriffe, darunter Einschüchterungen und Drohungen, berichtet das EU-Projekt Media Freedom and Rapid Response.

Auch Online-Angriffe sind weit verbreitet. "Wir stellen fest, dass die Zahl der Online Angriffe oder Versuche, online Druck auszuüben, zunimmt. Wir sehen viel Spoofing und viele Verleumdungskampagnen", berichtet Ena Bavcic vom European Centre for Press and Media Freedom (ECPMF). [...]

Für Journalisten, die aus Konfliktregionen berichten, ist das Risiko besonders hoch. Daten des CPJ zufolge war 2024 das tödlichste Jahr für Journalisten. Seit 2021 ist die Zahl getöteter Journalisten kontinuierlich gestiegen. [...]

Weltweit nimmt der politische Schutz für Journalisten ab, während Berichte über Drohungen zunehmen. Das führt dazu, dass Journalisten sich selbst zensieren oder nicht über Themen von öffentlichem Interesse berichten oder dazu recherchieren.

Selbst kleine Verbesserungen der Pressefreiheit lassen sich daher kaum erkennen. Sollte die Zahl von Todesfällen und Inhaftierungen abnehmen, könnte dies auch darauf zurückzuführen sein, dass Journalisten aufgrund realer oder vermeintlicher Bedrohungen ihrer Sicherheit nicht länger über bestimmte Themen berichten.

Um die Pressefreiheit zu schützen sind möglicherweise rechtliche und regulatorische Maßnahmen erforderlich. So hat die Europäische Union zum Beispiel das Europäische Medienfreiheitsgesetz verabschiedet, um Mediendienste besser zu schützen.

Für Bavcic ist dieses Gesetz eine "gute Basis", um die Rechte von Journalisten zu schützen, sie warnt jedoch, dass es noch von den verschiedenen Mitgliedsstaaten umgesetzt werden muss – auch jenen, deren Umgang mit der Presse in der Vergangenheit problematisch war.

"Das Gesetz kann nicht alles abdecken, nicht alle Probleme, mit denen Journalisten zu kämpfen haben. Es muss vor Ort wirklich gut umgesetzt werden, wir brauchen starke Institutionen", mahnt sie.

Aus: AGIUS Matthew Ward, www.dw.com, 25.02.2025

Wenn ein Besuch in Auschwitz das Leid vermittelt

"Ich wollte diese Reise unbedingt mitmachen." Cara ist 17 Jahre alt, Schülerin aus Kerpen bei Köln. In dieser Woche ist sie mit Gleichaltrigen aus ihrer Schule in Oswiecim in Polen, in der Gedenkstätte des ehemaligen deutschen Konzentrations- und Vernichtungslagers Auschwitz-Birkenau. Es ist ein Ort des Grauens.

"Dort durch das Lager zu gehen", sagt Cara nachdenklich ruhig, "und dann das Gefühl zu bekommen, dass an der gleichen Stelle vor 80 Jahren die Menschen standen, die dort inhaftiert waren, die so schrecklich behandelt wurden." Mit anderen Schülerinnen und Schülern gemeinsam berichtet sie im Gespräch der DW.

Die Schüler besuchen die Willy-Brandt-Gesamtschule in Kerpen bei Köln – die 67.000-Einwohner-Stadt hat seit 1967 eine Städtepartnerschaft mit dem polnischen Oswiecim westlich von Krakau. Am Rande von Oswiecim liegt der Gedenkort für das größte, das schlimmste KZ der NS-Zeit. Hier ermordeten die Deutschen in den Jahren bis 1945 weit über eine Million Menschen, überwiegend Jüdinnen und Juden. Auschwitz steht für die systematische Vernichtung von Menschen. Mit 17 oder 18 Jahren an den Ort dieses Menschheitsverbrechens. Cara und Elias, Tamara und Esther, die die zwölfte Klasse der Schule besuchen, bereiteten sich mit rund 20 Mitschülern seit Herbst vorigen Jahres auf den knapp einwöchigen Aufenthalt in der Internationalen Jugendbegegnungsstätte Oswiecim/Auschwitz vor. "Die Teilnahme ist freiwillig. Man bewirbt sich für dieses Projekt, und dann muss manchmal sogar ausgewählt werden", erläutert die Kerpener Lehrerin Katrin Kuznik, die bereits mehrfach solche Reisen organisierte." [...]

Eine Verpflichtung zum Besuch einer Gedenkstätte aus der Nazizeit gibt es für Schulen in Deutschland kaum. Gelegentlich kommen von politischer Seite entsprechende Forderungen auf; Experten sind da aber zurückhaltend. Gleichwohl steigt die Zahl der Schulen, die – wie die Willy-Brandt-Gesamtschule in Kerpen – Besuche vorbereiten und durchführen. Die Kultusministerkonferenz (KMK), die die Bildungsminister der deutschen Bundesländer vereint, legte 2014 "Empfehlungen zur Erinnerungskultur als Gegenstand historisch-politischer Bildung in der Schule" vor, bei denen Gedenkstätten-Besuche entsprechend eingeordnet werden. Ein Jahr später fragte sie bei den Bundesländern ab: Einen verpflichtenden Besuch gab es da fast nirgends.

Anfang Dezember 2023, zwei Monate nach dem Angriff der radikalislamistischen Hamas, die von Deutschland, der EU und anderen Ländern als Terrororganisation eingestuft wird, auf Israel, äußerte sich die KMK umfassend zu Maßnahmen gegen Antisemitismus und Israelfeindlichkeit. Dabei plädierte sie auch für eine stärkere Präsenz jüdischen Lebens und jüdischer Perspektiven - und für die systematische Verankerung der Vermittlung von Kenntnissen zu Antisemitismus, jüdischer Geschichte und Gegenwart.

Die Schüler aus Kerpen werden von ihren Eindrücken geprägt ins Rheinland zurückkehren. Ihr sei wichtig, sagt Lehrerin Kuznik, "dass die Eltern genau wie die Schüler sehen, wie wichtig diese Fahrt ist". Vielleicht hätten sie angesichts der politischen Lage gemerkt, "dass so ein Besuch in der Gedenkstätte noch viel wichtiger geworden ist als vor einigen Jahren".

Aus : STRACK Chirstoph, www.dw.com, 27.01.2025

America's barmy battle to ban bawdy books

Organised puritans are invading school libraries

« With one long claw, he shredded through silk and lace, and my undergarment fell away in pieces.” Sex with a shape-shifting fairy who is sometimes part-wolf, part-bear is not everyone's cup of tea. But many teenagers and young adults love reading about such things. Sarah J. Maas, a leading writer of “romantasy” fiction, has sold more than 75m novels. This horrifies those who think both witchcraft and fornication are detestable in the eyes of God. Which is why five of Ms Maas's works—including “A Court of Thorns and Roses”, from which the quote above is taken—are among the most-banned books in American schools. Book bans are increasingly common in America. According to PEN America, a free-speech group, there were roughly 10,000 in 2023-24, a four-fold rise in two years. PEN defines a ban as the removal or restriction of a title from school libraries because of its content, often at the behest of worried parents or bossy politicians.

The themes that get books banned are as predictable as the use of phrases like “a ravenous, unyielding sort of hunger” in wolf-fairy bedroom scenes. Of the titles barred from two or more school districts, more than half had sexual content. Some of this was pretty mild. Monroe County, Tennessee, proscribed a work that had a classical nude statue on the cover.

Titles that deal with teenage trauma upset parents. Ellen Hopkins has three novels in the most-banned top ten for her frank depictions of drug-taking, self-harm and prostitution. Stories about racism raise hackles, too: some schools shield pupils even from classics by Maya Angelou (“I Know Why the Caged Bird Sings”) and Alice Walker (“The Colour Purple”).

Books that allude to homosexuality are vulnerable; those that deal with transgender issues, even more so. The most banned book of all is Jodi Picoult's “Nineteen Minutes”, a novel about a school shooting. The chief objection to it is not that it might inspire copycat murders but that it depicts a date rape. Another oftenpurged work is “The Handmaid's Tale”, which describes a dystopia in which women are not allowed to read. Irony is lost on book-banners.

Some states, such as Florida and Iowa, are especially censorious. Florida's governor, Ron DeSantis, is on a mission to expel wokery from schools. Iowa's “parental rights” law holds teachers personally liable if students have access to inappropriate books, prompting time-pressed administrators to ask ChatGPT whether volumes include naughty bits. This method is quick but unreliable: just as humans fantasise about sex, AIs hallucinate about it.

The debate over which books are suitable for children has been as calm as werewolf sex. Martha Hickson, a school librarian in New Jersey, was asked by the school superintendent to remove a graphic novel with a lesbian protagonist. She refused, noting that the protocol for challenging it had not been followed. A furious group of parents accused her of being a pornographer and a paedophile. Videos spreading these baseless allegations circulated on social media. “They're working from a script,” Ms Hickson says of the campaigners, whom she describes as organised Christian nationalists. Her car was vandalised and she had to install security cameras in her home. She says some librarians shun controversial titles to avoid similar harassment.

Reasonable people can disagree about what should be taught in schools. Plenty of moderate parents object when their kids are taught contentious theories about gender identity or collective racial guilt, which is why Republicans have made it a campaign issue. However, activists cannot hear what is said in class, so books are an easier target than teachers. Anyone can find which volumes are in a library and search them for keywords.

Partisanship inflames matters. In years between elections, activists can keep their side angry and energised by picking battles with librarians who supposedly debauch innocent young minds. President Joe Biden thought censorship was a problem and appointed a “book ban co-ordinator” to look into it. One of the first acts of Donald Trump's education department was to call this “Biden's Book Ban Hoax” and eliminate the position.

Culture warriors cheered. Others fear that senseless censorship seriously damages your shelf.

The Economist, August 7, 2025

The risk of letting AI do your thinking

The potential of chatbots to advance knowledge is huge — particularly if used wisely

THE FINANCIAL TIMES EDITORIAL BOARD, August 1, 2025

Artificial intelligence has rapidly embedded itself in daily life. At home, large language models are used to plan holidays, draft greetings card sentiments and diagnose ailments. At work, they are writing emails and conducting analysis. In schools and universities students are using chatbots to research and write essays. There are now reportedly around 700mn active weekly users of OpenAI's ChatGPT globally. AI hype got another boost this week as blockbuster earnings reports from Microsoft and Meta drove the companies to record valuations and included further hefty commitments to invest in the technology. Google also began rolling out "AI mode" on its search platform in the UK. The potential benefits of widespread AI use are enormous. By speeding up routine tasks, it can free up leisure time or allow busy people to dedicate time to more involved activities. The technology's ability to process vast amounts of data also means it can accelerate research and development processes, and expand human knowledge. It has made significant progress in brain mapping and mathematical reasoning. However, the explosion of instant, easy access, AI-driven answers has its potential downsides, too. A particular concern is "cognitive offloading". This is the idea that frequently outsourcing mental tasks to smart technology can cause our memory and problem-solving skills to atrophy. One example is the "Google effect": research has already found that individuals can end up depending on search engines as a source of knowledge rather than remembering details for themselves. The risk with powerful AI chatbots, when overused, is that having the bulk of our writing, analysis and creative tasks done for us may mean we engage in less reasoning over time. The nascent studies into AI and human cognition are not without their flaws. But some do echo the concerns. Research published by MIT's Media Lab in June, which divided 54 participants into groups, found that those who used large language models to write essays "consistently underperformed" against those who did not "at neural, linguistic and behavioural levels". Over several months these users also got lazier, often resorting to lifting wads of AI text, verbatim. Another academic study published in January, drawing on interviews with 666 participants, found "a significant negative correlation between frequent AI tool usage and critical thinking abilities". Further research is needed to help everyone better understand the effects of AI. But it is still worth heeding the warning signs. After all, the harms from otherwise positive technological advances — such as the internet and social media — have often revealed themselves over time. And given our proclivity to simple answers and solutions (also known as "cognitive miserliness") a few guardrails could be put in place to optimise AI use. One priority must be to protect critical thinking in education. The widespread access to fast information raises the premium on our ability to question and evaluate AI outputs; teaching should enhance these skills. Second, AI coaches suggest users ought to be encouraged to see the technology as an assistant, not an omniscient bot. It is, after all, not free from "hallucinations", misinformation or bias. Such awareness is important, particularly as AI can be used for things such as political advice and therapy. Finally, developers could in certain cases nudge AI to return answers with questions and options, to encourage users to do more deliberative thinking. AI is at its most powerful when it is a collaborator, not a crutch. To avoid over-dependence, it seems best to be a discerning user of chatbots, rather than a passive consumer.

When a journalist uses AI to interview a dead child, isn't it time to ask what the boundaries should be?

Gaby Hinsliff The Guardian Fri 8 Aug 2025

When a journalist uses AI to interview a dead child, isn't it time to ask what the boundaries should be?
Gaby Hinsliff The Guardian Fri 8 Aug 2025 Joaquin Oliver was 17 years old when he was shot in the hallway of his high school in what became America's deadliest high school shooting. Seven years on, Joaquin says he thinks it's important to talk about what happened on that day in Parkland, Florida, "so that we can create a safer future for everyone". But sadly, what happened to Joaquin that day is that he died. The metallic voice speaking to the ex-CNN journalist Jim Acosta in an interview on Substack this week was actually that of a digital ghost: an AI, trained on the teenager's old social media posts at the request of his parents, who are using it to bolster their campaign for tougher gun controls. Like many bereaved families, they have told their child's story over and over again to heartbreakingly little avail. No wonder they're pulling desperately at every possible lever now, wondering what it takes to get dead children heard in Washington. But they also wanted, his father, Manuel, admits, simply to hear their son's voice again. His wife, Patricia, spends hours listening to him saying: "I love you, Mommy." No parent in their right mind would ever judge a bereaved one. If it's a comfort to keep the lost child's bedroom as a shrine, talk to their gravestone, sleep with a T-shirt that still faintly smells like them, then that's no business of anyone else's. People hold on to what they can. I have a friend who occasionally texts her late father's number with snippets of family news: she knows he isn't there, of course, but isn't quite ready to end the conversation yet. Some people even pay psychics to commune. But it's precisely because it's so hard to let go that grief is vulnerable to exploitation. And there may soon be big business in digitally bringing back the dead. That might mean little more than glorified memes. Or it might be for a temporary purpose only, such as the AI avatar recently created by the family of a shooting victim in Arizona to address the judge at the gunman's sentencing. But in time, it may be something more profoundly challenging to ideas of selfhood and mortality. What if it were possible to create a permanent AI replica of someone who had died, perhaps in robot form, and carry on the conversation with them for ever? Resurrection is a godlike power, not for surrendering lightly to some tech bro with a messiah complex. But while the legal rights of the living not to have their identities stolen for use in deepfakes are becoming more established, the rights of the dead are muddled. The law governs the respectful disposal of human tissue, but it's not bodies that AI will be trained on: it's the private voicenotes and messages and pictures of a person. When my father died, personally I never felt he was really in the coffin. He was so much more obviously to be found in the boxes of his old letters, the garden he planted, the recordings of his voice. But everyone grieves differently. What happens if half of a family wants Mum digitally resurrected, and the other half doesn't want to live with ghosts? Manuel Oliver says he knows full well the avatar isn't really his son. Yet there's something unsettling about the plan to give his AI access to a social media account. What if it begins hallucinating, or veering on to topics where it can't possibly know what the real Joaquin would have thought? Perhaps it won't be long before companies or even government agencies already using chatbots to deal with customer inquiries start wondering if they could deploy PR avatars to answer journalists' questions. Acosta, a former White House correspondent, should arguably have known better than to muddy the already filthy waters in a post-truth world by agreeing to interview someone who doesn't technically exist. But for now, perhaps the most obvious risk is of conspiracy theorists citing this interview as "proof" that any story challenging to their beliefs could be a hoax. The professional challenges involved here, however, are not just for journalists. As AI evolves, we will all increasingly be living with synthetic versions of ourselves. When one in 10 British adults tell researchers they have no close friends, of course there will be a market for AI companions. There is a time to be born and a time to die, according to the verse so often read at funerals. How will it change us as a species, when we are no longer sure which is which?

TURISTIFICACIÓN

Un estudio alerta de la afección del turismo masivo sobre el patrimonio

La Politécnica de Valencia busca medidas preventivas que ayuden a garantizar la conservación de los edificios patrimoniales y a mejorar la gestión turística

MARÍA FABRA - elpais.com, Valencia – 18/06/2024

La calle del Miguelete de Valencia, que une la Plaza de la Reina con la Plaza de la Virgen por un lateral de la catedral, tiene una longitud de 100 metros y un ancho que, en la parte más estrecha, apenas supera los cinco. El pequeño vial ha llegado a registrar el paso de 215.000 personas en un solo día. En la capilla del Santo Cáliz, en el mismo templo, el paso continuado de 60 personas durante unas tres horas provoca una acumulación alta de CO₂. El origen de ambas circunstancias es el turismo masivo, en este caso, durante jornadas festivas o estivales. Y la consecuencia, una afección en la piedra y los frescos, es decir secuelas contra la conservación del patrimonio.

El centro de investigación PEGASO de la Universitat Politècnica de València (UPV) ha realizado un estudio en el que advierte de la “emergente necesidad” de identificar medidas que ayuden a garantizar la conservación de los edificios patrimoniales y a mejorar la gestión turística, tanto de dichos edificios, como de los centros históricos de las ciudades. Arquitectos, ingenieros y expertos en turismo han desarrollado un proyecto, con el centro histórico de Valencia como campo de pruebas, con el fin de crear un protocolo de planificación turística que contribuya a la preservación del patrimonio cultural, evitando masificaciones y aglomeraciones que puedan dañarlo. Esta saturación, advierten, puede causar además problemas de seguridad.

Las investigadoras María José Viñals y Concepción López González han liderado el estudio que comenzó con el escaneo láser de los edificios a través de una tecnología denominada HBIM que permite ver cada micro parte de los inmuebles. Además, aporta datos extraídos de sensores ambientales y de estimación del volumen, densidad y comportamiento de los flujos de personas. El primer objetivo es estimar la capacidad de carga de los edificios, es decir, cuál es el máximo de visitantes que ese elemento de patrimonio es capaz de soportar antes de que se vea afectado negativamente. “Depende de muchos factores, no solo del número de personas sino también del diseño del propio espacio, el porcentaje de humedad o la temperatura”, señala María José Viñals. El estudio permite además fijar unos límites predictivos, con el fin de aplacar el problema antes de que se dé. Y las soluciones, en ocasiones, son tan sencillas como la ventilación, aunque hay espacios que precisan hasta cuatro horas para que se produzca esa rebaja de CO₂ hasta niveles normales.

[...]

Viñals destaca el hecho de que el patrimonio cultural arquitectónico y el entorno urbano donde se encuentra sean elemento definitorio de la identidad de las sociedades que lo albergan, pero es consciente de que también son dinamizadores clave de la economía local. “Por ello, su conservación y una gestión adecuada es fundamental para garantizar su pervivencia en el tiempo y su transmisión a generaciones futuras en buenas condiciones, más en un momento como el actual, con los problemas de saturación turística que sufren las ciudades históricas”, explica.

[...]

Archiveros y archivos: los 'dueños' de la memoria

Profesionales básicos para preservar la memoria de un país, su trabajo ha servido para sacar a la luz datos esenciales olvidados o perdidos

MIGUEL ÁNGEL GARCÍA VEGA, elpais.com, Madrid – 16/01/2024

Tiempos de memoria. En 2022, el Ministerio de Cultura compró, por más de 29 millones de euros, el archivo Lafuente, que pasó a formar parte del Museo Reina Sofía, comandado en aquel momento por Manuel Borja-Villel. El 15 de diciembre de 2023, Manuel Segade, quien sustituye a Borja-Villel, destinó 98.600 euros a la adquisición del fondo de la galerista Juana de Aizpuru, y pocas semanas después el Archivo Histórico Nacional (AHN) incorporaba, tras abonar 240.000 euros, el legado de la escritora Concha Zardoya (1914-2004), quien vivió muchos años en el exilio en Estados Unidos impartiendo literatura española. La autora fue protegida de la premio Nobel chilena Gabriela Mistral (1889-1957) y tuvo una gran proximidad con la generación del 27. En su casa madrileña se acumulan más de 7.000 cartas. En este caso, palabras que escriben tesoros.

“Los archivos españoles son extraordinarios y también el trabajo (vocacional) que efectúan bibliotecarios y archiveros. Bastantes veces en condiciones difíciles”. Este es el titular que encabeza todas las entrevistas realizadas para este reportaje.

“En la caja novecientos [para ahí, no revela el número concreto] es donde se encuentra el legajo de los jesuitas que da la pista sobre el lugar en el que se hundió el barco, con sus esmeraldas, que usó Arturo Pérez-Reverte para escribir la novela *La carta esférica* (Alfaguara)”, narra Juan Ramón Romero, director del AHN. Estamos a unos 15 grados, en uno de sus depósitos —el archivo tiene siete niveles—, recorriendo 45 kilómetros de estructuras que albergan libros y papel, e infinidad de *joyas*. Una colección de 200.000 pergaminos medievales (solo superada por los Archivos Vaticanos) o cuatro fragmentos (el documento escrito más antiguo que conserva España) de época visigoda (696). Extractos de la identidad del país. Todo en un ritmo inmenso de anaqueles simétricos.

En miles de cajas de cartón se extiende un océano de recuerdos. El AHN es su custodio. “Una sociedad sin memoria no puede aspirar a ser transparente ni democrática”, avisa Juan Ramón Romero. Falta espacio. Sobre todo porque, además, conservan los documentos de la Administración General del Estado. La estrategia es aumentar la capacidad del archivo de Alcalá de Henares. Pero el nuevo espacio llevará una década. ¿Y mientras? ¿Qué ocurre con la memoria normal y tecnológica que se genera hoy? La Administración carece de una Ley de Archivos. “Faltan las actas de las deliberaciones de los Consejos de Ministros de los años cuarenta, cincuenta y sesenta de la dictadura. Dependen de Presidencia. “¿Qué hay que esconder? ¿Que la familia Carceller [falangistas que se hicieron multimillonarios] eran lo que eran? ¿Qué había connivencia con los nazis? ¡Son documentos que tendrían que estar protegidos ya aquí!”, exclama.

Y que a nadie se le ocurra ir al archivo a preguntar por el 23-F (1981). Está en manos del secretario del Tribunal Supremo. “En 2033 deberían ser de acceso público al cumplir medio siglo. Mientras estén allí resulta imposible consultarlos”, avisa. Y de expresidentes solo conservan el de Adolfo Suárez (1932-2014) —por mandato judicial—, aunque tampoco es público. “Algún antiguo ministro se ha jactado ante mí de poseer documentos clasificados”, critica. Nos enfrentamos, diríase, con ladrones de memoria.

Los archiveros resultan esenciales y sufren demasiados palos en una rueda que gira en beneficio de la sociedad. Entran por oposición (historiadores, lingüistas, químicos y tecnólogos, a los que más cuesta fichar) pero les conduce, sobre todo, la pasión por conservar ese patrimonio. [...]

¿Para qué sirven las cartelas de los museos?

ANA MARCOS – EL PAÍS, 26/01/24

Hace unos días el Museo del Prado revisó casi 27.000 fichas de cuadros en su web y unas 1.800 cartelas de piezas expuestas en sus salas para eliminar el término “disminuido” y determinadas referencias físicas de los personajes de sus obras. El Prado se adelantó unos días a la reforma del artículo 49 de la Constitución por la que se ha eliminado el término “disminuidos” y se ha sustituido por el de “personas con discapacidad”. Como contaba en esta información, *El Niño de Vallecas* de Velázquez ya no tiene enanismo, sino acondroplasia.

La noticia generó mucho debate en los comentarios y en redes. No desaparece esa idea de “ya no se puede decir nada” que tanto impera pese a que, en España, vivamos en democracia, pero encontré un cierto consenso que me dio esperanza y optimismo.

Por eso, me he puesto a repasar iniciativas similares en museos españoles y extranjeros. No solo respecto a cuestiones físicas o discapacidades, sino cualquier proyecto en el que se haya intervenido directamente sobre las cartelas o títulos de las salas en aras de la igualdad, de la inclusión, de hacer pedagogía o de conseguir espacios más atractivos para los jóvenes, entre otros ejemplos.

En *Correo del Arte* he contado en varias ocasiones que la igualdad en los museos está aún lejos de alcanzarse, sobre todo si se pone la lupa en las colecciones permanentes. Buscando casos más concretos me acordé de la muestra *Invitadas* con la que el Prado reabrió sus puertas en octubre de 2020 tras la pandemia. La exposición generó polémica desde el título, pero una de las cuestiones que, creo, pasó desapercibida entonces, es que las organizaciones de mujeres que se quejaron llamaron la atención sobre el uso de las cartelas. La presidenta de MAV, Lola Díaz, señaló que la metodología debería haber sido más participativa: “En este caso solo había un comisario. Hay un catálogo y unas cartelas que contextualizan, pero el 90% de visitantes ni las lee”.

“El 90% ni las lee”. Tal vez sea una generalización no contrastada (si es que se pueden tener datos de lectura de cartelas en un museo) o tal vez una exageración que contribuía a cimentar su argumento. En cualquier caso, a mí me ha generado una duda: ¿para qué sirven las cartelas?

Renunciar a las cartelas sería renunciar a la autoría de las obras de arte. Y, además, sería renunciar a nombrar. Cuando algo no tiene nombre, no existe. Cuando algo se nombra mal, se genera una idea o una convicción sobre este tema en concreto que, en la mayoría de los casos, contribuye a la discriminación de determinados colectivos cuando no de la mitad de la población mundial.

En el Prado no son ajenos a esta idea, pese a la polémica de *Invitadas*. En 2019, durante la celebración de su segundo centenario, organizaron *Cartela abierta*. Les propusieron a sus visitantes que reescribieran la información de algunas de sus obras, como por ejemplo *Doña Juana la Loca*, una de las piezas cumbres de la pintura de historia del XIX. La ganadora fue la de Santiago Mejías, que contrarrestó el mito de la loca: “Usual ha sido la confusión entre la falta de cordura y el infatigable deseo de vivir. Hasta hoy, la locura ha sido un dardo en manos de la incomprensión y sinónimo de la soledad”.

Ana Moreno, responsable del área educativa del museo, explicaba entonces que las cartelas “son el recurso básico para establecer un diálogo, pero un nuevo diálogo”, y así actualizar el discurso de un museo. En 2022, el Prado inauguró el itinerario titulado *El Prado en femenino*, en colaboración con el Instituto de las Mujeres del Ministerio de Igualdad, que va de 1451 hasta 1633: desde Isabel la Católica hasta Isabel Clara Eugenia, para recordar en las cartelas las promotoras artísticas de las colecciones del museo. Es decir, para dejar por escrito que si se retiraran de las salas todas las obras encargadas o adquiridas por mujeres, la calidad del museo decrecería de manera alarmante.

[...]

Il Fatto Quotidiano, 23 novembre 2024

Il patriarcato non esiste. Che bel futuro sereno si prospetta!

Eliana Cocca

Il patriarcato non esiste, infatti dall'inizio dell'anno in Italia sono state uccise quasi cento donne. Per lo stesso lavoro guadagnano in media il 10% in meno degli uomini, mentre su Telegram centinaia di migliaia di maschi si scambiano foto intime senza consenso. Nel 2023 quasi 14.000 donne hanno denunciato violenze domestiche, anche se solo una su dieci riesce a farlo, le straniere ancora meno. L'Istat e il Ministero dell'Interno segnalano un aumento delle violenze sessuali, ma che importa? Il patriarcato non esiste. Che bel futuro sereno ci aspetta!

Il patriarcato non esiste, lo dimostra il fatto che la legge non riconosce l'autorità genitoriale a entrambe le persone di una coppia omosessuale: serve per forza una mamma e un papà. Non esiste, e per questo il congedo di paternità dura ben 10 giorni: perché alla fine conta solo che ci sia la mamma, il resto è secondario.

Non esiste, ecco perché molte adolescenti raccontano molestie ricevute su tram e autobus, molte donne hanno scaricato app che segnalano le strade da evitare la sera o usano servizi telefonici per non camminare sole. Non serve, certo, perché il patriarcato non esiste... e proprio per questo sono aumentati i corsi di autodifesa femminile.

Il patriarcato non esiste: gli uomini, infatti, stanno benissimo anche con corpi non standard o senza lavoro, piangono liberamente e si vestono come vogliono. Le donne trans, però, continuano a essere chiamate con pronomi sbagliati da giornalisti e media. Non esiste: basta entrare in ospedale e sentire un infermiere uomo chiamato "dottore", mentre una dottoressa donna viene apostrofata "signorina". Non esiste: l'accesso alla contraccezione e all'aborto è talmente semplice che è nata un'associazione per mappare farmacie e ospedali che rifiutano di garantire questi diritti.

Non esiste, eppure basta un video di una ragazza con capelli corti o gambe non depilate per scatenare migliaia di insulti: "che schifo, sembri un maschio". Non esiste, ed è chiaro che nessuna di noi si sente più obbligata a fare figli sotto la pressione familiare; il carico mentale che grava sulle donne nell'organizzazione domestica è solo perché siamo più brave nel multitasking, ovvio.

Per confermarne l'inesistenza basta un giro nei negozi di giocattoli: unicorni e stelline per lei, dinosauri e astronavi per lui. Non esiste, ed è per questo che nell'Unione Europea le donne sono ancora fortemente sottorappresentate nelle materie scientifiche. Di sicuro non c'entra il fatto che fin da bambine impariamo che certi giochi "non sono per noi".

Secondo un report ufficiale, internet non è percepito dalle ragazze come il luogo più minaccioso: al primo posto ci sono la strada e la famiglia. Ma tranquilli: il patriarcato non esiste. La famiglia Cecchettin lo sa bene, nonostante insulti e minacce quotidiane online: Giulia è viva, va tutto bene, il pericolo è altrove.

Qualcuno lo ha nascosto sotto il tappeto, per paura che esistesse davvero. Ma non solo il 25 novembre: ogni giorno noi alziamo quel tappeto, perché non abbiamo paura di dire quello che viviamo sulla nostra pelle. Il patriarcato esiste, ci offende, ci opprime, ci ammazza. Forse tanti uomini non guardano sotto il tappeto perché, in media, in Europa solo il 39% di loro si occupa delle faccende domestiche. Ops.

Dietrofront dei giovani dal Nord verso il Sud, ora è un ritorno a casa

Certo, non puoi andare alla stazione e aspettarti di vedere arrivare treni carichi di ragazzi che tornano al Sud. È più probabile incontrarli di qua e di là, convinti che nulla cambi. Perché il «dolorismo» meridionale sa vedere solo ciò che non va. Eppure si muove. Se «controesodo» è parola forte, l'esodo non va più in un solo verso. Il «mare a sinistra», nato come slogan, è divenuto realtà: si scende da Nord a Sud per scelte di vita, non solo per feste o funerali.

Il Covid è stato la prima occasione, seppur forzata, di rientro. La pandemia ha mostrato che molti lavori si possono svolgere a distanza. Anche dopo, lo smart working ha reso più fluida la geografia. Così tanti sono tornati al Sud e ci sono rimasti. Ciò che conta non è il numero, ma il cambio di tendenza, sempre più diffuso. Tornano dalle terre del Nord quasi mai da sconfitti, se non dalla sconfitta di aver vissuto dove la vita è più proibitiva, a partire dagli affitti.

Torna chi ha studiato fuori e vuole restituire ciò che ha imparato. Torna chi è spinto da «appocundria», piccola malinconia che diventa desiderio di radici. Tornano perché il lavoro cresce anche al Sud, in Puglia in particolare. Tornano per avviare attività, per innovare laddove si pensava che l'unica scelta fosse partire. Il Sud non è un deserto industriale né di possibilità.

A Bari arrivano investimenti tecnologici, come la Lutech che assume centinaia di giovani. Senza «risorse umane» non ci sarebbero queste iniziative: servono ingegneri e informatici, ma anche agricoltori capaci di usare droni e nuove tecniche. Tornano a insegnare nelle università, a sperimentare e creare. Ci sono crisi e spopolamento, ma non meno che altrove. Tornano perché oggi il Sud è visto con consapevolezza diversa, non ridotta a un biglietto ferroviario.

Nascono gruppi di ritorno, comunità che condividono esperienze e si riconoscono senza lasciarsi stranire dall'assenza. Sui social si trovano i loro racconti di iniziativa e coraggio di fare un passo in più. Anche la Regione Puglia promette di accompagnare chi vuole rientrare: ti aiuto ad andare fuori a formarti, ma poi devi restituire qui.

Le politiche attive hanno seminato e raccolto, alternando tra fallimento e successo. Ora si rilancia. Certo, non si ritorna per decreto, né l'incentivo deve diventare assistenza pagata da tutti. Ma il tornante fa bene anche a chi è rimasto: porta aria nuova e stimolo a prendere la strada meno battuta. Il tornante è il cigno nero.

Lino Patruno

Agrigento la bellezza e lo sfregio

Alan David Scifo

Il Sud del Sud, quella provincia che termina con Lampedusa, è così ricca di suoni, di impressioni e di rumori che ha ispirato la mente e la penna dei più grandi scrittori del Novecento; basta stare in silenzio e lasciarsi ispirare. Camilleri, Sciascia, Pirandello, Tomasi di Lampedusa lo sapevano e, sapendo pure scrivere, hanno condensato, nero su bianco, questo variegato mondo fatto di miniere e mare, di zolfo¹ e sale.

Agrigento e la sua provincia hanno vinto il titolo meritato di Capitale della cultura per il 2025. Con i nomi del gotha della letteratura del Novecento, non poteva non vincere. Quella provincia, che nelle classifiche di ogni anno è ultima per qualità della vita, che spicca per emigrazione all'estero, vince: come una rivincita. Ognuno dei 43 comuni della provincia, infatti, merita una visita. Si è creata la strada degli Scrittori Agrigento-Caltanissetta, ma si potrebbe anche immaginare l'itinerario delle cose che non vanno. Coniugare le meraviglie di un territorio incantato e le responsabilità di chi lo amministra - male.

Ad Aragona, la terra di Pirandello, la miniera è oggi abbandonata malgrado un finanziamento di svariati milioni di euro. A Licata, prima città italiana liberata dal nazifascismo, i bunker sono andati distrutti, non si possono visitare i luoghi dello sbarco degli Alleati e ricordare il profumo della libertà. Ad Alessandria della Rocca, un santuario mariano, meta potenziale per i cattolici, non apre più perché non c'è nessuno per farlo. A Ribera, città nota per le arance, gli agricoltori non hanno acqua per irrigare gli agrumi. Nei paesi della valle Belice ancora si lotta per abbattere gli alloggi provvisori nati dopo il terremoto del 1968. A Racalmuto il bar Unione che ha ispirato Leonardo Sciascia è in vendita per 16 mila euro. Si potrebbe continuare all'infinito. Solo contraddizioni, destino comune a larghe fette del Meridione d'Italia che sconta anni di ricatti politici e mala amministrazione.

Accorgersi di tutto solo oggi per creare un fin troppo facile contrasto tra il titolo di capitale della cultura e i problemi è banale. Agrigento ha bisogno di questo titolo per un solo motivo: non morire. Lo sanno bene i tanti stranieri che restano a vivere a Sambuca di Sicilia, che ha vinto il titolo di "Borgo più bello d'Italia", lo sanno le guide turistiche, gli agricoltori che esportano pistacchio e vino in tutto il mondo, i wedding planner che realizzano il sogno di clienti per chi sposarsi in Sicilia è un sogno. Ma anche il polo artistico di Favara, il teatro naturale nella montagna di Santo Stefano Quisquina, i piccoli musei.

La politica, non tutta, ha fatto la sua parte per distruggere tutto negli anni, ma già Sciascia² raccontava una vista di un deputato al circolo degli operai della miniera di Racalmuto nel suo romanzo *Le parrocchie di Regalpetra*, durante la quale il deputato dice che "bisognava far qualcosa; dal tavolo cadde una lampada e andò a pezzi, l'onorevole³ promise grandi cose, ai minatori toccò comprare una lampada nuova". Sostanzialmente disillusa, la provincia non ha mai dato troppo credito alle chiacchiere della politica. Anche adesso. Ma merita comunque una visita. Agrigento, "Così è, se vi pare"⁴.

¹ lo zolfo: le soufre

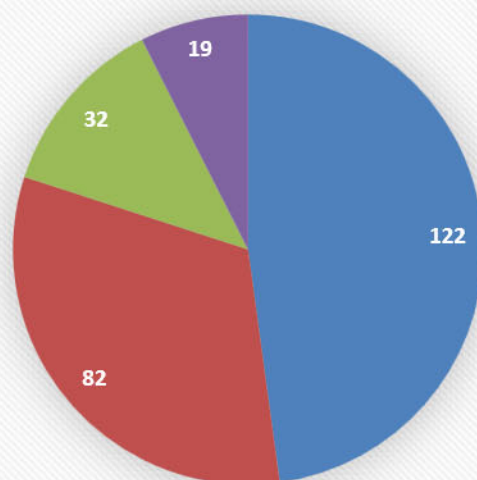
² Leonardo Sciascia, giornalista, politico e romanziere siciliano (1921-1989)

³ l'onorevole: il deputato

⁴ titolo di dramma teatrale di Pirandello (in francese *A chacun sa vérité*)

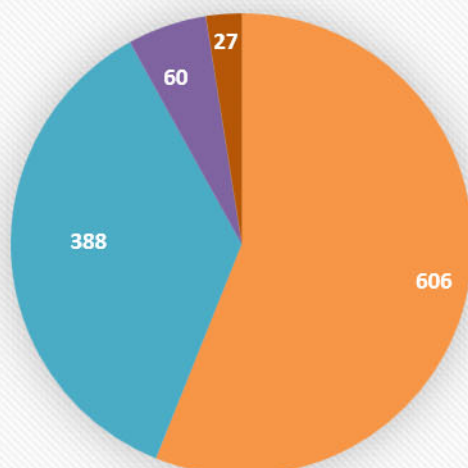
STATISTIQUES

CONCOURS INTERNES



■ Inscriptions ■ Présents aux 3 épreuves ■ Admissibles ■ Admis

CONCOURS EXTERNES



■ Inscriptions ■ Présents aux 3 épreuves ■ Admissibles ■ Admis

Postes ouverts

Répartition par spécialité et par concours

Spécialités	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNES		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	
Archéologie	3	2	2	1	8
Archives	10 ⁽¹⁾	4	3 ⁽²⁾	1	18
Monuments historiques et Musées	2	2	1	1	6
	4	5	1	3	13
Patrimoine scientifique,	0	1	1 ⁽³⁾	1	3
Total	19	14	8	7	48

(1) dont 1 poste pour le ministère des armées & 1 poste pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères

(2) dont 1 poste pour le ministère des armées

(3) dont 1 poste pour le ministère des armées

Inscriptions

	Concours Etat/Ville de Paris et concours Collectivités territoriales	Dont Concours Etat/Ville de Paris seulement	Dont Concours Collectivités territoriales seulement
Externes	606	40	35
Internes	122	15	5
Total	728	55	40

Épreuves écrites

Candidats présents aux épreuves d'admissibilité

	Inscrits	Présents aux trois épreuves écrites	Taux de présence épreuves écrites
Externes	606	388	64,03%
Internes	122	82	67,21%
Total	728	470	64,56%

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de dissertation générale (concours externes)**

Dissertation générale (concours externes) (sujet choisi au moment de l'épreuve)	Nombre de candidats	Moyenne générale
Histoire européenne	49	9.65
Histoire de l'art européen	252	9.70
Histoire des institutions et de l'administration françaises	42	8.64
Archéologie préhistorique et historique européenne	32	10.59
Ethnologie	14	9.68
Sciences de la nature et de la matière	17	6.76

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de note établie à partir d'un dossier à caractère culturel (Concours internes)**

Note (concours internes)	Nombre de candidats	Moyenne générale
Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel	83	9.41

- **2^{ème} épreuve écrite : épreuve scientifique de commentaire et d'analyse de plusieurs documents (concours externes et internes)**

Options scientifiques (option choisie par les candidats au moment de l'inscription)	Nombre de candidats	Moyenne générale
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	6	12.92
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	4	13
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle	13	12.27
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.	36	9.49
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V ^e siècle au XV ^e siècle	50	7.26
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV ^e siècle à la fin du XVIII ^e siècle	106	7.43
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII ^e siècle à nos jours	125	8.44
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	12	7.58
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	10	8.70
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	5	9.80
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	3	10
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	10	8.75
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	1	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	2	13.50
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	10	9.95
Ethnologie européenne	16	11.31
Histoire des techniques et patrimoine industriel	23	10.35
Patrimoine et sciences de la nature	12	6.50
Documents d'archives du Moyen Âge à la fin du 18 ^{ème} siècle (concours externes)	11	8.95
Documents d'archives du 19 ^{ème} siècle à nos jours (concours externes)	23	6.67
Histoire des institutions françaises (concours internes)	14	9.86

- 3^{ème} épreuve écrite : épreuve de langue ancienne ou de langue vivante étrangère (concours externes et internes)

Langues (langue choisie par les candidats au moment de l'inscription)	Nombre de candidats	Moyenne Générale
Allemand	55	12.82
Anglais	186	10.09
Arabe	3	17.50
Chinois	Aucun candidat	
Espagnol	120	10.56
Italien	54	10.06
Japonais	Aucun candidat	
Russe	1	-
Grec ancien	9	10.89
Hébreu ancien	Aucun candidat	
Latin	42	10.63

SEUILS D'ADMISSIBILITÉ

Les seuils d'admissibilité retenus par le jury ont été de :

- 105 points pour les concours externes Etat / Ville de Paris et Collectivités territoriales
- 92,5 points pour les concours interne Etat / Ville de Paris et Collectivités territoriales

Le nombre total de personnes autorisées à se présenter aux épreuves orales, à l'issue des épreuves écrites, s'est établi à 92 (60 candidats externes et 32 candidats internes).

Epreuves Orales

Concours externes

Epreuves de spécialité professionnelle*

Spécialité	Nombre de candidats	Moyenne
Archéologie	8	14.00
Archives	7	12.43
Monuments historiques et inventaire	10	13.40
Musées	48	11.23
Patrimoine scientifique, technique et naturel	1	-

*les candidats inscrits dans deux spécialités professionnelles doivent présenter deux épreuves orales de spécialité professionnelle

Epreuve d'entretien avec le jury

Spécialité	Nombre de candidats	Moyenne
Archéologie - Musées	8	12.71
Archives	7	13.71
Musées - Monuments historiques et inventaire- Patrimoine scientifique, technique et naturel	10	10.56
Musées	35	9.95

Epreuve de langue vivante étrangère

Langues	Nombre de candidats	Moyenne
Anglais	38	13.41
Italien	5	14.40
Espagnol	10	14.80
Allemand	7	14.21

Concours internes

Spécialité	Nombre de candidats	Moyenne
Archives	8	8.69
Musées	11	10.45
Musées - Monuments historiques et inventaire	3	9.75
Musées - Archéologie	7	11.88
Patrimoine scientifique et naturel	3	12.67

Epreuve d'entretien avec le jury : Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

*les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury

Epreuve de langue vivante étrangère

Langues	Nombre de candidats	Moyenne
Anglais	24	12,02
Italien	2	8.50
Espagnol	3	13.67
Allemand	2	12.50
Grec ancien	1	-

Seuils d'admission 2025

Concours externe Etat/Ville de Paris

Spécialités	Nombre de postes	Seuil d'admission
Archives	10	191
Archéologie	3	216
Monuments historiques et Inventaire	2	225.50
Musées	4	235

Concours externe Collectivités Territoriales

Spécialités	Nombre de postes	Seuil d'admission
Archives	4	214.50
Archéologie	2	223
Monuments historiques et Inventaire	2	218.50
Musées	5	228.50
PSTN	1	-

Concours interne Etat/Ville de Paris

Spécialités	Nombre de postes	Seuil d'admission
Archives	3	157.50
Archéologie	2	159.50
Monuments historiques et Inventaire	1	-
Musées	1	-
PSTN	1	-

Concours interne Collectivités Territoriales

Spécialités	Nombre de postes	Seuil d'admission
Archives	1	-
Archéologie	1	-
Monuments historiques et Inventaire	1	-
Musées	3	165
PSTN	1	-

*Les seuils d'admission et les moyennes non précisées correspondent à des situations individuelles

Récapitulatif général

- **Concours externes**

	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	440	166	606
Présents aux trois épreuves écrites	280	108	388
Admissibles	42	18	60
Lauréats (y compris lauréats provenant des listes complémentaires)	17	10	27

- **Concours internes**

	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	79	43	122
Présents aux trois épreuves écrites	53	29	82
Admissibles	20	12	32
Lauréats (y compris lauréats provenant des listes complémentaires)	13	6	19

- **Concours externes et internes**

	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	519	209	728
Présents aux trois épreuves écrites	328	142	470
Admissibles	62	30	92
Lauréats (y compris lauréats provenant des listes complémentaires)	29	17	46

Remerciements

La publication du présent rapport a été réalisée sous la direction de M. Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine, assisté de Mme Sophie Seyer, secrétaire générale, de M. Olivier Nicolaïdis, responsable du service des concours, et de Mme Léa Carrao, son adjointe.

L'Institut national du patrimoine remercie l'ensemble des membres du jury pour leur collaboration, notamment Mme Sylvie Desachy, présidente du jury, et M. Gilles Désiré Dit Gosset, vice-président du jury, ainsi que Mesdames et Messieurs les correcteurs/correctrices et examinateurs/examinatrices spécialisé(e)s et correcteurs/correctrices et examinateurs/examinatrices spécialisé(e)s de langues.